



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

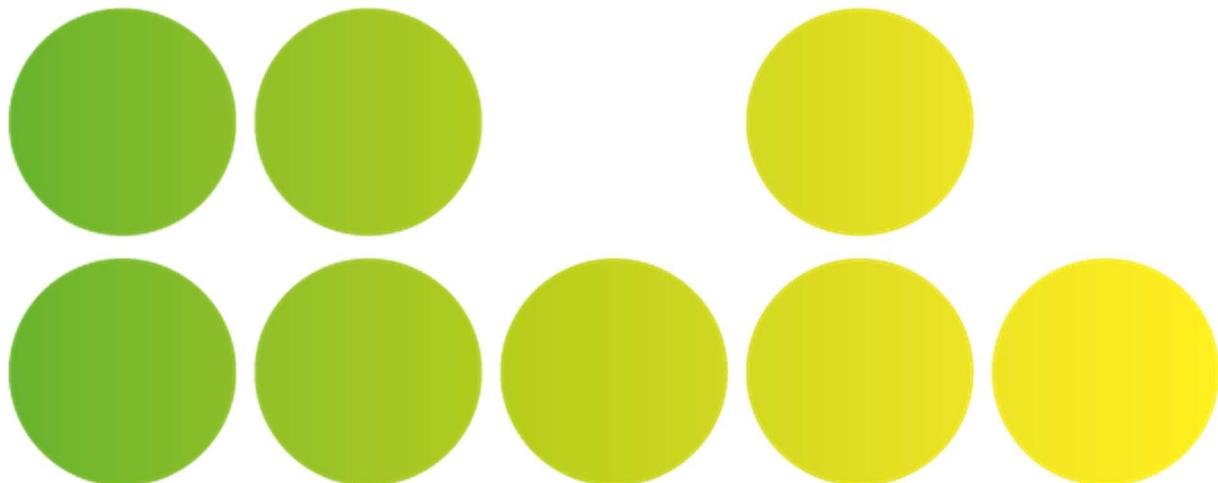
Environnement



# RAPPORT ANNUEL 2024

---

**Sur le prix et la qualité du service public de prévention  
et de gestion des déchets ménagers et assimilés**



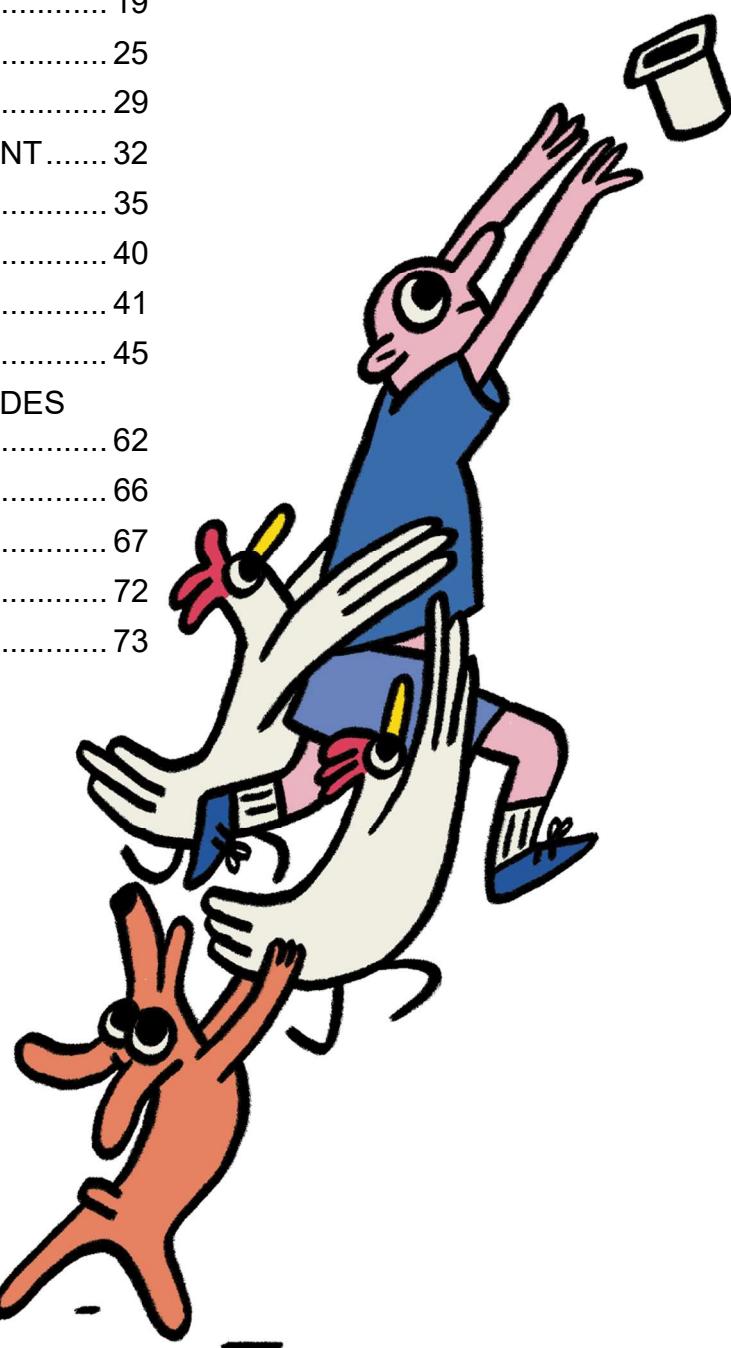
[VersaillesGrandParc.fr](http://VersaillesGrandParc.fr)



# SOMMAIRE

TERRITOIRE DESSERVI .....	4
2024 EN BREF .....	6
ORGANISATION DE LA COLLECTE .....	8
PRODUCTION DE DÉCHETS .....	11
PRÉVENTION .....	19
COMPOSTAGE .....	25
PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS .....	29
POINTS DE COLLECTE EN REGROUPEMENT .....	32
COLLECTE DES DÉCHETS .....	35
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE .....	40
TRI ET VALORISATION .....	41
DÉCHÈTERIES .....	45
VERSAILLES GRAND PARC AU CONTACT DES HABITANTS .....	62
ORGANISATION INTERNE .....	66
RESSOURCES FINANCIÈRES .....	67
ORIENTATIONS .....	72
ANNEXES .....	73

**EN 2024  
JOUONS  
COLLECTIF,  
TRIONS !**

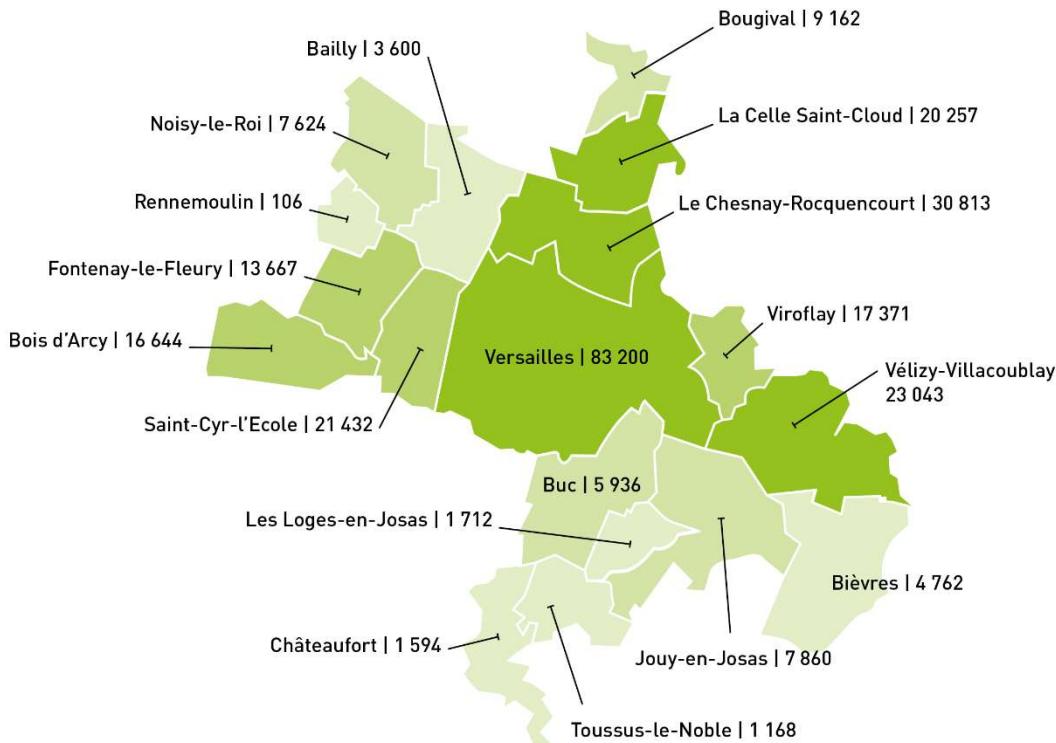


# TERRITOIRE DESSERVI

L'intercommunalité a été créée en 2002 mais ce n'est qu'en 2010 que Versailles Grand Parc est devenue Communauté d'agglomération. Depuis sa création, l'Agglo est compétente en matière de gestion des déchets (précollecte, collecte, traitement, sensibilisation...). Le territoire de Versailles Grand Parc est composé depuis le 1er janvier 2019, de 18 communes à la suite de la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

Versailles Grand Parc collecte et traite les déchets ménagers et assimilés\* de 269 951 habitants (population municipale issue des données SINOE). Avec un taux d'habitat collectif de 78%, l'Agglo, malgré son hétérogénéité (de 106 habitants pour la plus petite commune à 83 200 pour la plus grande), est majoritairement urbaine.  
(\*le terme « assimilés » signifie que l'intercommunalité gère également les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant que leur nature et leur quantité restent équivalentes à celles d'un ménage).

## LE TERRITOIRE : 18 COMMUNES, 269 951 HABITANTS, 12400 HECTARES



### RÉPARTITION DE LA POPULATION

- 31% - Versailles
- 53% - Ville de plus de 10 000 habitants (hors Versailles)
- 16% - Ville de 10 000 habitants ou moins

Sources : Population municipale issue des données SINOE

La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglo dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement. Ainsi, l'Agglo assure notamment :

**La mise en place d'équipements de précollecte des déchets :** ils permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les végétaux et les déchets emballages et papiers via la mise en place de collecte ou de bacs.

**La collecte des déchets : elle est assurée par deux prestataires :** Coved pour 13 communes situées à l'ouest et à l'est du territoire et Nicollin pour les 5 communes restantes situées au centre et au nord.

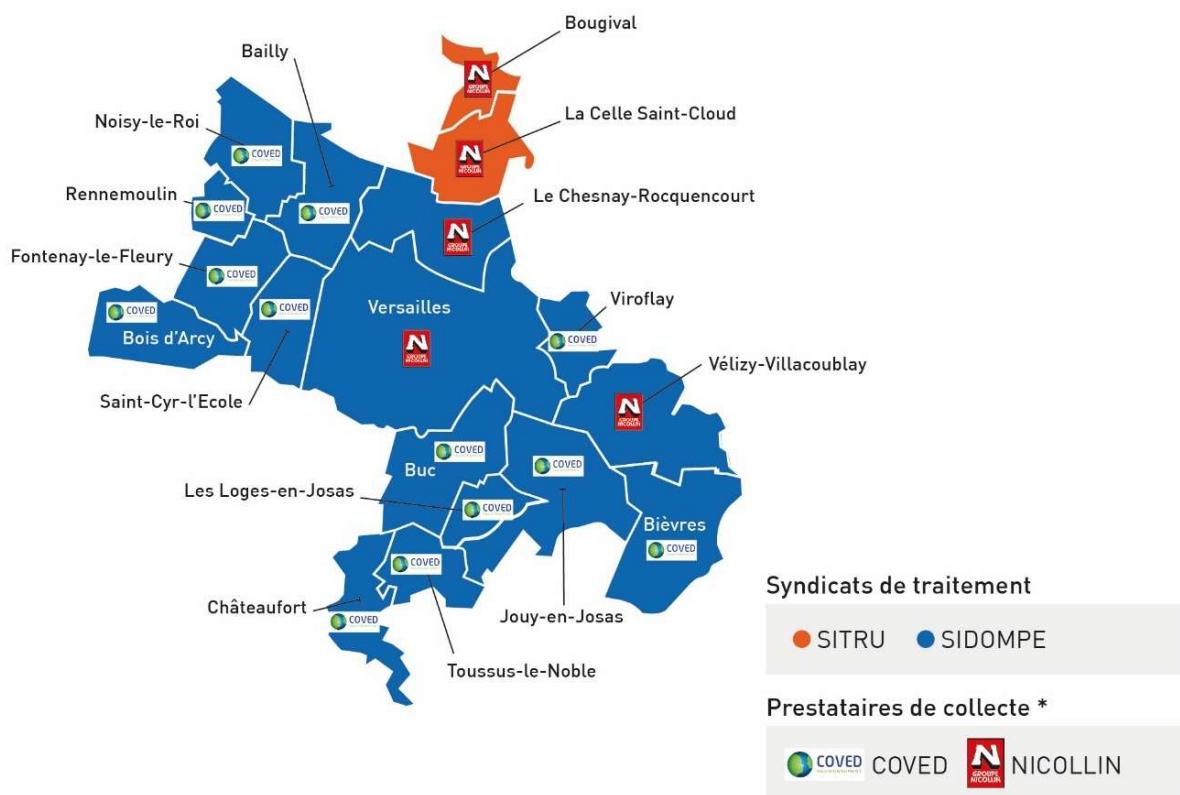
**Le traitement des déchets :** le traitement des déchets collectés sur Versailles Grand Parc est assuré par deux syndicats : le SITRU pour les communes de la Celle Saint-Cloud et Bougival, le SIDOMPE pour les autres communes de l'Agglo.

**La gestion des déchèteries :** plusieurs déchèteries sont disponibles sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'organisation d'**actions de prévention et de sensibilisation** au tri et à la réduction des déchets.

**Des opérations de promotion du compostage des déchets fermentescibles** (végétaux et déchets alimentaires) en habitat individuel et collectif.

## ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE EN 2024



\* ordures ménagères, emballages et papiers, verre, déchets végétaux et encombrants

# 2024 EN BREF

## TEMPS FORTS

### RENOUVELLEMENT DU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETERIES

L'année 2024 a été marqué par le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries pour une durée de 7 ans. Ce nouveau marché n'a pas été allotie afin de permettre aux candidats en charge de la gestion du bas de quai (rotation des bennes) de proposer des prix plus attractifs pour le traitement des déchets. En effet, les collecteurs contractualisent directement avec différents exutoires, ce qui leur permet de proposer des prix plus avantageux, tant pour le transport que pour le traitement des déchets.

Cette organisation a permis de garantir un service de qualité tout en maîtrisant les coûts de gestion des sites. Le groupement NICOLLIN / SEPUR a de nouveau obtenu l'appel d'offres. Ce marché entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

### MISE EN CONFORMITE ICPE DES DECHETERIES

À la suite de la visite de l'inspection sur les sites des déchèteries intercommunales de Buc et de Bois-d'Arcy, une mise en conformité à la règle Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a été engagée, avec la mise en place d'actions à court, moyen et long terme. Des travaux et l'installation d'équipements ont été réalisés afin de répondre aux exigences réglementaires.

### TARIFICATION ECORESPONSABLE

Versailles Grand Parc a poursuivi la mise en œuvre de la tarification éco-responsable en 2024 avec la préparation d'une extension du périmètre à quatre nouvelles communes (Bailly, Bièvres, Buc et Toussus-le-Noble).

### BIODECHETS

L'étude préalable à la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires a pris fin début d'année 2024. À la suite, des communes du territoire se sont portées volontaires pour tester les dispositifs proposés dans le cadre de l'expérimentation : des points d'apport volontaire, des composteurs grutables, des keyholes (jardins composteurs en trou de serrure) et des sites de compostage partagés avec des permanences. En fin d'année, le service études et prévention a démarré un travail de rédaction d'un marché public de fourniture pour l'ensemble des nouveaux dispositifs de l'expérimentation.

En parallèle, le recrutement d'une chargée d'animation du réseau compostage a été effectuée afin de continuer le déploiement du compostage partagé et de créer du lien entre les référents bénévoles des sites de compostage. Un recrutement d'un deuxième chargé de mission compostage est envisagé pour accompagner l'expérimentation des nouveaux dispositifs et répondre à l'augmentation de la demande de compostage des habitants, notamment en collectif et en compostage de quartier.

### JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Versailles Grand Parc a accueilli plusieurs épreuves sur son territoire. Des dispositifs de collecte temporaires ont été mis en place pour gérer les déchets du flux de visiteurs. Ainsi, 11 bornes de collecte aériennes destinées aux ordures ménagères et 11 bornes destinées aux emballages et papier ont été installés de juin à septembre sur les villes de Versailles et Saint Cyr l'Ecole.

Ces bornes ont été mises en place sur le parcours visiteurs, près des gares et des grands points de rencontre.

# LA GESTION DES DÉCHETS À LA LOUPE!

Un habitant de Versailles Grand Parc produit 450 kg/an de déchets en 2024. Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois collectés et comment est financé le cycle de vie de nos déchets ?



## 1 Je trie mes déchets

Ordures ménagères  
191 kg/hab/an



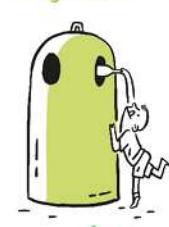
Encombrants  
21 kg/hab/an



Emballages et papiers  
52 kg/hab/an



Verre  
24 kg/hab/an



Végétaux et  
Déchets alimentaires  
30 kg/hab/an et 1kg/hab/an



Déchèterie  
110 kg/hab/an



Autres déchets \*  
22 kg/hab/an



## 2 L'AGGLO collecte mes déchets



## 3 Mes déchets sont traités

Centre de valorisation des déchets



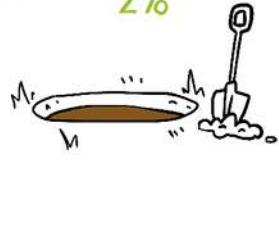
Valorisation énergétique  
Production d'électricité et de chaleur  
65%



Centre de tri des déchets



Enfouissement  
2%



Centre de compostage



Valorisation matière  
23%



Valorisation organique  
10%



## 4 Que deviennent mes déchets?

QUE FINANCE MA TAXE D'ENLÈVEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)?

- ✓ Mes bacs, mon composteur...
- ✓ La collecte et le transport des déchets
- ✓ Le traitement dans les filières appropriées
- ✓ Installation et gestion des bornes de collecte et autres point de collecte
- ✓ La gestion des dépôts sauvages



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération



# ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

En 2024, les prestations de collecte et de traitement des déchets étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics (hors prestations assurées par les deux syndicats de traitement). Nous comptons 44 marchés en cours d'exécution.

On peut regrouper ces prestations en quatre groupes (Cf. Annexe 1) :

**La précollecte** : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, bornes de collecte déchets, composteurs) et actions de sensibilisation ;

**La collecte et le traitement** : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ainsi que la valorisation (recyclage, réutilisation) ou l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, compostage, centre de stockage) ;

**Les déchèteries** qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers ;

**Autres** : acquisition de logiciel, prestations intellectuelles (études) et travaux.

L'année 2024 a été marquée par notification des marchés publics suivants ainsi que par le passage de 11 avenants (Cf. Annexe 2) :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'analyse des offres du marché exploitation du réseau de déchèteries.
- Gestion du parc de bacs, d'enquêtes en porte à porte, des producteurs de déchets et d'opérations massives suite aux enquêtes.
- Fourniture et implantation de bornes de collecte (aériennes et enterrées) ainsi que la maintenance et le lavage des dispositifs.
- Travaux d'installation de conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc Entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des déchèteries
- Fourniture des composteurs, lombricomposteurs et bioseaux
- Maintenance et tierce maintenance applicative de la solution logicielle ECOCITO et prestations associées
- Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et traitement des déchets tout-venant, gravats



inertes, bois issus des déchèteries et des dépôts sauvages.

Les équipes de Versailles Grand Parc ont également travaillé sur le renouvellement de marchés qui seront notifiés en 2025 :

- Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour le suivi de la tarification éco-responsable
- Assistance Maitrise d'ouvrage pour la rédaction de l'appel d'offres du marché d'acquisition de dispositifs de tri à la source des biodéchets et pour l'analyse des offres de ce marché
- Sensibilisation aux pratiques du compostage
- Fourniture de dispositifs de tri à la source des biodéchets (phase expérimentale)
- Réalisation de suivis de collecte pour les emballages papiers et du taux de remplissage des bacs ordures ménagères



## PRÉ-COLLECTE

### Bacs

- Fourniture, livraison, retrait, échange, prêt : ESE France

### Bornes de collecte déchets

- Fournisseur aérien : SULO (emballages et papiers) & Contenur (verre)

- Génie civil : SEIP
- Maintenance : ESE France
- Lavage : ESE France

### Compostage

- Fournisseur matériel : Quadria (composteurs, lombricomposteurs et bioseaux)
- Formation/Sensibilisation : OrgaNeo

## COLLECTE

### Collecte en PAP et bornes de collecte déchets

- Nicollin** Bougival, La Celle Saint Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay et Versailles
- Coved** Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay

### Déchèterie de Bois d'Arcy

- Sepur

### Déchèterie du Chesnay-Rocquencourt

- Nicollin

### Déchèterie de Buc

- Nicollin

### Mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay

- Gardiennage assuré par Nicollin depuis novembre 2024

### Ecopoint de Bièvres

- Nicollin

### Permanences de collecte

- DEEE<sup>1</sup> : Nicollin / Coved
- DDS<sup>2</sup> : Triadis
- Gravats : Sepur

## COLLECTE & TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES



MOBILIER  
Ecomaison



TEXTILE  
Refashion



PILES  
Corepile



LAMPES / NÉONS  
Ecosystem



PNEUMATIQUES  
Aliapur Henry recyclage



CARTONS  
Sepur Nicollin



RÉEMPLOI  
Emmaüs



DEEE<sup>1</sup>  
Ecologic



DDS<sup>2</sup>  
Triadis EcoDDS



CARTOUCHES  
Printerre



RADIOGRAPHIES  
Recycl'm



CAPSULES CAFÉ  
Suez



MÉTAUX  
Sepur Nicollin



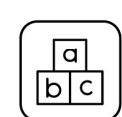
BOUCHONS  
Handi Cap Prévention



HUILE DE VIDANGE  
Cyclevia



DOCUMENT CONFIDENTIEL  
Nouvelle Attitude



JEUX ET JOUETS  
Ecomaison Valobat



SPORTS ET LOISIRS NON ÉLECTRIQUES NON MOTORISÉS  
Ecologic



BRICOLAGE ET JARDINAGE THERMIQUES  
Ecomaison Valobat Ecologic

<sup>1</sup> Déchets d'équipements électriques et électroniques

<sup>2</sup> Déchets diffus spécifiques

## TRAITEMENT

Depuis 2022, l'Agglo dépend, de 2 syndicats pour le traitement de ses déchets : le **SITRU** (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbain de Boucle de la Seine) pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et le **SIDOMPE** (Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie) pour le reste de ses communes membres.

Pour certains flux de déchets, l'Agglo a lancé ses propres marchés de traitement, les syndicats ne proposant pas d'exutoire.

DECHETS TRAITES	SITRU	SIDOMPE
ORDURES MENAGERES	<b>Usine de valorisation énergétique (UVE) Cristal de Carrières-sur-Seine (78)</b> exploité par le groupe SUEZ.	<b>Usine de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon (78)</b> avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites.
EMBALLAGES ET PAPIERS	<b>Centre de transfert de Gennevilliers (92)</b> puis <b>centre de tri Le Blanc Mesnil (93)</b> exploité par Paprec.	<b>Centre de tri de Thiverval-Grignon (78)</b> avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites.
ENCOMBRANTS	<b>Centre de tri de Gennevilliers (92)</b> exploité par Veolia.	<b>Marché spécifique Versailles Grand Parc : Centre de recyclage et de tri (CR2T) de Thiverval-Grignon (78)</b> exploité par Sepur. Regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour la commune de Vélizy-Villacoublay uniquement.
VEGETAUX	<b>Plateforme de compostage de Bailly (78)</b> exploité par Bio Yvelines Service.	<b>Marché spécifique Versailles Grand Parc : Plateforme de compostage de Bailly (78)</b> exploité par Bio Yvelines Service, pour les communes de Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay.  <b>Plateforme de compostage BVS de Thiverval-Grignon (78)</b> exploité par Sepur, pour les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole
VERRE	<b>Centre de transfert de Carrières-sur-Seine (78)</b> puis recyclage du verre à la verrerie à Rozet-Saint-Albin (02)	<b>Centre de transfert CR2T Sepur à Thiverval-Grignon (78)</b> , puis recyclage du verre à la verrerie à Andrésieux-Bouthéon (42)

## RÉPRÉSENTATION DE VERSAILLES GRAND PARC PAR SYNDICAT DE TRAITEMENT

	SITRU	SIDOMPE
<b>Nombre total de communes adhérentes au syndicat</b>	14 communes	118 communes
<b>Nombre de communes VGP adhérentes</b>	2 communes	16 communes
<b>Nombre total d'habitants par syndicat</b>	334 979 hab.	604 633 hab.
<b>Nombre total d'habitants de l'Agglo par syndicat</b>	29 419 hab.	240 532 hab.
<b>Répartition des habitants de l'Agglo par syndicat</b>	10,90%	89,10%
<b>Part de la population de l'Agglo dans le syndicat</b>	8,78%	39,78%

Sources : Population municipale issus des données SINOE

En annexe 3, une carte présente le devenir des déchets du territoire de Versailles Grand Parc en fonction de l'affiliation des communes aux syndicats de traitement

# PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La réglementation française prévoit un certain nombre de précautions à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, en protégeant l'environnement et la santé humaine. Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination des déchets. Chacune de ces activités est encadrée à des règles décrites dans le code de l'environnement, et chaque acteur est soumis à plusieurs obligations.

**La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV)** du 17 août 2015 établit les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, en s'inscrivant dans un cadre mondial et européen. Elle vise à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et en favorisant des énergies dites « nouvelles », propres et sûres, contribuant ainsi à la mise en place d'une Union européenne de l'énergie.

En application de cette loi, un **Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France**, document stratégique pour coordonner les actions de prévention et de gestion des déchets, a été élaboré. Il inclut des dispositions visant à promouvoir l'économie circulaire et à améliorer la gestion des déchets.

Depuis l'ordonnance de juillet 2020, le PRPGD d'Île-de-France fixe des objectifs ambitieux pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- 55 % vers des filières de réutilisation ou de recyclage d'ici 2025.
- 60 % d'ici 2030.
- 65 % d'ici 2035.

Ces objectifs sont en ligne avec les directives nationales et visent à réduire la production de déchets tout en augmentant les taux de recyclage et de valorisation. Pour atteindre ces objectifs, le PRPGD prévoit des actions spécifiques telles que des campagnes de sensibilisation, le développement d'infrastructures de tri et de recyclage, ainsi que des incitations financières pour les collectivités et les entreprises.

## OBJECTIFS DU PRPGD

- Atteindre une réduction des DMA de 10 % en 2025 par rapport à 2010 et au-delà en 2031.
- Valeur cible : 428 kg/hab/an en 2025

**Loi TECV : réduire de 10 % les DMA en 2020 par rapport à 2010**

**Loi AGEC : réduire de 15 % les DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.**

Depuis, le contexte réglementaire a évolué via l'ordonnance 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire dite loi AGEC**. L'objectif est de transformer notre économie linéaire, basée sur le cycle produire-consommer-jeter, en une économie circulaire pour lutter contre toutes les formes de gaspillage.

Cette loi se structure autour de cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et promouvoir le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Dans cette perspective, en 2023, plusieurs évolutions législatives ont marqué la gestion des déchets. La loi n° 2023-305 du 24 avril a fusionné les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages ménagers papiers. Cela a pour objectif de renforcer la responsabilité des producteurs et encourager le recyclage et la réutilisation. Les articles R. 541-12-18 et R. 541-12-21 du Code de l'environnement imposent désormais aux producteurs et distributeurs de fournir une information claire sur les règles de tri, même pour les produits de petite taille, renforçant ainsi la transparence pour les consommateurs.

Une campagne de caractérisation des déchets ménagers a été réalisée en mai 2023. L'opération de "caractérisation" consiste à analyser la composition des poubelles ordures ménagères des habitants de l'Agglo.

Celle-ci permet d'avoir une photographie à un instant T de la composition des bacs ordures ménagères à couvercle vert.

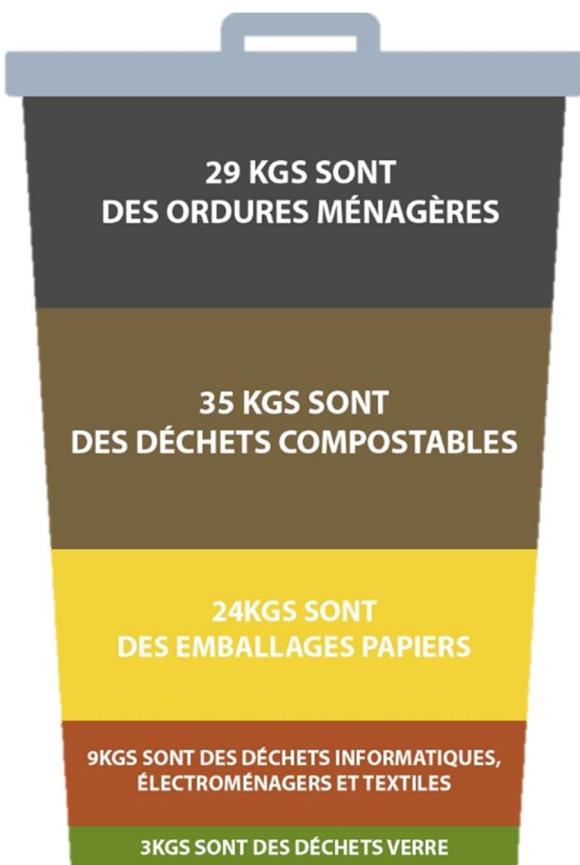
**« Sur 100 kg de déchets jetés aux ordures ménagères, 71kg étaient recyclables ! »**

Les chiffres montrent qu'on peut mieux faire en triant davantage. Sur les 71 kg qui auraient pu être valorisés au lieu d'être incinérés, on retrouve une majorité de biodéchets une majorité avec 35 kg, puis les emballages et les papiers totalisent 24 kg, les textiles et déchets électriques et informatiques totalisent 9 kg et enfin le verre représente 3 kg.

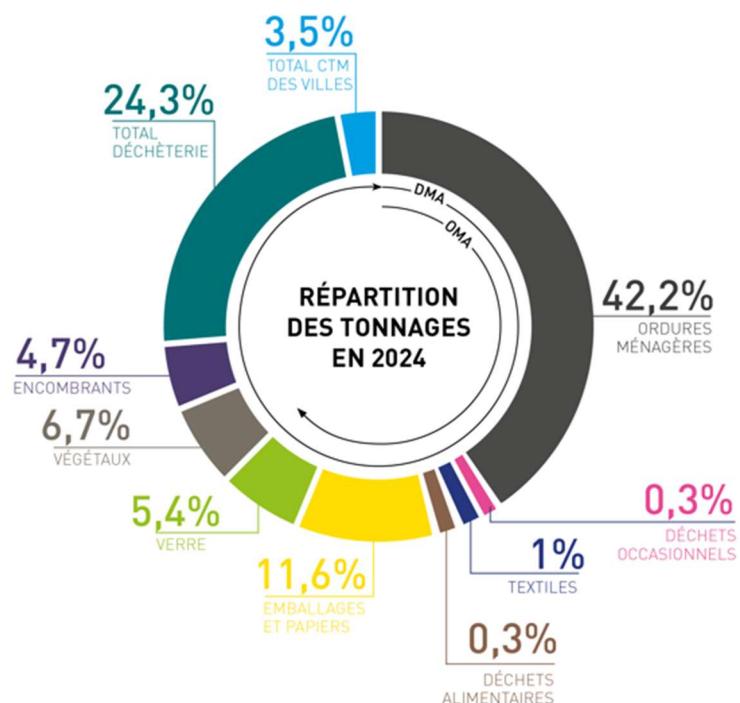
Pour réaliser cette opération, 12 camions poubelles issus de la collecte des ordures ménagères de 12 communes du territoire ont vu leur contenu décortiqué.

Ces résultats permettent à Versailles Grand Parc d'orienter les actions à mettre en place à l'avenir et de renforcer la communication sur les bénéfices des gestes à adopter.

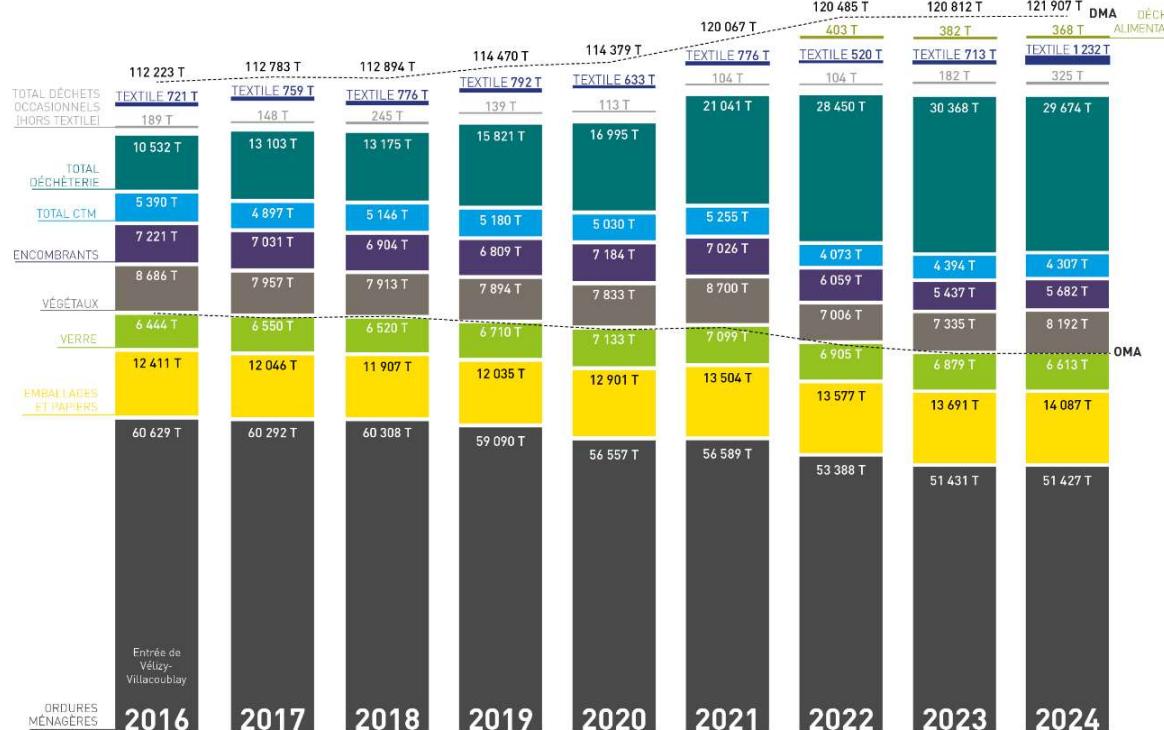
Une vidéo a été réalisée pour sensibiliser et mettre en avant cette opération essentielle pour comprendre le comportement des habitants :  
<https://www.versaillesgrandparc.fr/actualites/detail/vos-dechets-caracterises>



## QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2024 SUR VERSAILLES GRAND PARC



## ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS (TONNES)



En 2024, Versailles Grand Parc a collecté 121 907 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprenant 72 127 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA).

Les OMA regroupent les ordures ménagères, les emballages et papiers ainsi que le verre hors tonnage des dépôts sauvages.

Les DMA regroupent les OMA, les encombrants, les végétaux, les biodéchets, les déchets des déchèteries, les déchets des Centres Techniques Municipaux (CTM) et les déchets occasionnels.

Les déchets occasionnels regroupent les déchets hors déchèteries : les déchets collectés lors des permanences de collecte du samedi sur le territoire (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques, les déchets dangereux ainsi que les déchets collectés en dépôts sauvages, (tout-venant, gravats).

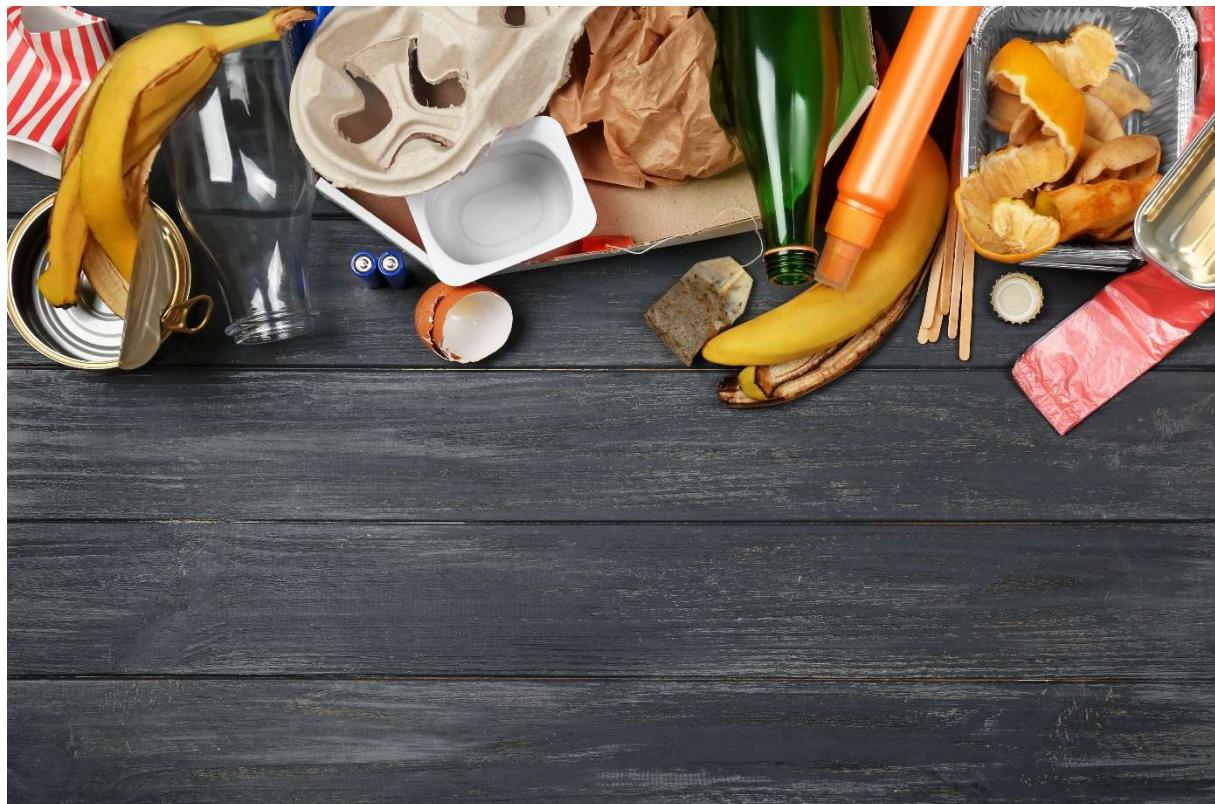
La production d'OMA en 2024 a augmenté de 0.17 % par rapport à 2023. Toutefois la production de déchets par habitant a diminué de 0.02% soit 267.19 kg/hab. en 2024, due à l'augmentation de la population à Versailles Grand Parc.

Depuis 2015, la production d'OMA a diminué de 39,10 kg/hab.

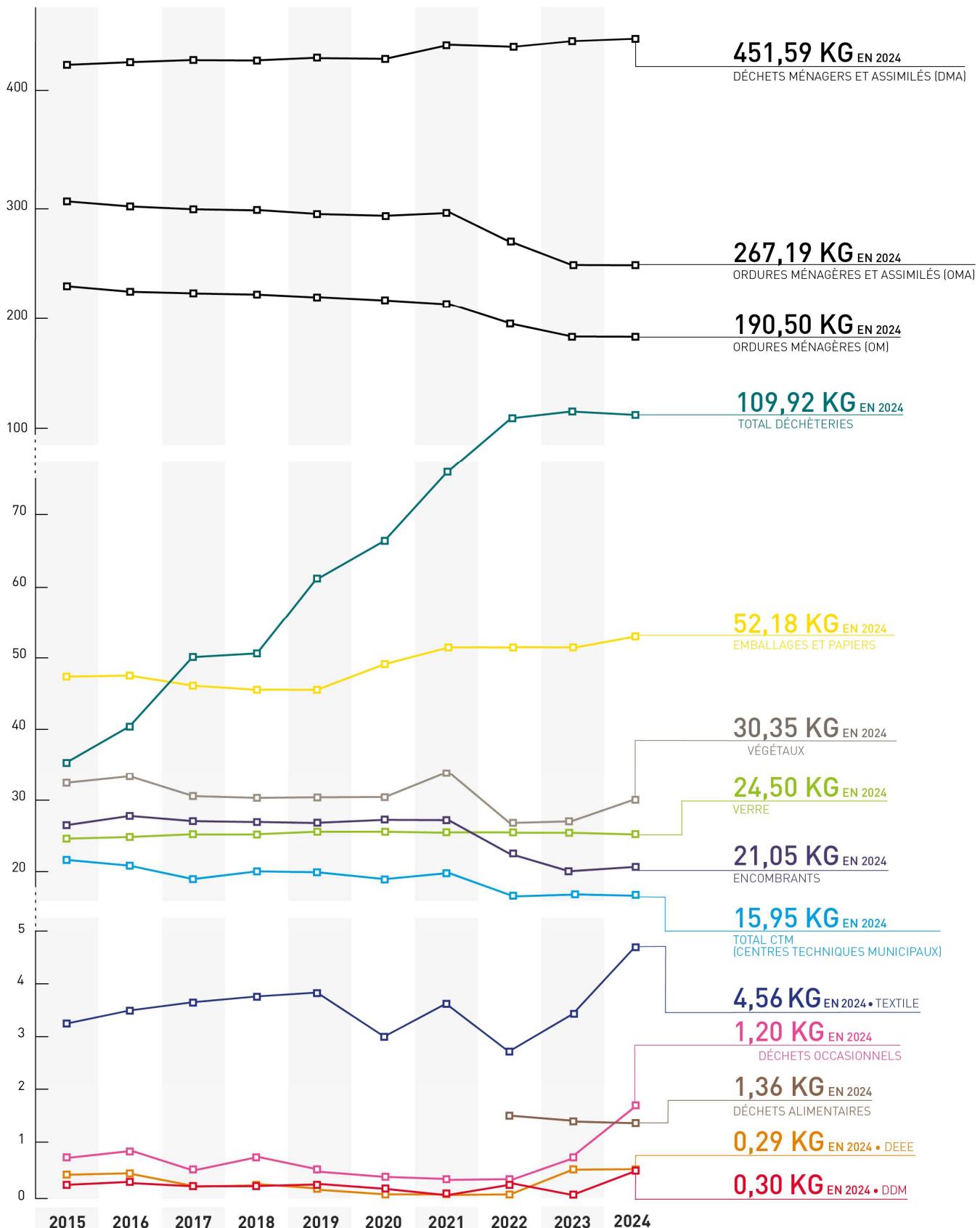
Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 6.58 % depuis 2016, passant de 423,70kg/hab. en 2016 à 451,59kg/hab. en 2024. Cela s'explique par d'une part l'augmentation de 14,04% de la population sur le territoire de Versailles Grand Parc, ainsi que l'augmentation des déchets apportés en déchèteries, liée à l'acceptation des professionnels présents sur le territoire dans les déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc. Les déchets de ces derniers conduisent inévitablement à une hausse globale de la production des DMA. Si certaines collectivités refusent les apports des professionnels en déchèterie, Versailles Grand Parc a fait le choix de les accepter afin de limiter les dépôts sauvages sur le territoire. Pour cela, les professionnels s'acquittent d'une redevance. À noter que les professionnels peuvent également bénéficier du service public pour les flux ordures ménagères ainsi que pour les flux emballages et papiers collectés en mélange avec les déchets des ménages.

Toutefois, la production des DMA augmente légèrement depuis 2021 puisque le ratio était de 446,47 kg/hab en 2021 contre 451,59 kg/hab en 2024.

En 2024, on observe une augmentation des DMA de 1,18kg/hab par rapport à 2022. Cela s'explique par l'ajout du tonnage textile et du tonnage des déchets collectés déposés (dépôts sauvages) sur la voie publique par les services techniques dans le calcul des DMA. L'année 2022 est prise en référence puisque le tonnage textile et le tonnage des déchets des dépôts sauvages sur la voie publique par les services techniques ont été pris le calcul des DMA.



## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS (KG/HABITANT/AN)



En 2024, la production d'OMA des habitants de Versailles Grand Parc a enregistré une diminution de 0,02 kg/hab. par rapport à l'année précédente. Cette réduction est principalement attribuable aux ordures ménagères, qui ont diminué de 8,31 kg/hab. par rapport à 2022. Cette tendance positive peut être expliquée par la mise en place des extensions des consignes de tri sur l'ensemble du territoire de l'Agglo. Par ailleurs, la production de verre diminue avec 1,03 kg/hab. de moins en 2024. Alors que, la production des emballages et papiers continue d'augmenter avec

1,37 kg/hab./an. En 2024, la production de DMA a augmenté de 3,22 kg/hab./an. Cette augmentation s'explique par la hausse de production des déchets végétaux de 3,13 kg/hab et du textile avec une augmentation de 1,91 kg/hab. Néanmoins, pour la première fois depuis l'ouverture des déchèterie la production a diminué de 2,57 kg/hab par rapport à 2023.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 7.

## FOCUS RÉGLEMENTAIRE

### **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) :**

100% d'extension des consignes de tri en 2022.

Généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025.

### **Ordonnance juillet 2020 :**

Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

### **Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) :**

Déploiement au plus tard le 31 décembre 2022 du dispositif harmonisé de règles de tri sur les emballages ménagers. Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.). A cette date, les collectivités territoriales auront l'obligation de proposer des solutions dédiées aux ménages. Tendre vers l'objectif 100 % plastiques recyclés d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

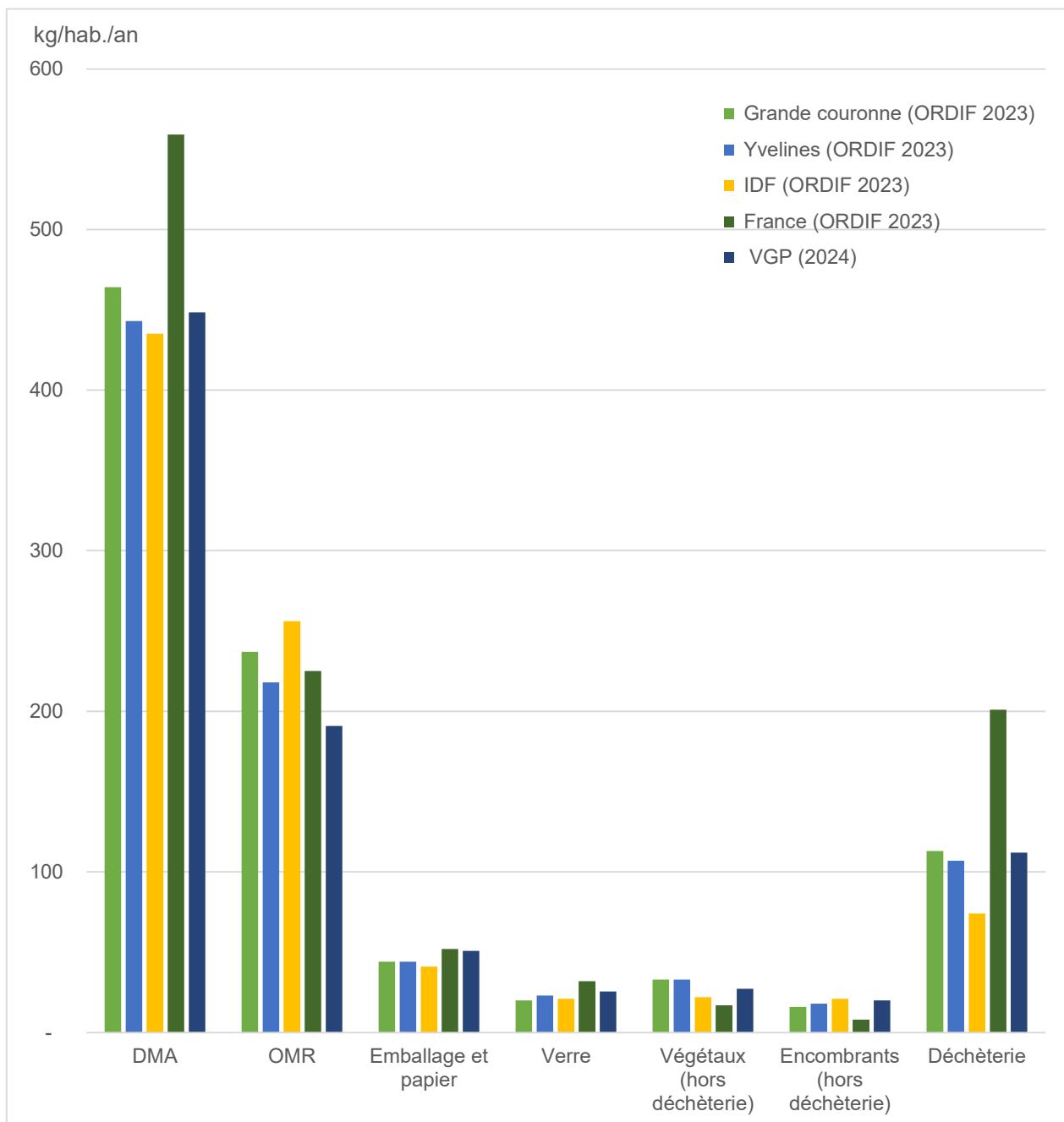
### **Objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) :**

- Réviser et harmoniser les règlements de collecte pour intégrer les objectifs du PRPGD.
- Caractériser les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) pour cibler la communication et les actions de prévention et tri des déchets.
- Renforcer les performances des collectes sélectives et de recyclage : 100 % d'extension des consignes de tri en 2022, harmonisation des schémas de collecte/couleurs et consignes de tri...
- Généraliser le tri à la source de déchets organiques (biodéchets) en 2025 (objectif ramené au 31/12/2023 à la suite de la publication de la loi AGEC).
- Améliorer l'articulation et l'organisation de la collecte et du traitement (schémas opérationnels de coordination, avec expérimentation sur 3 territoires)

## COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES REGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX EN KG/HAB/AN

Sources : ORDIF- Année 2023 et Versailles Grand Parc 2024

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 9



• **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une réduction de 15 % en 2030 par rapport au ratio de DMA en 2010 (475 kg/hab.), soit un objectif de 404 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de 428 kg/hab./an en 2025. On observe que le ratio de l'Agglo est supérieur à la moyenne de la région Ile-de-France avec 452 kg/hab./an contre 434 kg/hab./an en Ile-de-France. Néanmoins, les DMA en Ile-de-France ont réduit de 22 kg/hab./an en 2024 par rapport à 2023, contre une augmentation de 3,22 kg/hab/an pour l'Agglo.

• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : En 2024, 51 427 tonnes d'OM ont été collectées, représentant 42,19% des DMA. La production d'OM sur le territoire de l'Agglo a très légèrement diminué avec 191 kg/hab./an en 2024 soit une diminution de 0,09 kg/hab./an par rapport à 2023. Un taux exceptionnel et en dessous des résultats de la région Ile-de-France (256 kg/hab./an), du département des Yvelines (218 kg/hab./an) et de la France (225 kg/hab./an). Cette performance remarquable est le résultat du renouvellement et de la conduite du programme local de prévention des déchets, initié en 2022 ainsi que la mise en place de la tarification Eco-responsable sur certaines communes. L'objectif est désormais de maintenir cette dynamique positive et de continuer à réduire ce ratio dans les années à venir.

• **Collecte Emballages et Papiers (EP)** : La production des emballages et papiers, reste stable sur le territoire de l'Agglo par rapport à 2024 et 2023, avec 52 kg/hab./an. Cependant, la production

d'emballages est supérieure à celle de la région Ile-de-France (41 kg/hab./an) et du département des Yvelines (44 kg/hab./an) mais inférieur à la moyenne française (52 kg/hab./an). Par ailleurs, la complexité du territoire a retardé la mise en place de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble des collectivités de la région Ile-de-France par rapport au reste de la France, ce qui explique les différences constatées.

• **Verre** : Le ratio de production du verre collecté (en porte-à-porte et en bornes de collecte) sur le territoire de l'Agglo est de 24,50 kg/hab./an. Ce niveau de production est supérieur de 22% par rapport au ratio Ile-de-France (19 kg/hab./an) sur ce même flux. A ce titre, Versailles Grand Parc présente une belle performance au regard du type de collecte en point d'apport volontaire sur quasi l'intégralité de l'Agglo.

• **Encombrants (hors déchèterie)** : En 2024, la collecte des encombrants en porte-à-porte sur le territoire intercommunal correspond à une production de 21,05 kg/hab./an.

• **Déchet des déchèteries** : En 2024, la production des déchets des déchèteries a diminué de 2.57 kg/hab/an par rapport à 2023 avec 109.92 kg/hab/an.

• **Végétaux** : Avec 8 192 tonnes, la production de végétaux collectée en porte à porte est très importante sur l'Agglo. Le ratio de 30,35 kg/hab./an de l'Agglo est supérieur à celui de l'Ile-de-France (22 kg/hab./an). Cette forte production peut s'expliquer par le cadre de vie très verdo�ant que l'Agglo offre à ses habitants.



# PRÉVENTION DES DÉCHETS

## LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La tarification éco-responsable (TECO) s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des coûts.

L'année 2024 est la première année entièrement en TECO pour les huit communes pilotes du territoire qui ont débuté le projet (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Saint-Cyr-L'Ecole).

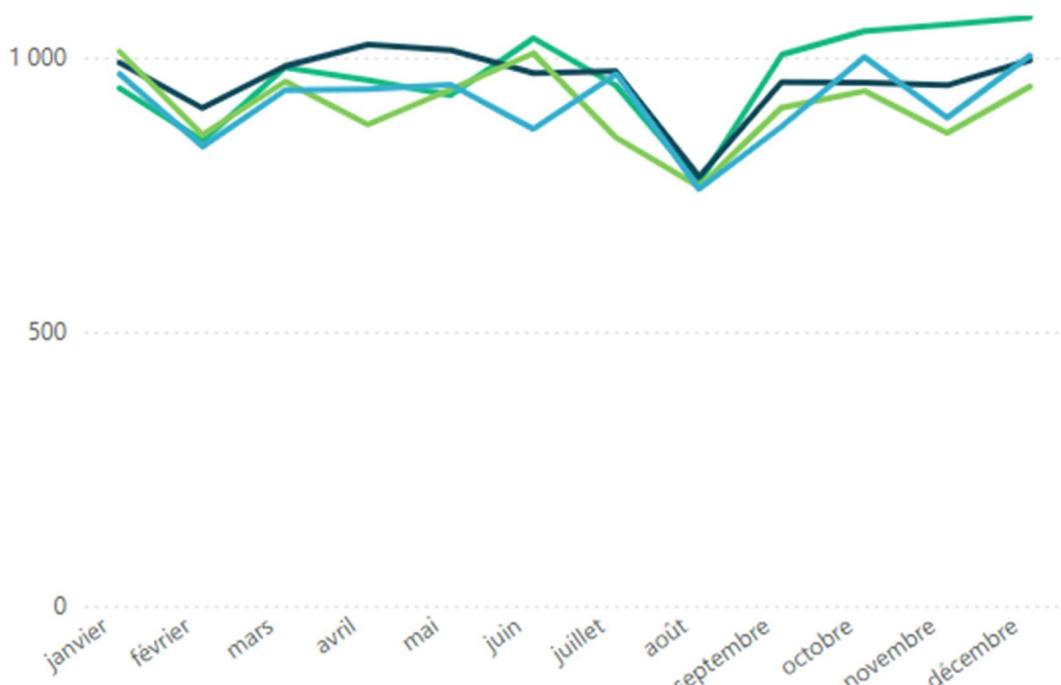
La TECO permet d'introduire une part variable dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM calculée uniquement en fonction des valeurs locatives des logements). Celle-ci est liée à la taille et au nombre de présentation des bacs destinés aux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ou à la taille de la borne de collecte et au nombre de dépôts effectués en bornes de collecte OMR. Parallèlement le taux de TEOM est réduit.

Les premiers résultats en matière de tonnage sont très positifs, entre 2019 et 2024 le secteur TECO a réduit ses OMR de 23% (objectif visé -20% en 2025). Le tri est également meilleur avec une augmentation des bacs de tri de 19%.

OMR kg/hab	TECO	Non TECO	VGP
2019			223
2021	201	214	211
2022	183	203	198
2023	171	195	189
2024	170	194	188

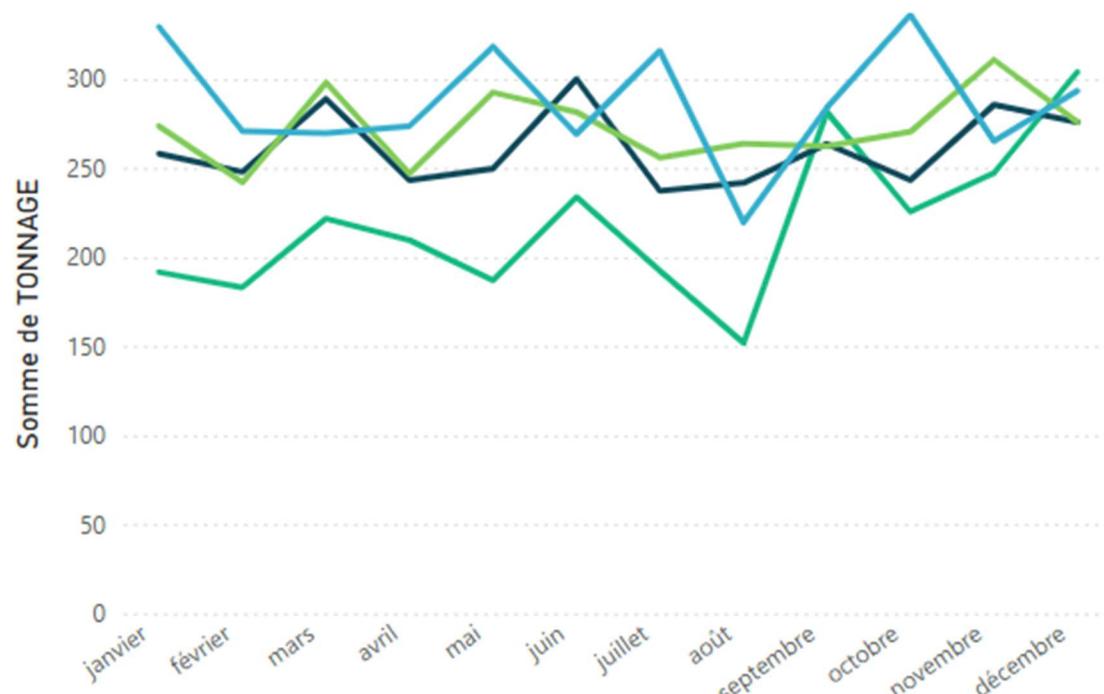
### Evolution du tonnage OM

ANNEE ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024



## Evolution du tonnage EP

ANNEE ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024

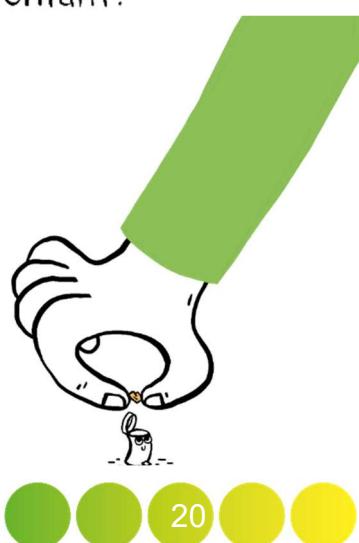


Les deux précédents graphiques montrent l'évolution des tonnages OMR et emballages / papiers sur le périmètre TECO.

Un autre indicateur intéressant est celui de l'utilisation du service pour l'habitat individuel. En 2022, un usager en TECO sortait en moyenne son bac 25,5 fois par an contre 17,75 fois en 2024. Le taux d'utilisation du service se monte à 49% en 2022 contre seulement 34% en 2024.

Année	Nombre moyen de présentations annuelles d'un bac	Taux d'utilisation du service
2022	25,50	49%
2023	22,40	43%
2024	17,75	34%

Je jette moins,  
je pense à demain!



## Extension du territoire pilote TECO

Forte du succès de l'expérimentation débutée en 2021, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc franchit une nouvelle étape dans sa politique ambitieuse de gestion des déchets. Dès janvier 2025, les communes de Bailly, Bièvres, Buc et Toussus-le-Noble intègreront le territoire pilote, venant s'ajouter aux huit villes déjà engagées. Ce déploiement élargit la couverture du projet à près de 30 % de la population et réaffirme l'engagement collectif pour une gestion durable et innovante des déchets.

Ainsi, une campagne de communication a été lancée fin 2024 auprès des habitants de ces 4 nouvelles communes avec l'élaboration d'articles, d'affiches, de flyers et la mise à jour des différents supports de communication existants (vidéo, guide...). Un courrier a été adressé aux habitants annonçant la tenue de réunions publiques au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.



Un nouveau sticker à apposer sur les bacs ordures ménagères ainsi qu'un panneau sur les règles des bonnes pratiques du local poubelle pour les résidences a été élaborée pour aider les usagers à acquérir les bons gestes.



### RÈGLES DE BONNES PRATIQUES DU LOCAL

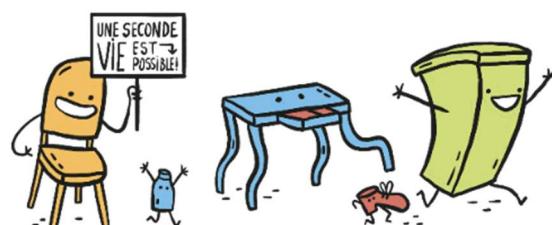
Veillez à remplir les bacs **les uns après les autres**. Quand le bac 1 est plein, je dépose mes déchets dans le bac 2.



- En limitant le nombre de sorties des bacs :
- Vous facilitez le travail du gardien et des collecteurs.
- Vous contribuez directement à réduire les coûts associés à la collecte des déchets de votre résidence.
- Vous maîtrisez ainsi le montant de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou de votre tarification éco-responsable.

BAC SORTI = BAC REMPLI

VersaillesGrandParc.fr  
L'application dédiée au Tri des déchets et à l'information sur la gestion de vos déchets!



## LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS (PLPDMA)

Limiter la production de déchets constitue la méthode la plus efficace pour préserver les ressources non renouvelables et diminuer l'impact environnemental lié aux déchets. En France, le programme national de prévention des déchets 2023-2028, auquel contribue Versailles Grand Parc, fixe les principales orientations pour la prévention des déchets

**Le programme d'actions du PLPDMA se compose de différentes actions réparties en 5 thématiques principales.**

### LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'Agglo, en collaboration avec les communes de son territoire, sensibilise les élèves grâce à des animations en classe et durant le temps périscolaire. Dans ce cadre, un projet Gâchi'Miette, construit en 2024, sera lancé en 2025 dans une cantine scolaire (en test) afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'opération pourra ensuite être déployée sur l'ensemble des établissements volontaires.

### LES BIODÉCHETS

Pour donner suite à l'étude du tri à la source des biodéchets, l'agglomération en concertation avec les élus de son territoire, a choisi de tester sur son territoire de nouveaux dispositifs de tri à la source des biodéchets afin de permettre aux habitants qui n'ont pas de jardin ou ne souhaitent pas composter de trier leurs restes alimentaires. Dans ce sens, sur la base du volontariat, plusieurs communes se sont positionnées pour déployer en 2025 à la suite d'une consultation marché public : composteurs grutables, abris-bacs et keyholes.

### SENSIBILISATION

En 2024, Versailles Grand Parc a renforcé son action en faveur de la réduction des déchets en organisant **27 ateliers Zéro Déchet** sur l'ensemble du territoire, animés par **Chouette Atelier** et **Versailles Zéro Déchet**. Ces rendez-vous conviviaux ont permis aux participants – petits et grands – d'apprendre à fabriquer eux-mêmes leurs **cosmétiques, produits ménagers, emballages réutilisables bee wrap**, et bien d'autres alternatives durables. Un nouveau format sera proposé en 2025, afin de toucher un public encore plus large et de favoriser l'adoption progressive de ces pratiques par tous.



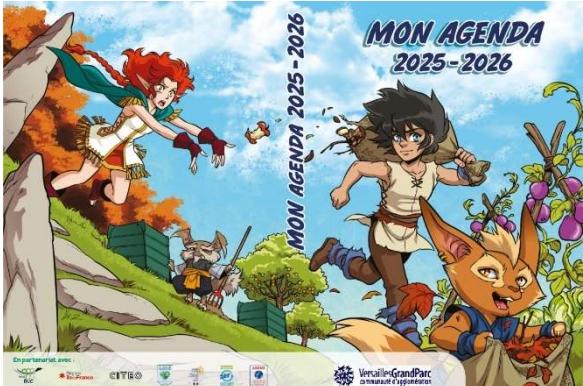
#### • La sensibilisation des publics scolaires Organisation d'ateliers et de spectacles de sensibilisation

En 2024, les ateliers destinés aux publics scolaires ont abordé des thématiques telles que le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la préservation de la propreté en ville. Au total, **142 animations ont été réalisées**, dont 2 durant le temps périscolaire. Par ailleurs, **10 spectacles animés par un magicien**, centrés sur les enjeux liés aux déchets et à l'eau, ont rassemblé **2 213 participants**. Ces actions contribuent à sensibiliser largement les élèves du territoire aux bonnes pratiques environnementales.

#### Réalisation et distribution de l'agenda scolaire 2024-2025 (13<sup>ème</sup> édition) :

La dessinatrice Orpheelin est intervenue auprès de **six classes** du territoire dans le cadre d'un projet mené par Versailles Grand Parc. À travers son accompagnement artistique autour de sa bande dessinée « Les Légendaires : Les Chroniques de Darckell », elle a aidé les élèves à explorer la thématique définie (par Versailles Grand Parc) sur la **gestion des biodéchets**. Les ateliers ont ainsi permis d'aborder des sujets variés tels que le **lombricompostage**, la **valorisation des biodéchets**, le **compostage**, les **différentes solutions de tri des biodéchets**, ainsi que le **gaspillage alimentaire et la notion de biodéchets**. Les classes participantes étaient : la classe de CM2 de Mme Mezzoughi à l'école des Castors à Bièvres, la classe de CM1 de Mme

Ruault à l'école Mousseau de Jouy-en-Josas, la classe de CM1 de Mme Osio à l'école Dunant à La Celle-Saint-Cloud, la classe de CE2-CM1 de Mme Coillot à l'école Ernest Bizet à Saint-Cyr-l'École, la classe de CM1 de Mme Gardé à l'école Fleury à Versailles, ainsi que la classe de CM1 de Mme De Saint Laumer à l'école de l'Aulnette à Viroflay.



### **Visite de centre de tri et des déchèteries**

L'Agglomération organise également des visites pédagogiques du centre de tri du SIDOMPE ainsi que des déchèteries de Bois d'Arcy ou de Buc, à destination des élèves. Ces visites ont pour objectif de les sensibiliser à la prévention des déchets, au tri et aux différentes filières de recyclage. En 2024, 63 visites ont été réalisées, réunissant un total de 2 814 participants.



### **• Action de sensibilisation auprès du grand public**

La collectivité a également participé à plusieurs actions de sensibilisation auprès du grand public en 2024. À l'occasion de l'événement « **Esprit Jardin** » à **Versailles**, des ateliers ont été proposés autour du compostage, de la découverte des plantes sauvages comestibles, de l'initiation au Tataki Zomé, ainsi que de la fabrication de Tawashi, de bombes à graines... L'événement a réuni **plus de 300 participants** dont 250 pour les ateliers.

Par ailleurs, **cinq ateliers « Jardicyclage »** ont été organisés dans les communes de Viroflay, Fontenay-le-Fleury, Bièvres, Noisy-le-Roi et

Versailles, afin d'initier les participants à la valorisation des végétaux.



D'autres temps forts ont marqué l'année, par ses différentes conférences :

- **Conférence-quiz plastic Tac Tic-Tac** animée par Capucine Dupuy (40 participants)
- « **L'arrosage au jardin** », animée par Joseph Chauffrey (40 participants)
- « **Jardinage zéro déchet** », animée par Denis Pépin (60 participants)
- « **Jardiner la ville... oui, mais comment ?** », animée par Pascal Aspe (70 participants)



- **Animation de sensibilisation au tri pour les résidences**

Dans le cadre de la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets. Versailles Grand Parc a organisé plusieurs opérations de sensibilisation en PAP :

- Hameau des Champs, Loges-en-Josas
- Habitat collectif La Quintinie, Noisy-le Roi
- Habitat pavillonnaire La Quintinie, Noisy-le-Roi
- Habitat collectif ZAC du Levant, Fontenay-le-Fleury
- Habitat collectif Penthièvrerie, Saint-Cyr-l'École

Des agents assermentés du prestataire Terravox ont rencontré les habitants pour répondre à leurs questions sur le tri des déchets, la gestion responsable, la prévention, ainsi que sur le fonctionnement de la tarification éco-responsable (TECO) et les règles d'utilisation des dispositifs de collecte.

Versailles Grand Parc a également organisé 2 actions de sensibilisation pour :

- La résidence « Les jardins d'Arcadie » à Versailles
- Le Foyers des Jeunes Travailleurs du Chesnay-Rocquencourt.

Ces actions ciblent les habitants afin de promouvoir le tri, la réduction des déchets, la tarification écoresponsable et les bonnes pratiques écologiques.

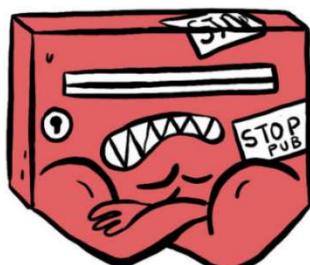
## L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- **Distribution d'autocollants Stop pub pour réduire la publicité chez les particuliers**

Dans le cadre de la réduction des déchets papier, des autocollants « Stop pub » sont disponibles auprès des mairies et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Ils permettent de refuser la réception des imprimés publicitaires tout en continuant à recevoir les informations institutionnelles (communes et agglomération).

Ce dispositif, efficace à près de 90 %, permet de **réduire jusqu'à 30,7 kg de déchets** papier par foyer chaque année.



## L'ÉVITEMENT DES AUTRES FLUX DE DÉCHETS

Sur les deux déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, un **espace réemploi** a été mis en place. L'ensemble des objets sont récupérés par Emmaüs Trappes (déchèterie de Bois d'Arcy) et Emmaüs Bougival (déchèterie de Buc). En 2024, l'agglomération a proposé aux ressourceries de son territoire de bénéficier de la même convention qu'Emmaüs. 5 ressourceries ont signées la convention : la ressourcerie des loisirs, les amis du Chaudron, la vie Cyclette verte, le Petit Bazar et la ressourcerie le Grenier.

Sur la déchèterie de Bois d'Arcy, 6 retraits ont été effectués en 2024 sur la déchèterie de Buc, 3 retraits ont également été assurés.



Local de réemploi de Buc



Local réemploi de Bois d'Arcy

# COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

## POURSUITE DE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

En 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée dans une opération de promotion du compostage individuel, qui s'est étendue en 2012 au compostage collectif. Depuis 2018, l'Agglo propose le lombricompostage, aux foyers ne pouvant pas bénéficier de composteurs (faute d'un espace adapté).

L'objectif de ces actions est la valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets.

**Taux d'équipement total en 2024 :**  
**32,4 % de maisons individuelles équipées en composteurs**



**Taux d'équipement des maisons individuelles en composteurs :**

- de 23 à <30 %
- de 30 à 37 %
- de >37 à 41 %

Calculs réalisés à partir du nombre des résidences principales de type maison (Source INSEE, dernière donnée disponible de 2021) / Méthode : quantile

0 1,5 3 km

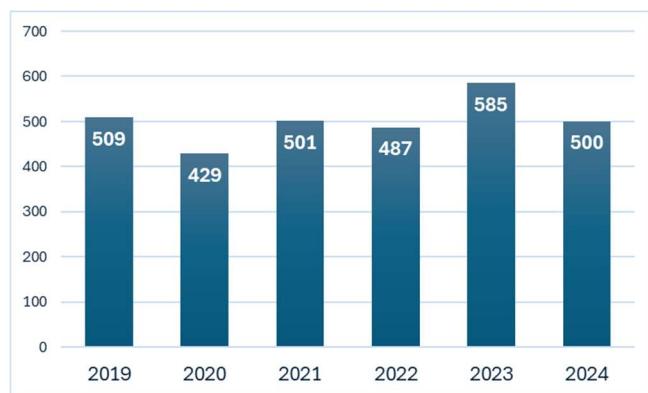
Carte éditée le 01/09/2025  
par le Service Ingénierie de la Donnée  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc

## COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2024, l'Agglo a continué d'accompagner ses habitants dans la réduction de leurs déchets grâce au compostage. Entièrement gratuite pour les usagers, l'initiative combine une formation en ligne et la remise de matériel.

Durant l'année, **16 webinaires** ont été organisés permettant la distribution de **500 composteurs**.

Chaque participant a reçu un guide pratique sur le compostage et un bioseau, après avoir signé une convention de mise à disposition. Cette démarche garantit une utilisation durable et responsable du matériel.



Quantité de composteurs distribués

La distribution de composteurs a connu un **pic en 2023** grâce à la **loi AGEC** sur le tri à la source des biodéchets. Néanmoins, le taux d'équipement plafonne à **32 % des logements**. Pour dépasser ce "plafond de verre" et toucher un public moins concerné, l'Agglo prépare de **nouveaux projets pour 2025**.



## LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2024, Versailles Grand Parc a continué de proposer le **lombricompostage d'intérieur**, une alternative pour les habitants sans jardin souhaitant valoriser leurs biodéchets.

Le modèle proposé s'adapte à tout type d'intérieur par son ergonomie et son esthétisme.

Au total, **5 webinaires** ont été organisés et **116 lombricomposteurs distribués**.



*Le nouveau modèle de lombricomposteur proposé par l'Agglo*

## COMPOSTAGE PARTAGE

COMMUNE	NOMBRE DE RÉSIDENCES
BAILLY	1
BIEVRES	2
BOIS D'ARCY	2
BOUGIVAL	5
BUC	2
CHATEAUFORT	1
FONTENAY-LE-FLEURY	5
JOUY-EN-JOSAS	7
LA CELLE SAINT-CLOUD	6
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	7
LES LOGES-EN-JOSAS	2
NOISY-LE-ROI	2
SAINT-CYR-L'ECOLE	9
VELIZY-VILLACOUBLAY	7
VERSAILLES	47
VIROFLAY	25
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>

Pour répondre aux besoins des habitants en immeuble (77 % du parc de logements), le dispositif de compostage partagé continue de se développer en résidence, en quartier mais aussi dans les jardins collectifs. La fourniture du matériel, la formation et l'accompagnement de Versailles Grand Parc sont gratuits.

Un protocole a été établi par l'Agglo pour le lancement des sites de compostage partagé :

- **Faisabilité technique** : un espace vert suffisant et un emplacement adéquat sont nécessaires.
- **Formation des référents** : au moins deux personnes sont formées sur une journée complète, avec une partie pratique se déroulant sur un site de compostage du territoire déjà en fonctionnement.
- **Convention et accord** : le projet doit être validé par les instances concernées (assemblée générale, association, etc.) et officialisé par une convention de partenariat signée avec l'Agglo.
- **Fourniture de matériel et installation de la zone de compostage**

L'Agglo reste disponible pour les visites de suivi même après l'installation, afin d'assurer la pérennité de chaque zone.

## En résidence

Les résidences privatives continuent d'être un important levier d'implantation de zones de compostage. En 2024, **14 nouveaux projets** ont été mis en place, portant le total à **130 résidences** équipées sur le territoire. Deux d'entre elles ont même installé un second site, preuve de l'adhésion et de la motivation de leurs résidents.

## Dans les jardins collectifs

Le compostage partagé s'étend également aux jardins collectifs. Ces zones de compostage sont intégrées au cœur de la vie du jardin et permettent aux jardiniers de valoriser leurs biodéchets directement sur place.

## Dans les zones de quartier

En 2024, le réseau de compostage de quartier s'est agrandi avec l'installation de **2 nouvelles aires** sous l'impulsion des communes : celle du Pré Bourgeois à Jouy-en-Josas et celle dans les jardins de la mairie de Viroflay.

Aujourd'hui, Versailles Grand Parc compte **17 zones ouvertes aux habitants**, gérées pour la plupart par des associations de quartier. Pour garantir leur bon fonctionnement, il est essentiel que les nouveaux participants prennent contact avec l'Agglo avant de commencer à composter. Cela permet d'assurer le suivi du nombre d'apporteurs et d'offrir le meilleur accompagnement possible.

Les habitants peuvent dorénavant retrouver la zone de compostage la plus proche de chez eux sur l'application **T.R.I VGP**.



*Installation des bacs pour la zone de la résidence MICIS à Versailles*

## COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

En 2024, 5 nouveaux établissements se sont lancés dans le compostage. Écoles, crèches et résidences séniors ont ainsi mis en place des espaces dédiés, transformant la gestion des déchets en une véritable démarche collective et pédagogique.

Cette initiative a une double vocation :

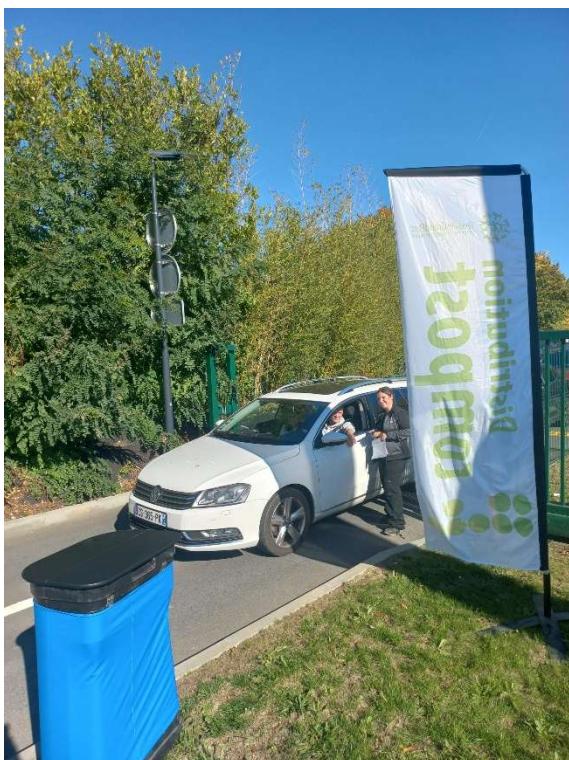
- Pédagogique : Pour les élèves et les enfants, c'est l'occasion de découvrir de manière concrète le cycle de la nature. Ils apprennent à valoriser leurs biodéchets et à comprendre l'importance du tri.
- Ecologique : Grâce à la distribution de bacs, les parents, adhérents et salariés sont encouragés à participer activement en valorisant leurs déchets de cuisine.



*Résidence senior Domitys au Chesnay-Rocquencourt*

## DISTRIBUTION DE COMPOST ET PAILLAGE

La communauté d'agglomération organise des sessions de distribution de compost et de paillage (broyat calibré issu d'élagage), afin de restituer aux habitants qui le désirent, les fruits de la collecte et de la valorisation des végétaux. Cette année, 4 distributions ont été organisées sur les déchèteries intercommunales du territoire : Bois d'Arcy (mars et septembre), et Buc (mars et octobre). Ces opérations ont permis à 508 administrés 50 tonnes de compost et 15 tonnes de broyat.



*Distribution - déchèterie de Buc*



*Résidence Fontaine Saint Martin (Saint Cyr l'Ecole) – zone n°2*

## FOCUS

Versailles Grand Parc se distingue par la présence de nombreux grands ensembles collectifs sur son territoire, ce qui constitue un terrain favorable au développement du compostage partagé. Aujourd'hui, 18 résidences privatives de plus de 200 foyers sont dotées de zones de compostage, permettant à environ 750 foyers d'y déposer leurs biodéchets.

Certaines résidences disposent de plusieurs zones partagées, afin de faciliter l'accès des habitants et d'optimiser la gestion des apports. Ainsi, six grandes résidences du territoire sont désormais équipées de plusieurs zones de compostage. En 2024, deux copropriétés ont renforcé leur dispositif avec l'installation d'une seconde zone :

- La résidence Fontaine Saint Martin à Saint-Cyr l'École,
- La résidence Les Jardins de Lulli à Versailles.

Cette dynamique témoigne de l'implication croissante des usagers dans la valorisation locale des biodéchets, soutenue par l'accompagnement de l'Agglo.

# PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS

## (BACS, BORNES DE COLLECTE DÉCHETS)

### CARACTÉRISTIQUE ACTUELLE DE LA PRÉ-COLLECTE

La majorité des foyers est actuellement conteneurisée selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des bornes de collecte pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets.

Ainsi, Versailles Grand Parc étend les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecté en bornes de collecte déchets.

### BORNES DE COLLECTE

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense 976 bornes de collecte sur son territoire (dont 969 appartenant à la collectivité). Versailles Grand Parc développe et entretient son parc de bornes de collecte déchets.

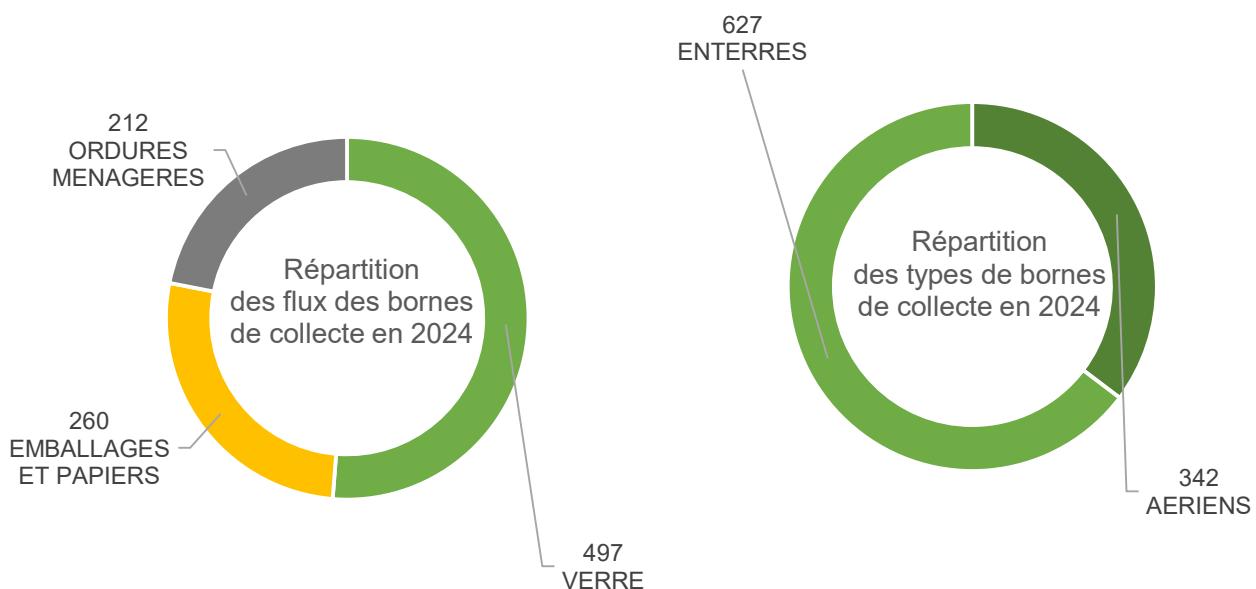
TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	
ORDURES MÉNAGÈRES	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (12%) - Compacteurs pour certaines résidences. - Sacs sur Versailles uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage) et en mixte bacs/sacs pour la résidence Parly 2 sur la partie historique le Chesnay
EMBALLAGES ET PAPIERS	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (12%) - Compacteurs pour certaines résidences
VERRE	- Bacs pour les communes encore en porte à porte (résidence Parly2 sur le Chesnay-Rocquencourt –, et Vélizy-Villacoublay) - Bornes de collecte pour les autres (89%)
VÉGÉTAUX	- Bacs - Grutage ou apport en benne pour certaines résidences / quartiers (4%)

### DES BACS POUR LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX SUR LE CHESNAY-ROQUENCOURT

Jusqu'alors les végétaux du Chesnay-Rocquencourt étaient présentés par une partie de ses habitants dans des sacs papiers kraft. Fin 2023, l'Agglo a boîté un courrier aux foyers concernés leur proposant d'être équipés de bacs végétaux. En 2024, 570 bacs destinés aux déchets végétaux ont été attribués aux usagers faisant la demande.

**Toutes les villes de la Communauté d'Agglomération fonctionnent désormais avec des bacs, améliorant considérablement le confort de travail des riepeurs.**

	EP	OM	VERRE
BAILLY	0	0	7
BIEVRES	4	6	8
BOIS D'ARCY	30	30	36
BOUGIVAL	0	0	24
BUC	3	3	17
CHATEAUFORT	2	1	9
FONTENAY-LE-FLEURY	26	25	35
JOUY-EN-JOSAS	3	0	19
LA CELLE SAINT-CLOUD	0	0	36
LE CHESNAY – ROCQUENCOURT	6	7	33
LES LOGES-EN-JOSAS	2	1	8
NOISY-LE-ROI	19	11	17
RENNEMOULIN	0	0	0
SAINT-CYR L'ECOLE	62	51	56
TOUSSUS-LE-NOBLE	1	1	5
VELIZY-VILLACOUBLAY	0	0	2
VERSAILLES	106	62	152
VIROFLAY	2	2	33
<b>TOTAL AGGLO</b>	<b>260</b>	<b>212</b>	<b>497</b>



## DÉVELOPPEMENT DU PARC DE BORNES DE COLLECTE DÉCHETS :

En 2024, Versailles Grand Parc a :

- Adapté 13 bornes enterrées tous flux confondus (renouvellement du parc)
- Remplacé 18 bornes de collectes aériennes par un nouveau modèle aérien
- Remplacé 8 bornes enterrées vétustes par un nouveau modèle

Le programme de remplacement de bornes de collecte enterrées vétustes se poursuivra sur l'Agglo en 2025 (une vingtaine).

## MAINTENANCE ET NÉTTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les bornes de collecte propres et en bon état, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé 63 interventions de maintenance curative et 7 campagnes de lavage dans l'année, ainsi que 22 interventions ponctuelles de lavage soit sur des bornes sensibles soit en vue des adaptations (condition préalable d'hygiène exigée par le fournisseur) Les sessions de lavage représentent en tout 2 672 bornes nettoyées, une même borne pouvant être lavée plusieurs fois dans l'année.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

L'implantation de bornes de collecte dans l'habitat collectif et pavillonnaire est étudiée par l'Agglo dans le cadre de l'instruction de permis de construire. Ainsi, 103 permis de construire ont ainsi été instruits en 2024.

## QUALITÉ DU TRI DANS LES BORNES

En 2024, quatre caractérisations sur des bornes de collecte de flux emballages et papiers ont été réalisées avec le SIDOMPE pour les communes de Bois d'Arcy et Fontenay-le-Fleury, et Versailles, afin de déterminer la qualité du tri effectuée par les habitants. Parmi ces 4 caractérisations, une a été réalisée sur les bornes de collecte aériennes temporaires mises en place lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Versailles possède un faible taux de refus pouvant s'expliquer par le fait que la commune est en extension de consigne de tri depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 poussant ainsi les usagers à trier au mieux.

BORNES DE COLLECTES DES COMMUNES	TAUX D'ERREURS DE TRI
BOIS D'ARCY	21.8%
VERSAILLES JOP 2024	8.03%
FONTENAY-LE-FLEURY	13.81%
VERSAILLES	8.82%

## ABRIS BACS

En 2024, on ressource 24 abris bacs ordures ménagères résiduelles et 22 abris bacs emballages/papiers installés sur certaines communes pilotes TECO dans des zones ne permettant pas une dotation en bacs ou l'installation de bornes de collecte enterrées (présence de réseaux enterrés ou aériens empêchant l'installations de conteneurs enterrés ou configuration non adaptée à une collecte en apport volontaire en toute sécurité). Les abris bacs de Saint Cyr l'Ecole présents pour la résidence Gérard Philippe ont été retirés en raison des trop nombreux dépôts sauvages. Les usagers se dirigent actuellement vers des bornes de collecte aériennes disponibles près de leur logement.

COMMUNES	ABRIS BACS OM	ABRIS BACS EP
BOUGIVAL	4	2
CHATEAUFORT	12	12
JOUY-EN-JOSAS	5	5
LOGES-EN-JOSAS	3	1



### FOCUS : DES BORNES DE COLLECTE POUR LE TRI HORS FOYER DEPLOYES PENDANT LES JOP 2024 SUR LE TERRITOIRE

Les communes de Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole font partie du territoire hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (JOP2024). Afin d'accompagner le geste du tri hors foyer pendant la durée de cet évènement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a déployé temporairement des binômes de bornes de collectes aériennes de 3 m<sup>3</sup> « emballages et papier / ordures ménagères » le long du parcours visiteurs. Ce parcours visiteur reliait les axes partant des gares jusqu'au lieu des épreuves via des navettes JOP2024. 11 emplacements ont été identifiés conjointement avec les deux communes pour accueillir les déchets des touristes/ spectateurs. Ce dispositif a permis de capter un maximum de production de déchets et ainsi éviter les surcharges des corbeilles de rue générées par les services Propreté des villes. L'achat des bornes de collecte « emballages et papiers » ainsi que les dépenses associées (communication, covering) ont pu bénéficier d'un soutien financier de l'éco-organisme CITEO dans le cadre de son appel à projets « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »

# POINTS DE COLLECTE EN REGROUPEMENT

## BORNES DE COLLECTE DES TEXTILES

La Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc poursuit activement sa politique de prévention et de réduction des déchets à travers son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté le 25 juin 2018. Ce programme prévoit un ensemble d'actions concrètes visant à limiter la production de déchets sur l'ensemble du territoire. Parmi les mesures prévues, on trouve l'augmentation du nombre de points de collecte dédiées au textile, afin de promouvoir leur réutilisation et améliorer leur recyclage.

Depuis 2013, Versailles Grand Parc est lié à l'éco-organisme Re-Fashion (anciennement Eco TLC) par une convention permettant de percevoir et reverser des soutiens financiers liés au recyclage et au traitement des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) des ménages, aux opérateurs de tri, ainsi qu'aux collectivités territoriales ou à leurs groupements.

À la suite du renouvellement de l'agrément de Re-Fashion par les pouvoirs publics pour la période 2023-2028, une nouvelle convention a été signée en 2023 entre l'éco-organisme et

Versailles Grand Parc. Dans ce cadre, et en contrepartie de la collecte de TLC sur son territoire, Re-Fashion s'engage à verser différents types de soutiens financiers à la collectivité :

- Aux déchèteries équipées d'une ou plusieurs bornes de collecte ;
- Aux actions de communication entreprises volontairement par la collectivité. Quatre catégories d'actions sont éligibles à ce soutien : les collectes événementielles, les campagnes ciblant la jeunesse, les ateliers citoyens, ainsi que la communication dans la presse quotidienne régionale et départementale.

Ainsi, en 2024, l'intercommunalité a pu bénéficier du forfait destiné aux déchèteries équipées de bornes de collecte des textiles. Les déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy, ainsi que l'Ecopoint de Bièvres, ont ainsi été éligibles à ce soutien financier.

L'intercommunalité a également pu bénéficier de soutien lié à la communication digitale sur les réseaux sociaux de Versailles Grand Parc.

## NOMBRE DE POINTS DE COLLECTE (AVEC OU SANS BORNES, HORS ÉVÉNEMENTIEL)

COMMUNE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BAILLY	2	2	2	2	2	2	2	2	2
BIEVRES	4	3	2	1	1	1	1	1	2
BOIS D'ARCY	4	5	6	6	6	7	7	6	7
BOUGIVAL	6	6	5	5	5	6	7	7	7
BUC	2	2	2	3	4	5	7	7	7
CHATEAUFORT	1	1	1	1	1	1	1	1	1
FONTENAY-LE-FLEURY	10	10	8	7	7	7	8	8	8
JOUY-EN-JOSAS	6	6	5	4	3	4	4	4	5
LA CELLE SAINT-CLOUD	6	7	7	7	7	7	8	10	11
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	2	3	3	4	8	10	15	14	15
LES LOGES-EN-JOSAS	0	1	1	1	1	1	1	1	2
NOISY-LE-ROI	4	4	4	4	4	4	4	4	3
RENNEMOULIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-CYR L'ECOLE	8	8	8	8	8	8	8	8	10
TOUSSUS-LE-NOBLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VELIZY-VILLACOUBLAY	7	8	10	11	12	13	21	21	25
VERSAILLES	16	18	23	23	25	28	34	35	35
VIROFLAY	2	1	1	1	1	3	3	3	3
TOTAL AGGLO	80	85	88	89	95	108	131	132	143

Données issues des statistiques Re-fashion

Par ailleurs, Versailles Grand Parc a signé une convention avec les opérateurs de collecte Le Relais Val de Seine et Le Relais Eure-et-Loir, valable jusqu'au 7 avril 2028, afin d'implanter et de gérer les points de collecte de textiles sur l'ensemble de son territoire. En 2024, près de 1 320 tonnes de textiles ont été collectées, puis triées en vue de leur réemploi (revente ou export vers les structures africaines du Relais) ou de leur recyclage (transformation en matériaux d'isolation, chiffons industriels ou combustibles solides de récupération).

Sur cette quantité, 1 276 tonnes ont été collectées hors bornes situées en déchèteries, soit une hausse de 79 % par rapport à 2023. Le ratio atteint 4,73 kg/habitant, un résultat nettement supérieur à la moyenne régionale d'Île-de-France, estimée à 2,6 kg/habitant.

Les bornes implantées dans les déchèteries de Bois-d'Arcy, Buc et à l'Écopoint de Bièvres sont affectées aux communes qui accueillent ces équipements.

Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets, Versailles Grand Parc, en partenariat avec Le Relais, encourage également les communes membres à organiser des collectes de textiles lors d'événements locaux (brocantes, vide-greniers, etc.).

En 2024, 11 communes – Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Versailles et Vélizy – ont mis en place des collectes ponctuelles de vêtements à l'occasion de ces événements. Ces actions ont permis de collecter et de recycler plus de 3 867 kg de textiles, soit une progression de 720 kg par rapport à 2023.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BORNES HORS DÉCHÈTERIE</b>	721	759	776	792	633	749	710	714	1276
<b>DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY</b>	13,29	17,11	20,90	28,15	19,16	28,90	25,30	23,60	27,15
<b>ÉCOPOINT DE BIEVRES</b>	2,18	2,87	3,72	5,37	4,85	7,80	5,20	6,85	5,07
<b>DÉCHÈTERIE DE BUC</b>	-	-	-	-	4,31	8,40	9,50	10,33	13,29



## BORNES DE COLLECTE DES PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

Afin de compléter la gamme des services de proximité, l'agglomération de Versailles Grand Parc a signé en 2019 une convention de partenariat avec l'Eco-organisme ECOLOGIC afin de proposer une collecte de proximité pour les Petits Appareils en Mélange (ou PAM). Cette solution de collecte de proximité permet aux habitants de l'agglomération de déposer des petits appareils électroniques (téléphones, rasoirs, séche-cheveux...) afin d'éviter que ceux-ci se retrouvent dans les ordures ménagères ou les encombrants. En effet, du fait de leurs composants, ils nécessitent un traitement adéquat afin d'être mieux valorisés.

En 2024, on compte 30 bornes installées sur le territoire de l'Agglo.

Nous constatons une augmentation de 35% du tonnage collecté entre 2023 et 2024. En effet, les tonnages sont passés de 53,66 tonnes de Petits Appareils en Mélange collectés en 2023 à 72,49 tonnes en 2024.

Du fait de cette augmentation des tonnages, le tonnage annuel moyen par borne a également évolué de 35%. En effet, celui-ci a connu une augmentation passant de 1,79 tonnes en 2023 à 2,41 tonnes en 2024.



A contrario, le poids moyen d'enlèvement par borne a quant à lui connu une légère augmentation, passant ainsi de 91 Kg en 2023 à 98 Kg en 2024.

Les objectifs sont désormais de faire évoluer les tonnages collectés par l'ensemble du parc de bornes et de le développer.

	2021	2022	2023	2024
<b>TONNAGE COLLECTE</b>	17,77	46,5	53,66	72,49
<b>EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTE</b>		162%	15%	35%
<b>TONNAGE ANNUEL MOYEN / BORNE</b>	0,59	1,55	1,79	2,41
<b>POIDS MOYEN D'ENLEVEMENT / BORNE (KG)</b>	101	120	91	98

Par ailleurs, les contenants piles installés sur les bornes PAM ont permis de collecter 3.4T en 2024 contre 3T en 2023, ce qui représente une augmentation de 13% de piles collectées via ce moyen de collecte de proximité. En 2024, environ 112Kg de piles ont été collectées en moyenne par borne. Les matériaux issus du recyclage des piles permettent de produire de nouveaux produits comme des piles et batteries neuves, des tuyaux de cuivre ou encore des pièces automobiles.



# COLLECTE DES DÉCHETS

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un marché public attribué à deux sociétés se partageant le territoire : la société Nicollin et la société Coved dont les répartitions des communes est la suivante :

- **NICOLLIN** pour 3 communes dépendant du SIDOMPE : Le Chesnay- Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et 2 communes relevant du SITRU : Bougival, La Celle Saint-Cloud
- **COVED** (groupe PAPREC) pour 13 communes dépendant du SIDOMPE : Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Bièvres



## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certains secteurs bénéficient jusqu'à 3 collectes par semaine pour les ordures

ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine excepté pour certaines communes pilotes de la tarification éco responsable dont l'habitat pavillonnaire est collecté 1 fois par semaine.

## LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

Les déchets emballages et papiers sont ramassés en moyenne 1 fois par semaine sur le territoire. Seule la commune de Versailles, depuis juillet 2020, et un secteur du Chesnay bénéficient de 2 collectes par semaine pour donner suite au passage en extension des consignes de tri des emballages plastiques.



## LE VERRE

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en Bornes de collecte déchets. Seule la commune de Vélizy-Villacoublay est encore collectée en porte à porte.

## LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique, à l'exception de :

Versailles : 1 fois par semaine

Le Chesnay (partie historique) : deux fois par mois  
A noter que les encombrants du quartier la Quintinie de Noisy-le-Roi étaient jusqu'alors collectés en benne ouverte mise en place une fois par mois (apport volontaire) sur domaine public.  
Afin d'améliorer l'efficacité du ramassage des encombrants dans ce quartier et supprimer les

dépôts sauvages retrouvés régulièrement en lieu et place de cette benne, un nouveau dispositif de collecte a été mis en place depuis septembre 2023. La benne au sol a donc été supprimée au profit d'un passage mensuel du camion-benne dans les rues principales du quartier.

## LES VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production de déchets (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), les végétaux sont collectés de façon hebdomadaire de mi-mars mi-décembre. Le service est ensuite interrompu. Toutefois, en hiver, une collecte spéciale pour les sapins est organisée sur le territoire via des parcs à sapins ou pour certaines communes en porte-à-porte semaine 2. Il n'y a pas de ramassage pendant semaine du 15 août (S. 33) en raison de la faible production constatée à ces périodes.

A noter, sur certaines résidences, la collecte des végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences).

### ➔ COLLECTE DE SAPINS

L'Agglo a poursuivi le développement d'une collecte unique en parcs à sapins. La collecte en parcs à sapins a été étendue pour la première fois en 2024 sur l'ensemble des 18 communes du territoire. Les villes de la Celle-Saint-Cloud et Viroflay ont intégré le dispositif :

- 16 parcs ont été créés à Viroflay sur espace public, et 2 parcs en résidence privée
- 3 parcs expérimentaux ont été créés à la Celle-Saint-Cloud, et une collecte exceptionnelle en porte-à-porte des végétaux a été maintenue la première quinzaine de janvier.

Ce type de collecte a confirmé son caractère vertueux, et a permis en 2024 de collecter 107.43 tonnes de sapins.



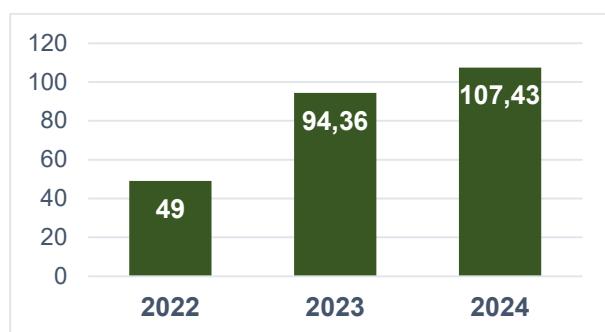
Parc à sapin à Rennemoulin

## PERSPECTIVES

- Poursuivre le déploiement de la collecte en parcs à sapins dans les villes du territoire, et agrandir les parcs de certaines communes.
- Développer le balisage de parcs à sapins dans de grandes résidences privatives du territoire.
- Communication plus impactante durant toute la collecte, afin de sensibiliser les usagers sur la durée de l'opération.

## PARTICULARITÉS DE COLLECTE

A noter, sur certaines résidences de Versailles Grand Parc, des collectes spécifiques existent (CF annexe 4).



Tonnages de sapins collectés par an

## LES BIODECHETS

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de biodéchets sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

Dès 2016, la communauté d'agglomération a décidé de signer une convention de partenariat avec le Systom de Paris afin de mener une expérimentation sur la gestion des biodéchets des professionnels volontaires.

Trois communes du territoire étaient concernées initialement (Versailles, Vélizy-Villacoublay et commune historique Le Chesnay). À la suite de l'étude de faisabilité réalisée en 2017, les premières collectes ont démarré dès le mois de mai 2018.

En 2019, les villes de Fontenay-le-Fleury, La Celle Saint-Cloud, la commune historique Rocquencourt et Jouy-en-Josas se sont également lancées dans la démarche.

Depuis la sortie de l'Agglo du Systom de Paris en janvier 2022, la collecte de ces biodéchets a été intégrée par voie d'avenant aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés détenus par les sociétés Nicollin et Coved. L'Agglo a notifié également un marché de traitement des biodéchets pris en charge sur son territoire. Les biodéchets collectés sont désormais traités en micro-méthanisation à Thiverval Grignon (78) par la société SEPUR.

En 2024, 100 sites sont collectés au sein de l'intercommunalité pour un total d'environ 368 tonnes.

ANNEE	BIODECHETS COLLECTES (Tonne)
2018	143
2019	336
2020	218
2021	353
2022	403
2023	382
2024	368

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) s'applique au plus tard le 31 décembre 2023, à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion de déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions pour le

tri à la source des biodéchets (c'est-à-dire les déchets organiques d'origine alimentaire ou végétale). Dès 2010, Versailles Grand Parc a souhaité accompagner les foyers dans cette démarche par des ateliers de sensibilisation et la mise à disposition de composteurs individuels, puis de composteurs partagés pour les logements collectifs, et enfin de bacs de lombricompostage. En 2024, ces dispositifs ont été confirmés avec une volonté d'accélérer le compostage de quartier grâce à la mise en place de bacs en apport volontaire notamment dans les centres villes.

Afin de prendre en compte toutes les spécificités locales et notamment celles des zones urbaines à forte densité de population, 5 solutions seront expérimentées dès fin 2025. Cette phase d'expérimentation s'étendra sur deux ans, au terme desquels un bilan complet sera réalisé afin d'évaluer les dispositifs les plus pertinents à pérenniser

- Le compostage de quartier accompagné : permanences d'agents de Versailles Grand Parc et d'associations pour accueillir et informer les usagers qui viennent apporter leurs déchets.
- Le compostage grutable : conteneur accueillant du pré-compost, collecté 1 fois par mois et utilisé comme engrais.
- Les abris-bacs : conteneurs accueillant des biodéchets non dégradés, collectés 2 fois par semaine et emportés en unité de méthanisation.
- Les Keyhole : bacs entourés d'une jardinière accueillant des biodéchets qui en se dégradant alimentent en engrais les plantes.
- La collecte en porte à porte des déchets des cantines des écoles et des marchés alimentaires.

Versailles Grand Parc en collaboration avec les élus a donc décidé de lancer fin 2024 un appel d'offres pour tester ces nouveaux dispositifs.



## LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DÉCHETS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces fréquences sont susceptibles d'évolution dans le cadre de la politique de Versailles Grand Parc d'optimisation et d'homogénéisation des services.

	SECTORISATION	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES ET PAPIERS	DECHETS VEGETAUX	VERRE	ENCOMBRANTS
BAILLY	pavillons	C2	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C3	C1			1 fois / mois
BIEVRES	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
BOIS D'ARCY	2 secteurs	C2	C1	C1		1 fois / mois
BOUGIVAL	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
BUC	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
CHATEAUFORT	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
FONTENAY-LE-FLEURY	pavillons	C1	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C		1 fois / mois
JOUY-EN-JOSAS	zone bleue	C1	C1	C1		1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1		1 fois / mois
LA CELLE SAINT-CLOUD	10 secteurs	C2	C1	C1		1 fois / mois
LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE	zone violette	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	2 fois / mois
	zones rose / orange	C2	C1	C1		2 fois / mois
	zone bleue / vert	C3	C2	C1		2 fois / mois
LES LOGES-EN-JOSAS	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
NOISY-LE-ROI	Pavillons	C1	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1		1 fois / mois
RENNEMOULIN	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	commune	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	1 fois / mois
SAINT-CYR-L'ECOLE	zone bleue	C1	C1	C1		1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1		1 fois / mois
TOUSSUS-LE-NOBLE	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
VELIZY-VILLACOUBLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	2 fois / mois	1 fois / mois
VERSAILLES	4 secteurs	C3	C2	C1		1 fois / semaine
VIROFLAY	2 secteurs	C2	C1	C1		1 fois par mois

C = nombre de collectes par semaine

**DESSERTE POPULATION AU 1er JANVIER 2024**

	HABITANTS CONCERNES PAR LA COLLECTE DES BORNES DE COLLECTE EN PAV (COMPACTEUR ET GRUTAGE COMPRIS)					HABITANTS CONCERNES PAR LA COLLECTE EN PAP				
	EP	DV	OM	VE	OE	EP	DV	OM	VE	OE
BAILLY	0	0	0	3 600	0	3 600	3 600	3 600	0	3 600
BIEVRES	488	0	488	4 762	0	4 274	4 762	4 274	0	4 762
BOIS D'ARCY	2715	0	2715	16 644	0	13 929	16 644	13 929	0	16 644
BOUGIVAL	0	0	0	9 162	759	9 162	9 162	9 162	0	8 403
BUC	300	0	300	5 936	0	5 636	5 936	5 636	0	5 936
CHATEAUFORT	250	0	125	1 594	0	1 344	1 594	1 469	0	1 594
FONTENAY-LE-FLEURY	6708	2500	6708	13 667	2 500	6 959	11 167	6 959	0	11 167
JOUY-EN-JOSAS	0	0	1500	7 860	0	7 860	7 860	6 360	0	7 860
LA CELLE SAINT-CLOUD	0	5675	4500	20 257	4 500	20 257	14 582	15 757	0	15 757
LE CHESNAY - ROCQUENCOURT	810	0	810	23 673	0	30 003	30 813	30 003	7 140	30 813
LES LOGES-EN-JOSAS	18	0	0	1 712	0	1 694	1 712	1 712	0	1 712
NOISY-LE-ROI	1045	550	1045	7 624	0	6 579	7 074	6 579	0	7 624
RENNEMOULIN	0	0	0	106	0	106	106	106	0	106
SAINT-CYR L'ECOLE	7066	0	7066	21 432	0	14 366	21 432	14 366	0	21 432
TOUSSUS-LE-NOBLE	125	0	125	1 168	0	1 043	1164	1 043	0	1 168
VELIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	185	0	23 043	23 043	23 043	22 858	23 043
VERSAILLES	11654	0	6529	83 200	3 500	71 546	83 200	76 671	0	79 700
VIROFLAY	220	0	220	17 371	0	17 151	17 371	17 151	0	17 371
<b>TOTAL AGGLO</b>	<b>31 399</b>	<b>9 889</b>	<b>32 131</b>	<b>239 953</b>	<b>11 259</b>	<b>238 552</b>	<b>260 062</b>	<b>237 820</b>	<b>29 998</b>	<b>258 692</b>
<b>% POPULATION DESSERVIE</b>	<b>12%</b>	<b>4%</b>	<b>12%</b>	<b>89%</b>	<b>4%</b>	<b>88%</b>	<b>96%</b>	<b>88%</b>	<b>11%</b>	<b>96%</b>

# VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2023, l'Agglo dépend de 2 syndicats pour le traitement de ses déchets : le **SITRU** (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbain de Boucle de la Seine) pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et le **SIDOMPE** (Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie) pour le reste de ses communes membres.

	<b>SITRU</b> Carrières-sur-Seine (78)	<b>SIDOMPE</b> Thiverval-Grignon (78)
<b>INSTALLATION</b>	Centre de Valorisation Énergétique CRISTAL Carrières-sur-Seine (78)	Unité de Valorisation Energétique Thiverval-Grignon (78)
<b>CAPACITE</b>	123 000 t/an	243 000 t/an
<b>TONNAGE 2024</b>	Tonnages incinérés = 105 738 t dont 6 822 t de l'Agglo	Tonnages incinérés = 203 851 t
<b>BILAN MATERIE</b>	- Mâchefers 17 837 t - Métaux ferreux et non ferreux : 1 800 t - REFIDND : 3 273 t	- Mâchefers : 32 545 t - Métaux ferreux et non ferreux : 4 224 t - REFIOM : 7156 t
<b>VALORISATION ENERGETIQUE</b>	- Electricité : 18 084 MWh - Vapeur : 82 451 MWh  Électricité + Chaleur 2 Turbo-alternateur un de 2,9 MW et un de 0,58 MW (mise en service en 2024) Réseau de chaleur : 9 700 équivalents logements	- Électricité : Production électricité : 105GWh (Autonomie électrique du Sidompe) - Chaleur : Production : 124 GWh de chauffage urbain (Chauffage pour 7500 équivalents logements* à Plaisir) - Electricité vendue à EDF : 86 GWh, - Électricité autoconsommée : 19 GWh - Réseau de chaleur : 7 500 équivalents logements soit 59 GWh vendus et chaleur valorisée en interne à l'UVE 65 GWh
<b>PERFORMANCE ENERGETIQUE (&lt;60% = FILIERE D'ELIMINATION)</b>	69,2 % hors autoconsommation de vapeur	92,72%(PE)  Rendement Energétique = 94,73% (RE)
<b>REJET ET TRAITEMENT DES FUMÉES</b>	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : 80 mg/Nm <sup>3</sup>	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : < 80 mg/Nm <sup>3</sup> appliquée à 100% du tonnage à compter du 01/06/2019
<b>CERTIFICATION</b>	ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001	Le site est certifié ISO 45 001 depuis 2018 (OHSAS 18 001 depuis 2004), ISO 14 001 depuis 1999 et ISO 50 001 depuis 2018

\*équivalent logements : Comprend les habitations, bâtiments administratifs, des écoles...

# TRI ET VALORISATION

Après la collecte, les papiers, emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.

Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique (voir précédemment).

En 2024, deux centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc :

## SIDOMPE : CENTRE DE TRI DE THIVerval-GRIGNON (78)

12 302 tonnes de déchets emballages et papiers issus de l'intercommunalité ont été réceptionnés en 2024 par le SIDOMPE. Le taux moyen de refus (erreurs de tri) était de 13,30%.

En 2021, le centre de tri s'est modernisé pour s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits emballages métalliques. L'objectif de cette

modernisation est également d'augmenter les taux de recyclage de tous les emballages plastiques (pots, barquettes, films plastiques...) et des petits emballages en métal (capsules de café, couvercles...).

Grâce à cette modernisation, le taux moyen de refus a pu diminuer, en faveur d'un flux de développement, où des déchets autrefois orientés vers des filières de valorisation énergétique, peuvent être recyclés.

## SITRU : CENTRE DE TRI DU BLANC MESNIL (93)

Les déchets d'emballages et papiers sont acheminés vers le centre de transfert de Gennevilliers puis sont redirigés en gros porteurs vers le centre de tri du Blanc Mesnil, adapté à l'extension des consignes de tri, afin d'être triés. Ainsi, 1 398 tonnes de déchets emballages et papiers issus de Bougival et La Celle Saint-Cloud ont été réceptionnés en 2024 avec un taux moyen de refus de 32,05%.



Centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon (78)



## EVOLUTION TONNAGE DE MATIERE VALORISEE

En 2024, le tonnage des matières recyclées sur l'Agglomération poursuit sa progression, confirmant la tendance amorcée depuis 2022. Cette hausse s'explique par la généralisation des consignes de tri, ainsi qu'une meilleure appropriation des gestes de tri par les habitants. La consommation de produits emballés reste également un facteur déterminant dans cette évolution.

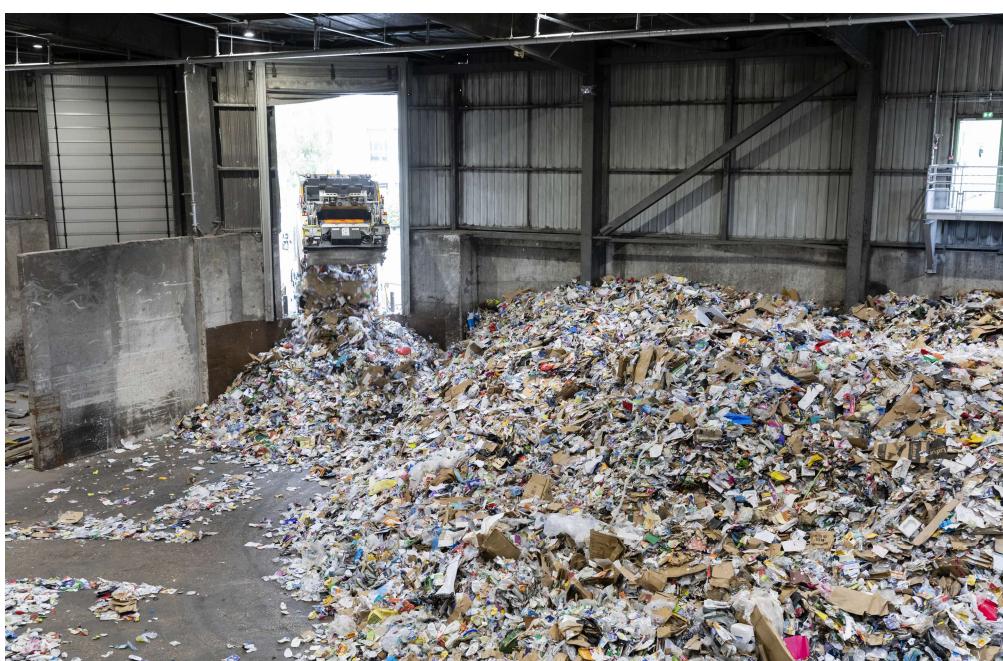
Les tonnages d'emballages et de papiers atteignent respectivement 3 870 tonnes et 2 760 tonnes, des niveaux stables par rapport à 2023. Le verre se maintient à 3 315 tonnes, traduisant une légère hausse, tandis que les encombrants

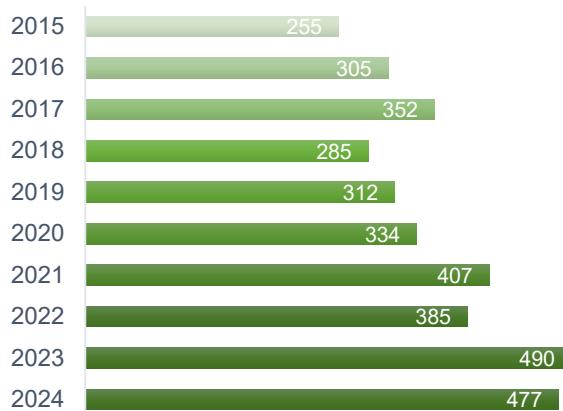
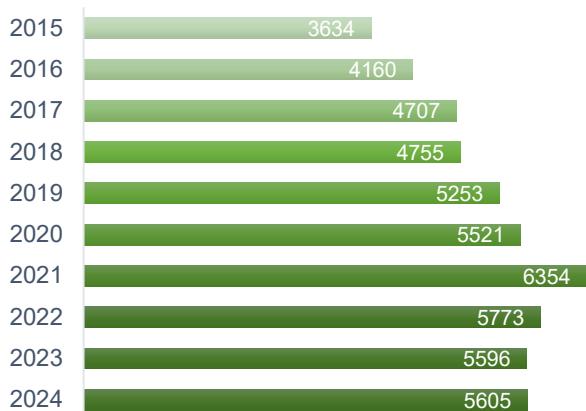
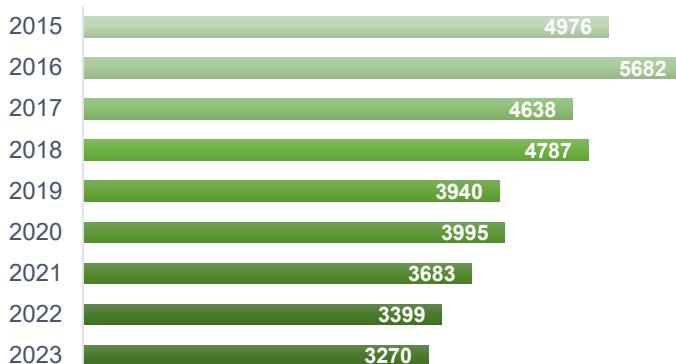
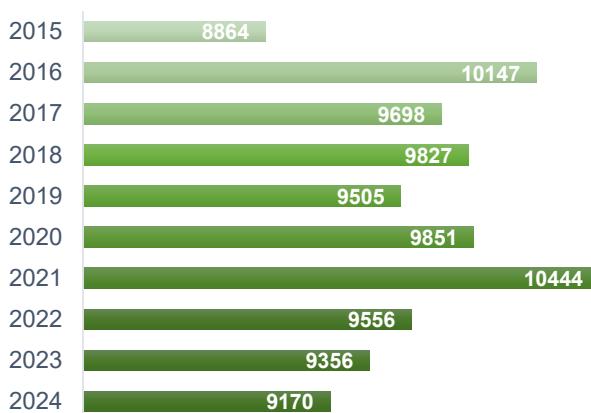
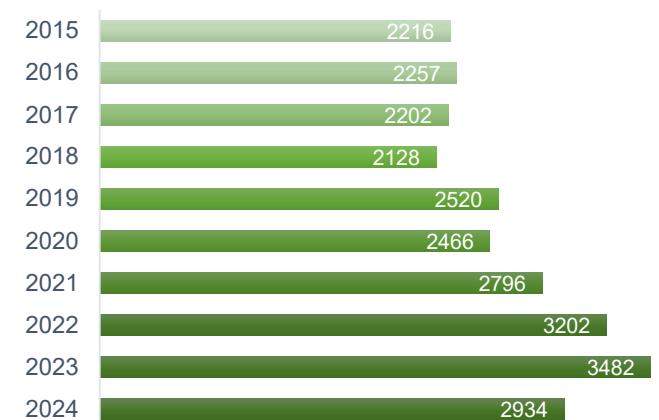
enregistrent 3 064 tonnes, en baisse par rapport à l'année précédente.

Le total emballages et papiers s'élève à 6 630 tonnes, confirmant une bonne performance du tri sélectif sur le territoire.

Les refus de tri (déchets non conformes) sont en légère baisse avec 2 469 tonnes, témoignant d'une amélioration de la qualité du tri effectué par les usagers.

Ces résultats traduisent une stabilisation globale des tonnages, après plusieurs années de fluctuations liées aux habitudes de consommation et aux conditions économiques.



**EMBALLAGE METAUX****VÉGÉTAUX****EMBALLAGE****VERRE****PAPIERS****ENCOMBRANTS****TOTAL EMBALLAGE ET PAPIERS****REFUS**

## ERREURS DE TRI DES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

La loi et le PRPGD fixent pour objectif l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques en 2022 pour l'ensemble de la population francilienne. Les extensions des consignes de tri ont été généralisée sur l'ensemble de l'Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La qualité du tri est observée lors de caractérisations effectuées par les syndicats de traitement sur les bennes d'emballages et papiers du territoire.

Afin d'identifier et analyser la composition des emballages ménagers et papiers triés par les administrés de l'Agglo, des caractérisations sont réalisées au minimum une fois par commune par an. Cette analyse permet de classer les emballages et papiers sur différentes catégories tel que : acier, aluminium, PEHD, PET, journaux magazines, erreurs de tri...

Ainsi cela permet l'Agglo, d'identifier le taux de refus (erreurs de tri) pour chacune des communes et mettre en place des actions de sensibilisation et de communication au tri des emballages et papiers.

### EVOLUTION DU TAUX DE REFUS

MOYENNE TAUX REFUS VERSAILLES GRAND PARC	
2013	19,32% (Intégration de la commune de Châteaufort)
	20,18%
2014	(Intégration des communes du Chesnay, Bougival et La Celle Saint- Cloud)
2015	19,87%
	18,54%
2016	(Intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay)
2017	19,05%
2018	18,64%
2019	20,06%
2020	20,40%
	22,14%
2021	(Mise en place des extensions des consignes de tri sur les communes membres des syndicats de traitement du SYCTOM et SITRU)
2022	16,75% (Mise place du flux développement géré par CITEO)
2023	17,56%
2024	18,70%

En 2022, le taux de refus a été actualisé à suite d'une erreur de calcul des données.



### TAUX DE REFUS EN 2024

En 2023, 73 caractérisations ont été réalisées sur les communes de Versailles Grand Parc dont 55 pour les communes membres du SIDOMPE et 18 pour les SITRU.

TAUX DE REFUS DE TRI	
BAILLY	5,72%
BIEVRES	5,50%
BOIS D'ARCY	14,97%
BOUGIVAL	37%
BUC	7,22%
CHATEAUFORT	11,73%
FONTENAY-LE-FLEURY	14,02%
JOUY-EN-JOSAS	6,81%
LA CELLE SAINT-CLOUD	27,60%
LE CHESNAY (commune historique)	10,81%
LES LOGES EN JOSAS	32,35%
NOISY-LE-ROI	6,03%
RENNEMOULIN	13,91%
ROCQUENCOURT (commune historique)	12,74%
SAINT-CYR-L'ECOLE	25,68%
TOUSSUS-LE-NOBLE	14,08%
VELIZY-VILLACOUBLAY	19,10%
VERSAILLES	8,21%
VIROFLAY	15,10%
MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	18,70%

# DÉCHÈTERIES

Versailles Grand Parc propose à ses habitants un service de déchèteries et de points de collecte de proximité destiné aux déchets qui ne peuvent être pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. Ce dispositif contribue à une meilleure gestion des encombrants (bois, ferraille, carton, papier, etc.) ainsi que des déchets présentant un caractère dangereux.

En 2024, cinq déchèteries de l'agglomération desservent les habitants des communes de Versailles Grand Parc. Par ailleurs, une convention de partenariat avec le syndicat de traitement SITRU permet aux habitants des communes de Bougival et de la Celle Saint Cloud d'accéder également à la déchèterie de Carrières-sur-Seine.

Les modalités d'accès sont précisées dans le tableau ci-dessous, tandis que les jours et horaires d'ouverture sont disponibles en annexe 7.

Les déchèteries sont des **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**. Elles sont soumises à une réglementation spécifique, notamment en ce qui concerne les **quantités stockées** et les **tonnages collectés**, tant pour les déchets dangereux que pour les déchets non dangereux.

Ces équipements sont des espaces clos, sécurisés et surveillés, où les usagers peuvent déposer leurs déchets en apport volontaire, dans le respect des volumes autorisés. Les déchets acceptés peuvent être :

- De nature non dangereuse : bois, gravats, plâtre, tout-venant, etc. ;
- De nature dangereuse : équipements électriques et électroniques, produits chimiques ménagers, etc.

L'objectif principal est de faciliter le tri des déchets à la source, afin d'en permettre le réemploi, le recyclage ou la valorisation, dans une logique de réduction des impacts environnementaux.

Complémentaires à la collecte en porte-à-porte, les déchèteries jouent également un rôle important en matière de sensibilisation du public à la gestion responsable des déchets.

À noter : depuis le 1er janvier 2024, l'accès aux déchèteries (à l'exception de la mini-déchèterie de Vélizy-Villacoublay) est soumis à la présentation d'une carte nominative d'accès. Cette carte est personnelle et ne peut être prêtée à un tiers ne résidant pas dans le même foyer.



DECHETERIE	ADRESSE	COMMUNES DESSERVIES	EXPLOITANT	MODALITES D'ACCES
BOIS D'ARCY	Rue Abel Gance Zac de la croix bonnet BOIS D'ARCY	Ensemble des communes du territoire	Versailles grand parc	- 20 passages/an - Sans limite de volume - Sur présentation d'une carte d'accès
BUC	83 rue Clément Ader Zi le près clos BUC	Ensemble des communes du territoire	Versailles grand parc	- 20 passages/an - Sans limite de volume - Sur présentation d'une carte d'accès
ECOPPOINT DE BIEVRES	27 route de Jouy BIEVRES	- Bièvres - Jouy-en-Josas	Versailles grand parc	- Limite à 3m3/semaine - Sur présentation d'une carte d'accès
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	14 route de saint germain LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	- Le Chesnay-Rocquencourt - Versailles - Bougival - La Celle Saint-Cloud	Versailles grand parc	- Limite à 20 passages/an - Limite de 3m3 par passage - Sur présentation d'une carte d'accès
MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY	23 avenue robert Wagner VELIZY-VILLACOUBLAY	Vélizy-Villacoublay	Versailles grand parc	- Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
CARRIERES-SUR-SEINE	1 rue de l'union CARRIERES-SUR-SEINE	- Bougival - La Celle Saint-Cloud	SITRU	- Limite à 15 passages/an ou 3 tonnes/an - Sur présentation d'une carte d'accès

CRÉATION DES CARTES D'ACCÈS	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de cartes créées dans l'année (tous types de tiers)</b>	7775	5220	4126	5776
<b>Total carte d'accès créées (tous types de tiers) depuis 2012</b>	51959	57179	61305	67081
<b>Evolution des cartes créées d'une année sur l'autre</b>		-33%	-21%	40%
Nombre de cartes créées pour accéder à l'Ecopoint de Bièvres (Communes de Bièvres et Jouy-en-Josas)			127	1 184
Evolution des cartes créées pour l'Ecopoint entre 2023 / 2024				832%
<b>Nombre de cartes créées pour donner suite aux enquêtes TECO</b>	2581	530	0	0

## PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	BOIS D'ARCY	BUC	ECO POINT	LE CHESNAY-ROQUENOURT	VELIZY-VILLACOUBLAY
TOUT VENANT INCINERABLE	*	*	*	(benne encombrants)	
TOUT VENANT NON INCINERABLE	*	*	*	(benne encombrants)	
METAUX	*	*	(benne encombrants)	(benne encombrants)	
VEGETAUX	*	*	*	*	
CARTON	*	*	*	*	
GRAVATS	*	*	*	*	
PLATRE	*	*			
BOIS	*	*	*	(benne encombrants)	
MOBILIER	*	*	*	(benne encombrants)	
DECHETS TOXIQUES (peintures, colles, vernis, engrais, produits phytosanitaires, solvants, aérosols, acides...)	*	*		*	*
HUILE ALIMENTAIRE	*	*		*	*
HUILE DE VIDANGE	*	*		*	*
BOUTEILLES DE GAZ	*	*			
CAPSULES DE CAFE	*	*			
BATTERIES	*	*		*	*
PNEUS VEHICULES LEGERS	*	*			
FILTRES A HUILE	*	*		*	*
PILES	*	*		*	*
CARTOUCHES D'ENCRES	*	*		*	*
RADIOGRAPHIES	*	*		*	*
EXTINCTEURS	*	*		*	
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	*	*	*	*	*
ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)	*	*			
ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES (ABJTh)	*	*			
JEUX, JOUETS ET ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN NON THERMIQUE	*	*			
AMPOULES ET NEONS	*	*		*	*
TEXTILES	*	*	*		
BOUCHONS	*	*		*	
COUETTES ET OREILLERS	*	*			
LIVRES ET DOCUMENTS CONFIDENTIELS	*	*			
REEMPLOI	*	*			

## ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATION EN FONCTION DES SITES

Communes	Nombre de passage			Population 2024	% des passages par rapport à la pop de la commune	% des fréquentation de la commune	Evolution de la fréquentation entre 2023 et 2024
	2022	2023	2024				
BAILLY	34	42	50	3 600	1%	0,22%	19%
BIEVRES	117	144	523	4 762	11%	2,35%	263%
BOIS D'ARCY	163	191	212	16 644	1%	0,95%	11%
BOUGIVAL	64	57	38	9 162	0%	0,17%	-33%
BUC	3 466	3 915	4 463	5 936	75%	20,02%	14%
CHATEAUFORT	1 200	1 296	1 460	1 594	92%	6,55%	13%
FONTENAY LE FLEURY	75	84	113	13 667	1%	0,51%	35%
JOUY-EN-JOSAS	915	1 303	1 859	7 860	24%	8,34%	43%
LA CELLE ST CLOUD	85	124	168	20 257	1%	0,75%	35%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	334	391	744	30 813	2%	3,34%	90%
LES LOGES EN JOSAS	971	904	993	1 712	58%	4,45%	10%
NOISY LE ROI	88	68	61	7 624	1%	0,27%	-10%
RENNEMOULIN	3	0	0	106	0%	0,00%	0
ST CYR L'ECOLE	206	218	318	21 432	1%	1,43%	46%
TOUSSUS LE NOBLE	611	704	797	1 168	68%	3,58%	13%
VELIZY VILLACOUBLAY	1 114	1 299	1 671	23 043	7%	7,50%	29%
VERSAILLES	5 331	5 590	7 013	83 200	8%	31,46%	25%
VIROFLAY	1 444	1 509	1 808	17 371	10%	8,11%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>16 221</b>	<b>17 839</b>	<b>22 291</b>	<b>269 951</b>	<b>8%</b>	<b>103%</b>	<b>25%</b>

Communes	Nombre de passages			Population 2024	% des passages par rapport à la pop de la commune	% des fréquentation de la commune	Evolution de la fréquentation entre 2023 et 2024
	2022	2023	2024				
BAILLY	1015	1094	1083	3 600	30%	2,54%	-1%
BIEVRES	88	98	131	4 762	3%	0,31%	34%
BOIS D'ARCY	10992	11102	12377	16 644	74%	29,05%	11%
BOUGIVAL	432	472	576	9 162	6%	1,35%	22%
BUC	186	131	211	5 936	4%	0,50%	61%
CHATEAUFORT	8	12	44	1 594	3%	0,10%	267%
FONTENAY LE FLEURY	4804	4553	4797	13 667	35%	11,26%	5%
JOUY EN JOSAS	182	208	241	7 860	3%	0,57%	16%
LA CELLE ST CLOUD	1218	1291	1479	20 257	7%	3,47%	15%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	3329	2843	2851	30 813	9%	6,69%	0%
LES LOGES EN JOSAS	55	57	59	1 712	3%	0,14%	4%
NOISY LE ROI	1829	1819	1917	7 624	25%	4,50%	5%
RENNEMOULIN	49	55	68	106	64%	0,16%	24%
ST CYR L'ECOLE	6333	6629	6727	21 432	31%	15,79%	1%
TOUSSUS LE NOBLE	26	19	22	1 168	2%	0,05%	16%
VELIZY VILLACOUBLAY	964	1092	1072	23 043	5%	2,52%	-2%
VERSAILLES	6861	6891	7159	83 200	9%	16,80%	4%
VIROFLAY	1819	1696	1795	17 371	10%	4,21%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>40190</b>	<b>40062</b>	<b>42609</b>	<b>269 951</b>	<b>324%</b>	<b>107%</b>	<b>6%</b>

### FREQUENTATION DE LA DECHETERIE DE CHESNAY-ROCQUENCOURT PAR COMMUNE

Communes	Nombre de passages			Population 2024	% des passages par rapport à la pop de la commune	% des fréquentation de la commune	Evolution de la fréquentation entre 2023 et 2024
	2022	2023	2024				
BOUGIVAL	245	245	232	9 162	3%	2,27%	-5%
LA CELLE SAINT CLOUD	592	585	702	20 257	3%	6,88%	20%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	7 749	6 983	7 193	30 813	23%	70,53%	3%
BUC	186	131	211	5 936	4%	0,50%	61%
VERSAILLES	1 839	1 950	2 072	83 200	2%	20,32%	6%
Autres : liés à des modifications d'adresse intégrés à Versailles		11	3				
<b>TOTAL</b>	<b>10 425</b>	<b>9 703</b>	<b>10 199</b>	<b>143 432</b>	<b>7%</b>	<b>20,32%</b>	<b>4%</b>

### FREQUENTATION DE L'ECOPOINT DE BIEVRES PAR COMMUNE

Communes	Nombre de passages			Population 2024	% des passages par rapport à la pop de la commune	% des fréquentation de la commune	Evolution de la fréquentation entre 2023 et 2024
	2022	2023	2024				
BIEVRES	2948	2596	3445	4 762	72%	38%	20%
JOUY EN JOSAS	3021	2661	1139	7 860	14%	62%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>5 969</b>	<b>5 257</b>	<b>4 584</b>	<b>12 622</b>	<b>36%</b>	<b>100%</b>	<b>61%</b>
Évolution nb de visites		-12%	-13%				6%
Part de la population de Bièvres	49%	49%	75%				
Part de la population de Jouy-en-Josas	51%	51%	25%				

### FREQUENTATION DE LA MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY

	2021	2022	2023	2024
Nombre de visites	2889	2490	1079	1177
Évolution des visites a l'annee		-14%	-57%	9%

## FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY

	DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	RÉPARTITION EN % (2024)
PARTICULIER + 1ERPASSAGE	36 158	40 443	36 037	39 453	37 114	36 923	39 053	92 %
PARTICULIER + PARTICULIER DEPOT EXCEPTIONNEL								
PROFESSIONNEL + ADMINISTRATION + ASSOCIATION	2 585	3 055	2 505	2 575	2 633	2 480	2 690	6 %
COLLECTIVITE (+COLLECTIVITE DEPOT EXCEPTIONNEL, SERVICE TECHNIQUE DEPOT EXCEPTIONNEL)	475	953	784	455	389	139	324	1 %
GENS DU VOYAGE	16	14	6	6	129	520	542	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>39 234</b>	<b>44 465</b>	<b>39 332</b>	<b>42 486</b>	<b>40 265</b>	<b>40 062</b>	<b>42 609</b>	<b>100 %</b>
ÉVOLUTION DES VISITES A L'ANNEE		13%		8%	- 5%	-1 %	6,4 %	

## FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DE BUC

	DÉCHÈTERIE DE BUC					
	2020	2021	2022	2023	2024	RÉPARTITION EN % (2024)
PARTICULIER + 1ERPASSAGE	7 244	12 869	14 429	16 049	20 452	92 %
PARTICULIER + PARTICULIER DEPOT EXCEPTIONNEL						
PROFESSIONNEL + ADMINISTRATION + ASSOCIATION	270	640	764	834	975	4 %
COLLECTIVITE (+COLLECTIVITE DEPOT EXCEPTIONNEL, SERVICE TECHNIQUE DEPOT EXCEPTIONNEL)	190	335	696	104	83	0 %
GENS DU VOYAGE	6		347	852	781	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 710</b>	<b>13 844</b>	<b>16 236</b>	<b>17 839</b>	<b>22 291</b>	<b>100 %</b>
ÉVOLUTION DES VISITES A L'ANNEE		7,82 %	20,49 %	20,43 %	25%	

## FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

	DÉCHÈTERIE DU CHESNAY- ROCQUENCOURT								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	RÉPARTITION EN % (2024)	
PARTICULIER + 1ER PASSAGE									
PARTICULIER + PARTICULIER	6 357	7 202	9 942	11 531	10 406	9 739	10 190	99,88 %	
DEPOT EXCEPTIONNEL									
PROFESSIONNEL + ADMINISTRATION + ASSOCIATION	77	0	0	0	0	0	0	0 %	
COLLECTIVITE (+COLLECTIVITE DEPOT EXCEPTIONNEL, SERVICE TECHNIQUE DEPOT EXCEPTIONNEL)	11	132	140	57	27	24	12	0,12 %	
TOTAL	6 445	7 334	10 082	11 588	10 433	9 763	10 202	100 %	
ÉVOLUTION DES VISITES A L'ANNEE		14%	37%	15%	-9,79 %	-6,03 %	4,50 %		

Les données ont été actualisées via le logiciel ECOCITO, afin de prendre en compte dans les fréquentations, les fréquentations des 1ers passages des usagers réalisant une demande de carte sur site, des dépôts exceptionnels à la suite de déménagements ou décès.



## LES CHIFFRES CLÉS

En 2024, l'Ecopoint de Bièvres a connu plusieurs changements, notamment le déplacement du terrain, l'accès désormais soumis à la présentation de la carte de déchèterie, ainsi que la limitation du volume des apports des particuliers à 3 m<sup>3</sup> par passage.

Ces évolutions ont été mises en place dans le but d'améliorer la qualité du service offert aux usagers, de mieux maîtriser les capacités de stockage du site et de garantir la disponibilité des bennes pour les habitants.

À la suite de ces ajustements, une baisse de 13 % du nombre de passages a été observée sur le site.

Cependant, malgré cette diminution de la fréquentation à l'Ecopoint de Bièvres, les autres déchèteries du territoire ont enregistré une hausse moyenne de 12,6 %, avec une augmentation particulièrement marquée à la déchèterie de Buc, qui a vu sa fréquentation progresser de 25 %.

L'accès en déchèterie est gratuit pour les particuliers, sur présentation de la carte de déchèterie. Une seule carte nominative est délivrée par foyer, avec un maximum de 20 passages autorisés par an.

Les apports des professionnels sont payants. L'accès leur est réservé uniquement sur les déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc, en dehors des week-ends, et sur présentation d'une carte d'accès professionnelle.

En 2024, **5 776 cartes** d'accès ont été créées pour les déchèteries de Bois d'Arcy et de Buc. Parmi elles, 1 184 cartes permettent également l'accès à l'Ecopoint de Bièvres, soit une augmentation remarquable de **832 %** pour ce site par rapport à l'année précédente. La déchèterie du Chesnay-Rocquencourt est également intégrée au dispositif. Depuis 2012, **67 081 cartes** ont été délivrées au total, avec une hausse de **40 %** entre 2023 et 2024.



## LA DÉCHETERIE DE BOIS D'ARCY

En 2024, la déchèterie de Bois d'Arcy a enregistré 42 609 passages, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation témoigne d'une fréquentation en progression après une période de stabilité. Les communes les plus représentées restent Bois d'Arcy (29 % des passages), Fontenay-le-Fleury, Versailles et Saint-Cyr-l'École, chacune dépassant les 10 % de fréquentation.

Certaines communes ont connu une évolution marquante de leur fréquentation, notamment Châteaufort (+267 %), Buc (+61 %) et Bièvres (+34 %), traduisant une mobilisation croissante des habitants autour du tri et de l'apport en déchèterie.

Le tonnage total des déchets collectés sur le site s'élève à 15 657 tonnes, en hausse de 17 % par rapport à 2023. Cette évolution est portée par des flux en forte augmentation : carton (+33 %), végétaux (+17 %), mobilier (+12 %), plâtre (+20 %) et batteries (+26 %). Ces résultats traduisent un usage plus intensif du service et une amélioration continue des pratiques de tri sur le territoire.

À l'inverse, certains flux sont en recul, notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE, -6 %), les métaux (-3 %) ou encore les pneumatiques (-37 %), signalant des axes possibles de sensibilisation pour l'année à venir.

## LA DÉCHETERIE DE BUC

La fréquentation et les tonnages collectés ont nettement évolués depuis l'ouverture en 2020. C'est la troisième année consécutive où la déchèterie connaît une augmentation de ses fréquentations. En 2024, la déchèterie de Buc a enregistré **22 291 passages**, en hausse de 25 % par rapport à 2023. Cette augmentation est portée principalement par les **particuliers (92 % des visites)**.

La fréquentation est dominée par les communes de **Buc (20 %)**, **Versailles (31 %)** et **Jouy-en-Josas (8 %)**. Des hausses significatives sont observées à **Bièvres (+263 %)**, **Le Chesnay-Rocquencourt (+90 %)**, **Saint-Cyr-l'École (+46 %)** et **Jouy-en-Josas (+43 %)**.

Le tonnage global collecté est **stable à 12 665 tonnes** (-1 %). Plusieurs flux augmentent fortement :

- **Mobilier** : +51 %
- **Carton** : +38 %
- **Végétaux** : +24 %
- **Batteries** : +131 %
- **Textile** : +28 %
- **Déchets électriques (DEEE)** : +8 %

D'autres flux sont en baisse, notamment :

- **Bois** : -17 %
- **Tout-venant non incinérable** : -8 %
- **Triadis (déchets dangereux)** : -17 %
- **Néons** : -80 %

Dans l'ensemble, la déchèterie de Buc poursuit sa **montée en charge progressive**, avec une forte attractivité intercommunale et une amélioration de la qualité du tri. Malgré un tonnage global stable, la croissance des flux ciblés (mobilier, cartons, végétaux, déchets électriques) confirme une meilleure orientation des apports et un usage renforcé du service.

## LA DÉCHETERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

En 2024, une reprise de la fréquentation et des tonnages a été observée après deux années consécutives de baisse. Le nombre de visites est passé de 9 763 en 2023 à 10 202 en 2024, soit une augmentation de 4,5 %. Les tonnages traités sont restés globalement stables, avec 976 tonnes en 2023 contre 991 tonnes en 2024, représentant une hausse de 2 %.

Cette évolution s'explique notamment par la limitation du volume d'apport instaurée depuis 2022, fixée à 3 m<sup>3</sup> par passage, alors qu'aucune restriction n'existe auparavant. Cette mesure, appliquée dans une déchèterie non accessible aux professionnels, a permis de réduire les dépôts provenant d'usagers professionnels utilisant des cartes de particuliers.

Par ailleurs, cette installation ne peut accueillir qu'un nombre restreint de catégories de déchets. Les déchets dangereux spécifiques (DDS) tels que les peintures et solvants ne sont collectés que le samedi, dans le cadre d'une permanence dédiée.

La fréquentation reste majoritairement portée par les habitants du Chesnay-Rocquencourt (70 %), suivis des Versaillais (20 %), des Cellois (7,5 %) et des Bougivalais (2 %).

## L'ÉCOPPOINT DE BIEVRES

En 2024, l'Ecopoint a enregistré un total de 4 584 visites, correspondant à une diminution de -13% par rapport à l'année précédente. Il a été remarqué une nette diminution des tonnages collectés en 2024 par rapport à l'année 2023, avec une baisse de -40% (958 tonnes collectées en 2023 contre 574.91 tonnes en 2024). Cette baisse est constatée pour la deuxième année consécutive

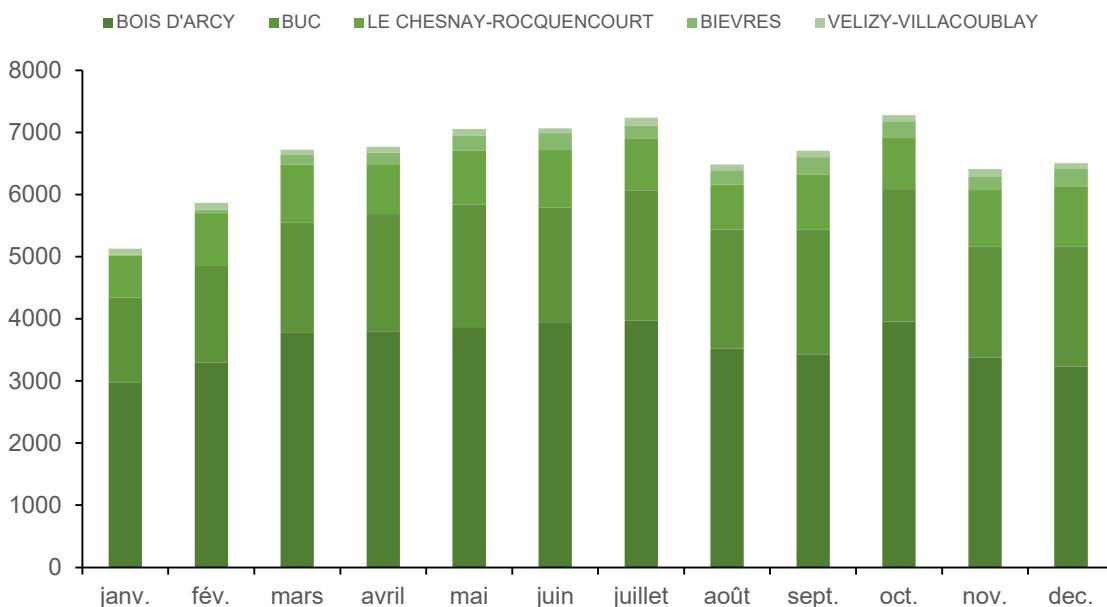
## LA MINI DÉCHETTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

En 2024, la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay, réservée exclusivement aux habitants de cette commune, a enregistré un total de 1 177 visites présentant une hausse de 9% par rapport à 2023. La quantité de déchets collectés a diminué, avec 16,5 tonnes en 2024, soit une baisse de 5 % par rapport à l'année 2023. Cette baisse se poursuit depuis 2023 et est en partie due à des changements au sein de la déchèterie,

et une fermeture durant le mois d'août. Il est à noter également que depuis juin 2023, la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay est ouverte uniquement les samedis matin.

Seuls les déchets toxiques (hors extincteurs et bouteilles de gaz) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont acceptés dans cette déchèterie. Cette restriction explique pourquoi le tonnage global collecté est relativement faible par rapport aux autres installations.

### ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATION PAR MOIS PAR SITE



En 2024, les déchèteries ont connu leurs plus fortes affluences entre mars et juin, période marquée par l'augmentation des apports de végétaux et les opérations de déménagement avant l'été. Un léger pic supplémentaire est observé en juillet, lié aux départs en vacances et aux travaux saisonniers.

Le reste de l'année, de janvier à février puis d'août à décembre, présente une fréquentation globalement stable et homogène, avec une hausse ponctuelle en octobre et des taux plus faibles en janvier et novembre.

## TONNAGE COLLECTÉS EN DÉCHETERIE EN 2024 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2023

	BOIS D'ARCY	BUC	LE CHESNAY	ECO-POINT	VELIZY - VILLACOUBLAY
<b>MOBILIER</b>	1083.34 (+12%)	626.94 (+51%)			
<b>BOIS</b>	1386.61 (+8%)	1183.2 (-17%)		0 (-100%)	
<b>CARTON</b>	280.291 (+33%)	173.543 (+38%)	66.58 (+48%)	25.66 (-5%)	
<b>VEGETAUX</b>	1041.24 (+17%)	416.72 (+24%)	93.98 (+51%)	54.54 (-6%)	
<b>METAUX</b>	327.5 (-3%)	233.58 (-5%)		0 (-100%)	
<b>GRAVAT</b>	5416.26 (0%)	3266.64 (-3%)	279.18 (-5%)	166.8 (-39%)	
<b>ENCOMBRANTS</b>			458.38	301.88	
<b>TOUT VENANT INCINERABLE</b>	543.64 (+13%)	774.78 (-17%)			
<b>TOUT VENANT NON INCINERABLE</b>	4113.46 (-2%)	3816.6 (-8%)		0 (-100%)	
<b>PLATRE</b>	1750.84 (+20%)	891.35 (+7%)			
<b>DDM TRIADIS</b>	28.33 (-2%)	26.631 (-17%)	32.93 (-4%)	0 (-100%)	6.022 (+16%)
<b>BATTERIES</b>	8.097 (+26%)	3.837 (+131%°)	0.55 (+1674%)	0 (-100%)	0 (-100%)
<b>BATTERIES MIRCO-MOBILITE</b>	0.322 (-1%)				
<b>DDM ECODDS</b>	74.919 (+8%)	27.893 (+13%)			
<b>RADIOGRAPHIE ARGENTIQUE + NUMERIQUE</b>	0.39 (-35%)	0.55 (+340%)			0.057 (+100%)
<b>CAPSULES DE CAFE</b>	1.28 (-30%)	0.71 (+4%)		0 (-100%)	
<b>CARTOUCHE D'ENCRE</b>	1 (+12%)	0.19 (-5%)		0 (-100%)	
<b>DEEE</b>	220.261 (-6%)	125.778 (+8%)	59.525 (+2%)	20.951 (-28%)	10.085 (-6%)
<b>TEXTILE</b>	27.15 (+6%)	13.30 (+28%)		5.08 (+1368%)	
<b>PILE &amp; ACCUMULATEURS</b>	2.625 (+3%)	1.658 (+49%)		0 (-100%)	0.147 (-68%)
<b>PNEUMATIQUES</b>	8.47 (-37%)	10.67 (+14%)			
<b>HAUILE DE MOTEUR</b>	8.19 (+12%)	3.69 (-4%)	0 (-100%)	0 (-100%)	0 (-100%)
<b>NEONS</b>	0.665 (-28%)	0.133 (-80%)	0.169 (111%)		0.191 (-6%)
<b>LAMPES</b>	0.381 (+30%)	0.514 (+99%)	0.245 (96%)	0 (-100%)	0.033 (+100%)
<b>TOTAL 2024 (% évolution par rapport à 2023)</b>	<b>16 325,26 (+4%)</b>	<b>11 598.90 (-8%)</b>	<b>991.54 (-2%)</b>	<b>574.91 (-72%)</b>	<b>16.53 (-5%)</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>15 657,59</b>	<b>12 665,09</b>	<b>976.14</b>	<b>958,75</b>	<b>17,37</b>



## REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Les déchèteries de **Bois d'Arcy** et de **Buc** sont reconnues comme **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.

La déchèterie de **Bois d'Arcy** est soumise au **régime de déclaration** pour les rubriques **2710-1** et **2710-2**, couvrant l'ensemble du site, tandis que la déchèterie de **Buc** relève du **régime de déclaration** pour la rubrique **2710-1** et du **régime d'enregistrement** pour la rubrique **2710-2**.

Cette réglementation s'appuie sur l'**arrêté du 27 mars 2012** relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous les rubriques :

- **2710-1** : installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial ;
- **2710-2** : installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial.

Cet arrêté a été modifié en dernier lieu par le **décret n° 2015-1614 du 9 décembre 2015**. La collectivité a l'obligation de respecter ces prescriptions et de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir la **mise en conformité** et la **sécurité environnementale** de ses sites.

À la suite du **contrôle périodique réalisé en décembre 2022** sur la déchèterie de **Bois d'Arcy**, plusieurs **non-conformités** ont été relevées, entraînant la mise en œuvre d'un **plan d'actions correctives** poursuivi en 2023 et 2024.

Ces actions visent à assurer la conformité réglementaire du site et à **préparer le dépôt d'un dossier de changement de régime ICPE**, afin de passer du **régime de déclaration** à celui d'**enregistrement**. Ce changement permettra d'**augmenter la capacité de stockage des déchets non dangereux**, aujourd'hui limitée par la réglementation actuelle.

En 2024, plusieurs **travaux et aménagements techniques** ont été réalisés pour renforcer la sécurité, la prévention des risques et la conformité environnementale :

- **Déclarations GEREP** effectuées conformément à la réglementation ;
- **Installation de clapets anti-retour** sur le réseau d'eau potable ;
- **Mise en place de seuils et de bacs de rétention**, notamment en haut et en bas du quai, à proximité de la borne à huile et devant le local DDM ;
- **Séparation des câbles électriques et des canalisations d'eau** dans le local TGBT ;
- **Extension du système de sécurité incendie (SSI)** à l'ensemble des locaux (pneus, livres, réemploi) – travaux réalisés par l'entreprise **ERA** en **juin 2024** ;
- **Réorganisation des locaux** entre les espaces **DEEE** et **déchets dangereux** ;
- **Regroupement des pneumatiques** des particuliers et des professionnels dans un même local.

### Perspectives et actions à venir :

Malgré ces avancées significatives, le **dépôt du dossier de demande de changement de régime ICPE** n'a pas encore pu aboutir en 2024.

Des **travaux d'assainissement complémentaires** doivent être réalisés afin de garantir la **conformité totale du site** et de permettre la constitution du dossier d'enregistrement auprès de la préfecture.

Ces interventions seront planifiées dans le cadre du **programme d'investissement 2025**, en lien avec le **bureau d'études ARCOE**, chargé d'accompagner Versailles Grand Parc dans la mise en œuvre technique et réglementaire de ce projet.

La réglementation ICPE impose un suivi administratif et technique très rigoureux.

## FILIERES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

En 2024, 4 nouvelles filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ont été mises en place dans les déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy. Ces filières, créées dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), permettent la prise en charge gratuite de la collecte des déchets en provenance des déchèteries publiques, assure le traitement et met à disposition des collectivités territoriales les contenants appropriés

Ces 4 filières REP sont :

- Jeux, jouets et articles de bricolage et de jardin non thermique (gérée par l'éco-organisme Ecomaison)
- Articles de bricolage et de jardin thermique (gérée par l'éco-organisme Ecologic).
- Articles de sports et de loisirs (gérée par l'éco-organisme Ecologic).
- Outils du peintre (gérée par l'éco-organisme EcoDDS).

La mise en place de la filière de l'Eco organisme Ecomaison a permis la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de 1,31T de jeux, jouets et articles de bricolage et de jardin non thermique en 2024 contre 0,9T en 2023. Cela représente une augmentation de 46 %.

La mise en place de la filière de l'Eco organisme Ecologic a permis la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de 1,463T d'articles de sport et de loisirs en 2024 contre 0,180T en 2023. Cela représente une augmentation de 713%. La filière des articles de bricolage et de jardin thermiques a permis la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de 1,739T d'objets en 2024 contre 1,175T en 2023. Cela représente une évolution de 48%.

Tandis que la mise en place de la filière de l'Eco organisme Ecodd a permis la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de 0,515T d'articles d'outillage du peintre en 2024 contre 0,069T en 2023. Cela représente une augmentation de 646%.

## LES ACTIONS MENÉES EN 2024

### • Préparation pour la mise en place de la filière PMCB

En 2024, le service Déchèterie s'est mobilisé pour préparer la mise en place de la filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), dont l'entrée en vigueur était prévue au 1er janvier 2025.

Les actions engagées ont porté sur la veille réglementaire et la participation aux réunions d'information organisées par les éco-organismes, l'adaptation des procédures internes et des outils de suivi, ainsi que la sensibilisation et la formation des agents aux nouvelles modalités de tri et de collecte.

Un travail de coordination avec les partenaires et la collectivité a également été conduit afin d'anticiper les impacts opérationnels liés à cette évolution réglementaire.

### • Mise en place de butées de parking à la déchèterie de Buc et de Bois d'Arcy

En 2024, les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy ont connu plusieurs dégradations des quais et des bavettes garde-corps. Cela a engagé des frais de réparation et de remises en état par nos exploitants de déchèterie. De ce fait, Versailles Grand Parc a fait le choix d'installer des stop park devant les quais de déchargeement de la déchèterie de Buc et devant certains quais de la déchèterie de Bois d'Arcy.

### • Changement de terrain et des conditions d'accès à l'Ecopoint de Bièvres

En 2024, l'Ecopoint de Bièvres a été transféré sur un nouveau terrain, situé à proximité immédiate de l'ancien site. Ce réaménagement a permis d'améliorer les conditions d'accueil et de circulation, tout en assurant une meilleure conformité réglementaire.

Afin de respecter les seuils imposés par la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), et compte tenu du fait que ce site n'est pas classé ICPE, plusieurs ajustements ont été opérés. Certaines bennes ont été retirées : la benne bois et la benne métaux ont été remplacées par une benne unique dédiée aux encombrants. Les déchets dangereux ont également été exclus du site.

Désormais, l'Ecopoint accepte les textiles, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les encombrants, les déchets végétaux et les cartons et papiers

Un local dédié au réemploi a également été installé. Celui-ci est géré par la ville de Bièvres, dans une logique de valorisation des objets encore utilisables.

Enfin, depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2024**, l'accès au site se fait exclusivement **avec la carte d'accès**, remplaçant la présentation d'un justificatif de domicile. Cette évolution permet de mieux contrôler les entrées, de sécuriser le site et de fluidifier l'accueil des usagers.

- **Renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries**

En 2024, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a engagé le renouvellement du marché d'exploitation de ses déchèteries. Cette initiative vise à garantir la continuité du service public tout en renforçant sa qualité, sa sécurité et son efficacité environnementale.

Ce travail a permis de réévaluer les besoins du territoire, d'actualiser les exigences techniques et réglementaires, et d'intégrer de nouveaux engagements en matière de valorisation des déchets, de traçabilité et de sécurité des agents et des usagers.

Le démarrage du nouveau marché est prévu pour le **1<sup>er</sup> janvier 2025**, marquant une nouvelle étape dans la modernisation du service.

- **Lancement de marché entretien du réseau assainissement des déchèteries**

En avril 2024, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé un marché pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy.

Un marché d'une durée de 2 ans, durant lequel la société sélectionnée a en charge : l'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales et eaux usées, l'entretien des avaloirs et grilles d'eaux pluviales, l'entretien des ouvrages de prétraitement ainsi que l'entretien des séparateurs d'hydrocarbures et débourbeurs-déshuileurs.

- **Mise en conformité ICPE : Installation de bacs de rétention**

La réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) impose que les déchets dangereux soient stockés dans des conditions strictes, notamment sur des bacs de rétention, afin de prévenir tout risque de pollution des sols ou des eaux.

Dans le cadre de cette exigence réglementaire, l'agglomération de Versailles Grand Parc a procédé à l'installation de bacs de rétention sur les sites des déchèteries de **Buc** et de **Bois d'Arcy**. Cette mise en conformité permet de sécuriser le stockage temporaire des déchets dangereux, tout en garantissant une gestion responsable et respectueuse de l'environnement.

## POINTS DE COLLECTE

L'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc ne bénéficie pas d'un accès à une déchèterie



intercommunale dans un rayon de 15 minutes. Afin de pallier cette situation, l'Agglomération met en place des solutions transitoires, accessibles à tous les habitants, offrant une alternative de proximité pour les déchets non collectés en porte-à-porte (voir annexes 5 et 6).

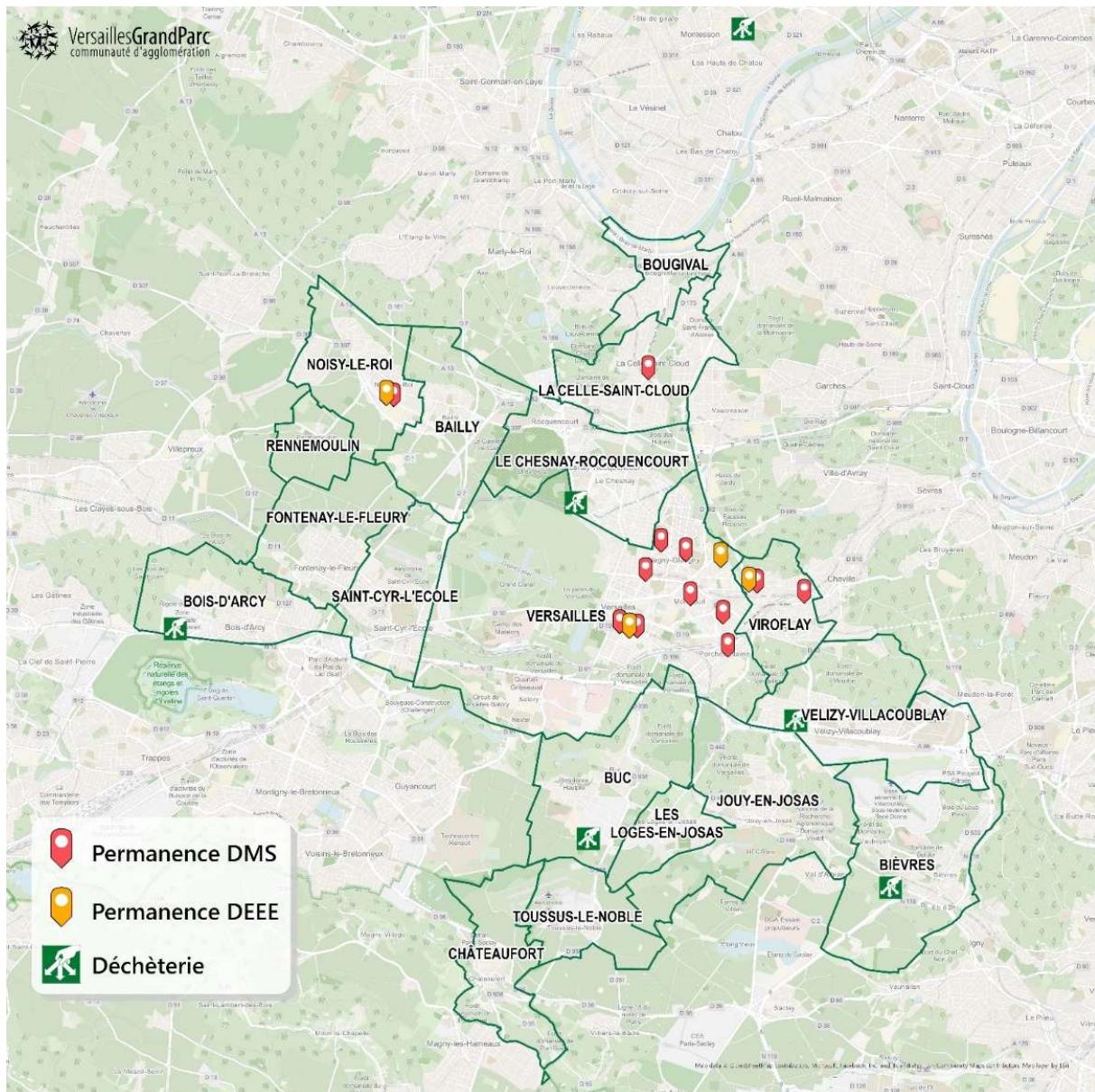
En 2024, ces services se composent de permanences de collecte dédiées aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ainsi qu'aux Déchets Dangereux Diffus (DDD) des ménages.

Les permanences DEEE sont organisées mensuellement, selon des lieux et horaires prédéfinis. La fréquentation de ces points de collecte varie fortement, allant de 1 à 51 personnes par permanence, avec une moyenne d'environ 22 personnes. Au total, 1 455 usagers ont été accueillis en 2024, soit une baisse de 7 % par rapport à 2023.

Concernant les permanences DDD, la fréquentation moyenne s'élève à 26 personnes, représentant 3 232 usagers sur l'année. Ces points de collecte ont permis de récupérer 78,1 tonnes de déchets dangereux en 2024, un volume quasi équivalent à celui de l'année précédente. Ces chiffres témoignent de la bonne connaissance et de l'appropriation de ces dispositifs par les habitants.

Enfin, la permanence de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, ouverte toute la journée du samedi, a enregistré une fréquentation de 2 054 personnes en 2024, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2023 (1 823 personnes).

## CARTE DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES ET DES POINTS DE COLLECTE DU TERRITOIRE



## **LES DÉPOTS SAUVAGES : UN FLÉAU CONTRE LEQUEL VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES LUTTENT AU QUOTIDIEN**

Les dépôts sauvages sont des déchets déposés en dehors des lieux et/ou des jours de collecte. En plus d'être illégal, un dépôt sauvage peut avoir de nombreuses conséquences dommageables : dégradation du paysage, pollution des sols et des eaux, dangers sanitaires, nuisances olfactives, etc. La hausse de ces dépôts a conduit Versailles Grand Parc et les services techniques des communes à se mobiliser pour éradiquer cette pratique. Dans cette optique l'Agglo soutient les communes en fournissant des panneaux signalétiques (informant par exemple de l'interdiction des dépôts sauvages) en procédant à un nettoyage collectif, en aidant à la réhabilitation des sites touchés ou encore en surveillant les sites à risques.

Les données ci-dessous représentent les tonnages des dépôts sauvages collectés par ordres de service (collecte spécifique réalisée en dehors des tournées de collecte habituelles). Ces tonnages ne tiennent pas compte des tonnages collectés via des bennes de tournée de collecte classique qui ont été détournées pour ramasser certains dépôts sauvages. A l'avenir, la pesée embarquée mise en place sur les bennes de collecte devrait pouvoir permettre de comptabiliser et inclure ces tonnages. Le nombre total de dépôts sauvages collectés par l'Agglo a toutefois baissé de 20,41% en 2024 par rapport à 2023. A noter en 2024, aucun dépôt sauvage d'amiante n'a été collecté sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le territoire de Versailles Grand Parc possède un certain nombre de sites particulièrement touchés par les dépôts sauvages ramassés par l'intercommunalité. L'Agglo travaille en lien avec les communes sur la résolution de ces points noirs.

A noter que les services techniques des communes ont en charge la collecte des dépôts sauvages inférieurs à 2m<sup>3</sup>. Ainsi, en plus d'avoir accès aux déchèteries, Versailles Grand Parc met à disposition des communes des moyens pour permettre l'élimination de ces dépôts (bennes et contenants spécifiques dans les centres techniques municipaux, apport direct sur les sites de traitement/regroupement...). Les dépôts sauvages collectés par les communes ne sont pas négligeables et représentent une part importante des quantités déchets collectés. Ces déchets sont ensuite acheminés sur le centre de tri encombrants du CR2T afin d'extraire la partie valorisable puis le reste en broyé avant être envoyé sur l'usine d'incinération.



GESTION DES DEPOTS SAUVAGES PAR VERSAILLES GRAND PARC			
ANNEES	NOMBRE OS REALISEES	POIDS TOTAL (T)	COUT TOTAL DES COLLECTES (€ TTC)
<b>2015</b>	59	155,82	31 919,61
<b>2016</b>	58	148,92	26 439,08
<b>2017</b>	92	125,10	38 013,91
<b>2018</b>	85	129,90	43 957,87
<b>2019</b>	63	136,32	31 304,95
<b>2020</b>	86	77,00	26 409,41
<b>2021</b>	70	64,73**	20 950,25**
<b>2022</b>	103	99,10*	27 561,78**
<b>2023</b>	98	40,24*	21 858,57**
<b>2024</b>	78	65,44*	21 406,42**

\*Hors tonnage collecté via les bennes de collecte de tournées classique détournée pour ramasser certains dépôts et tonnage

\*\* Hors coût de traitement

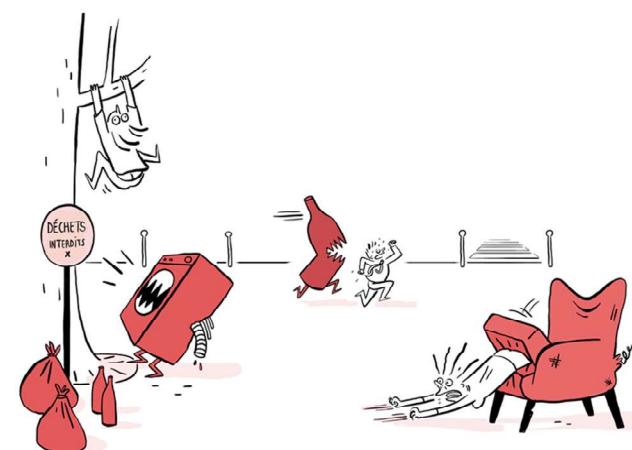
## ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉPOTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>DDM (hors bouteilles de gaz)</b>	6,14	19,07	11,99	12,18	15,38	14,01	14,98	13,46	8,51	9,65
<b>TOUT VENANT</b>	2 081	2 616	2 371	2 516	2 322	2 131	2 407	1 914	1 814	1 765
<b>TOUT VENANT INCINERABLE</b>	<i>Filière de traitement mise en place en 2022</i>							12	24	40,56
<b>GRAVAT</b>	109	44	171	59	59	27	56	56	39	7,38
<b>BOIS</b>	0,00	0,00	13	32	22	56	52	25	26	31
<b>DEEE</b>	0,63	8,72	8,16	13,38	11,74	11,13	7,60	6,13	15,18	14,13
<b>TOTAL</b>	<b>2 088</b>	<b>2 644</b>	<b>2 404</b>	<b>2 573</b>	<b>2 371</b>	<b>2 212</b>	<b>2 481</b>	<b>1 958</b>	<b>1 927</b>	<b>1 868</b>

## ÉVOLUTION DES TONNAGES AUTRES QUE DES DÉPOTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>VÉGÉTAUX</b>	2 442	2 565	2 227	2 547	2 496	2 525	2 625	1 973	2 389	2 422
<b>DÉCHETS BALAYAGE</b>	494	137	94	367	225	278	0,00	192	165	NC
<b>TOTAL</b>	<b>2 936</b>	<b>2 702</b>	<b>2 321</b>	<b>2 914</b>	<b>2 721</b>	<b>2 803</b>	<b>2 625</b>	<b>2 165</b>	<b>2 554</b>	<b>2 422</b>

NE RENDEZ PAS VOS  
DÉCHETS  
SAUVAGES !



# VERSAILLES GRAND PARC AU CONTACT DES HABITANTS

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

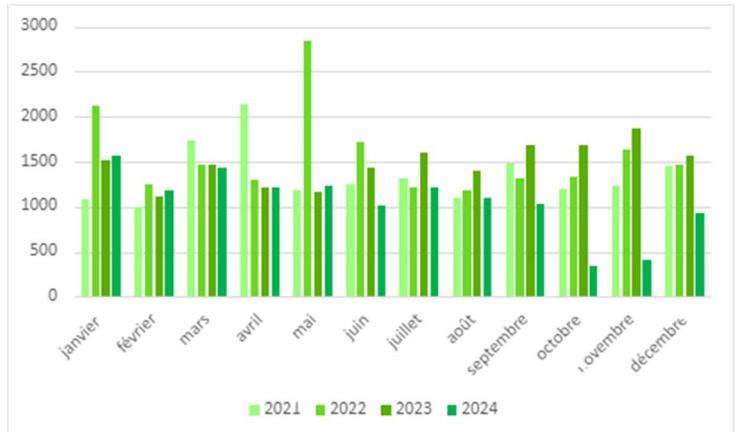
L'interaction avec les habitants de l'Agglo est essentielle dans la stratégie de gestion des déchets, en complément de la communication sur la prévention. Cela permet de suivre les prestations (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte...), ainsi que d'orienter les habitants (geste de tri, jours et modalités de collecte). Ainsi, la quantité et la qualité des matières recyclées est améliorée.

Ce contact est maintenu en permanence par téléphone et via le formulaire de contact du site internet ainsi que par le biais des services communaux.

En 2024, les équipes de la direction Gestion des déchets ont traité 12 667 appels téléphoniques, ce qui représente une diminution d'environ 28% par rapport à 2023. Toutefois, cette baisse doit être interprétée avec prudence : une anomalie technique survenue entre octobre et décembre

2024 dans les relevés du prestataire en charge de la téléphonie a affecté la fiabilité des données sur cette période. Il est donc fort probable que le volume réel d'appels soit sous-estimé.

## NOMBRE D'APPELS TELEPHONIQUES TRAITÉS EN 2021-2024



## SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

A noter que sur le site web [www.versaillesgrandparc.fr](http://www.versaillesgrandparc.fr), la rubrique gestion des déchets représente **18% de la fréquentation en 2024 (sur un total de 739 425 pages ouvertes)**. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2023.



La page nouveaux jours de collecte est toujours la plus consultée (près de 26% des consultations de la rubrique déchets), suivie de la page créer sa carte de déchèterie pour les particuliers (11%), le tri sélectif (9,2%), encombrants (5,9%), les demandes de bacs (5,4%).

En 2024, 104 posts Déchets ont été diffusés sur Facebook (et pour une partie d'eux une seconde fois sur Instagram).



Nouveauté en 2024 : **une newsletter « Prévention des déchets »** a été créée et recense l'ensemble des actions menées dans le cadre de la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets (webinaires compostage, événements, opération poules, etc.) et a déjà séduit 127 abonnés entre le 30 septembre et le 31 décembre, avec un taux d'ouverture de 78 %.

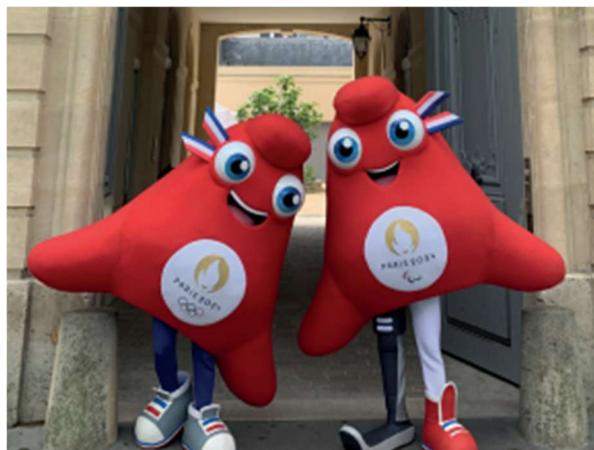
## APPLI T.R.I.

L'application dédiée au Tri, au Recyclage et à l'Information sur la gestion de vos déchets !

L'outil Appli T.R.I. lancé en avril 2021 qui est désormais également sur mobile permet à chaque usager de se géolocaliser afin de tout savoir sur la gestion des déchets de son habitation : jours et horaires de collecte, borne la plus proche, jours d'ouverture des déchèteries, consignes de tri, démarches en ligne.

Un calendrier de collecte personnalisé imprimable est téléchargeable à partir de cette application. L'utilisateur peut recevoir des notifications en cas de changements sur les collectes, fermetures de déchèteries, les reports de collectes. Les usagers peuvent également activer les notifications de rappel de sortie de leurs bacs et de changements les concernant.

2024, l'appli T.R.I a été utilisée 288 875 fois (sur mobile et ordinateur). Fin décembre 2024, l'appli mobile est installée sur 7143 appareils mobiles (4083 Apple et 3060 Android). Une vingtaine de pushs (alertes qui ressemblent à des sms) ont en outre été envoyés via l'application mobile aux mobinautes l'ayant installée.



LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 : LE FIL CONDUCTEUR DE LA COMMUNICATION SUR LE TRI DES DECHETS

Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole ont été des villes hôtes accueillant des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ainsi, les JOP 2024 ont été naturellement au cœur de



T.R.I. VGP

l'application dédiée au Tri, au Recyclage et à l'Information sur la gestion de vos déchets !

 VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

Propulsé par  Publidata

plusieurs opérations de communication comme la sensibilisation au tri des déchets hors foyer avec système de traduction.

Le guide du tri « En 2024 jouons collectif » est consultable sur le site internet et mis à disposition des habitants qui le souhaitent en Mairie.

Dans le cadre des JOP 2024, l'appli T.R.I. s'est dotée d'une fonctionnalité multilinguisme afin d'informer tant les résidents de l'Agglo que les touristes. Cette fonctionnalité est désormais maintenue.

 VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

## GUIDE DU TRI

EN 2024  
JOUONS  
COLLECTIF,  
TRIONS !

 VersaillesGrandParc.fr



Une campagne d'affichage Champion du Tri à l'arrière des bus a été diffusée du 15 juillet au 8 septembre dans le cadre des JOP 2024



## COMMENT SE DEBARASSER DES GROS CARTONS ?

Les gros cartons, même pliés, obstruent les bornes de collecte enterrées destinées aux emballages et aux papiers. Cela entraîne des dépôts au pied des cuves, assimilés à des dépôts sauvages, qui restent interdits, y compris lorsque la borne est pleine.

Ces comportements inciviques peuvent entraîner une facturation des frais d'intervention aux usagers par les services communaux.

Afin de permettre leur dépôt dans les bornes, les cartons doivent impérativement être déchirés en petits morceaux avant d'être introduits dans les ouvertures prévues à cet effet.

Des supports de sensibilisation (flyers et affiches) ont été réalisés pour rappeler les bons gestes à adopter.



### COMMENT SE DÉBARASSER DES GROS CARTONS ?



BAC À EMBALLAGES ET PAPIERS  
EN RAMASSAGE EN PORTE-À-PORTE

→ À plier ou à déchirer avant de jeter

Votre bac à déchets a été volé ? Il est trop petit ? Cassé ?

bit.ly/demandebacs



BORNE DE COLLECTE

→ À découper en morceaux avant de jeter

Même pliés, ils bouchent les bornes de collecte et entraînent des déchets sauvages passibles d'amende.



DÉCHETTERIE

→ Pour les gros volumes



ADOPTEZ L'APPLI  
T.R.I. VGP !

L'application dédiée au  
Tri, au Recyclage et à l'Information  
sur La gestion de vos déchets !

Plus d'informations  
01 39 66 30 00

VersaillesGrandParc.fr

## LA COMMUNICATION EN CHIFFRE

### Traitement des mails, courrier et permis de construire

- Nombre de Permis traités : 103
- Nombre de courriers habitants : 17 (dont 9 boîtages)

### Actions de Sensibilisation

- 9 boîtages sur des rues ou quartiers ciblés pour rappel des consignes de tri ou changement de mode de collecte
- 3 conférences sur le jardinage vertueux et le compostage
- Ateliers « jardicyclage » pour apprendre à valoriser les végétaux
- Participation à 3 événements :
  - Un vernissage d'exposition à La Celle Saint-Cloud (spectacle de sensibilisation au tri)
  - Esprit Jardin à Versailles (compostage, ateliers zéro déchet)
  - Fête de la nature au Chesnay (lombricompostage, tri et prévention)
- 57 visites de centre de tri organisées avec 37 écoles du territoire



### Éditions de Guides

- 10 000 guides du tri 2024 édités
- 1 500 guides du tri professionnels édités
- 5500 guides déchèteries édités

- 1 000 guides compostage individuel et 2 000 guides compostage collectif et aucun guide lombricompostage édité
- 1 000 guides zéro déchet
- 7450 guides TECO édités

## SUIVI DE LA PRESTATION

Si la plupart des appels des usagers portent sur de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), certains nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple).

- 10 141 demandes d'interventions ont été adressées au prestataire de gestion du parc de bacs, la société ESE, entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2024, principalement pour des prestations de dotation de bacs (4 529 interventions), d'échange de bacs (3 543 interventions), de retrait de bacs (1 737 interventions) et de maintenance de bacs (332 interventions).
- 4 529 bacs neufs ont été mis en place sur le territoire en 2024. 1 940 bacs ont été retirés et ont fait l'objet d'une valorisation matière.
- 702 bacs ont été prêtés dans le cadre des 68 manifestations qui se sont déroulées cette année sur le territoire.

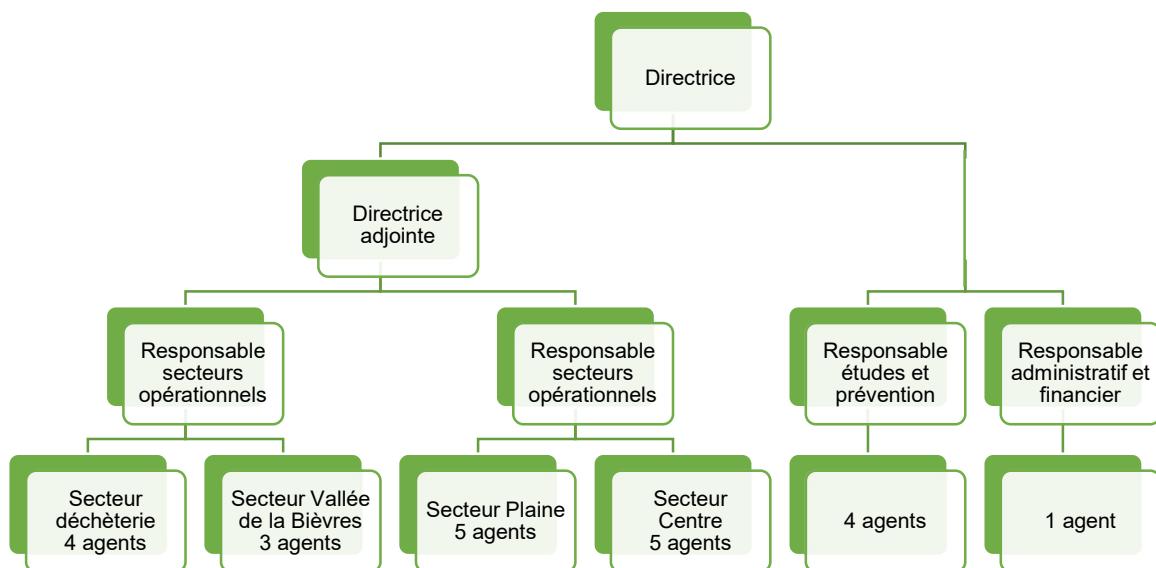
3 303 fiches de suivi ont été transmises aux prestataires de collecte COVED et NICOLLIN dans le cadre du suivi courant de la prestation pour signaler entre autres des oubli de collecte, de débordements de bornes de collecte, adresser une demande d'adaptation des circuits de collecte à la suite de travaux, manifestations ou des problèmes de stationnement.

241 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, la mise à disposition de bennes ou le déplacement / manutention de bornes de collecte déchets ont été menées et facturées à la collectivité :

- Dont 72 interventions pour le déplacement ou manutention de bornes de collecte déchets
- Dont 78 interventions pour la collecte de dépôts sauvages > 2m<sup>3</sup> pour un montant total de 20 950.67€ TTC (hors coût de traitement) pour un poids total de 51,136 tonnes de déchets. Ces dépenses correspondent aux ordres de service réellement effectués sur l'année 2024, hors tonnage collecté via les bennes de collecte de tournées classique détournée pour ramasser certains dépôts.

# ORGANISATION INTERNE

Organigramme au 31/12/2024



## RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS AU 31/12/2024

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	POURVUS Au 31/12/2024	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN Sur 2024
A	Ingénieurs territoriaux	2	1,91
	Attaché territorial	3	2,81
B	Techniciens territoriaux	5	4,88
	Rédacteur territorial	2	2,00
C	Agents de maîtrise	2	2,76
	Agents administratifs	2	4,00
	Agents techniques	8	9,62
Stagiaire en alternance		1	0,50
<b>TOTAL (HORS STAGIAIRE)</b>		<b>24</b>	<b>25,98</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>	<b>26,48</b>

# RESSOURCES FINANCIÈRES

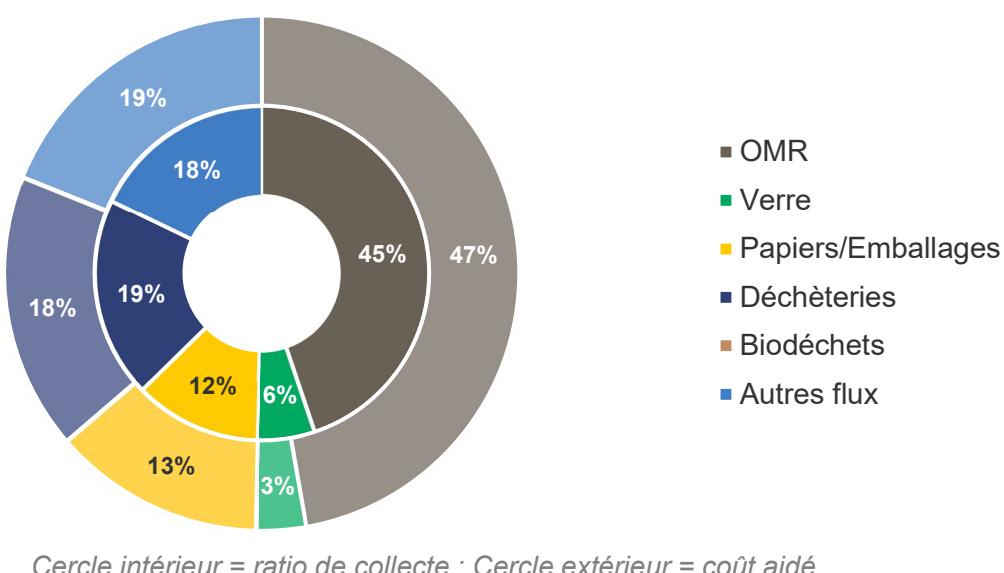
Versailles Grand Parc établit chaque année sa matrice des coûts selon le référentiel de l'ADEME, afin de pouvoir se situer par rapport aux autres territoires.

La matrice des coûts est l'outil d'évaluation central du dispositif de suivi et de pilotage des coûts du service public de gestion des déchets (SPGD) des collectivités en France.

La matrice 2024 a été élaborée par les services de l'agglomération, en étroite collaboration avec la direction des finances, dans le but d'obtenir un niveau de précision optimal. Ce travail approfondi offre une vision détaillée des coûts liés à la gestion des déchets et permet de procéder à des comparaisons pertinentes avec d'autres collectivités.

En 2024, les charges se répartissent de la manière suivante :

Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé -  
Année 2024

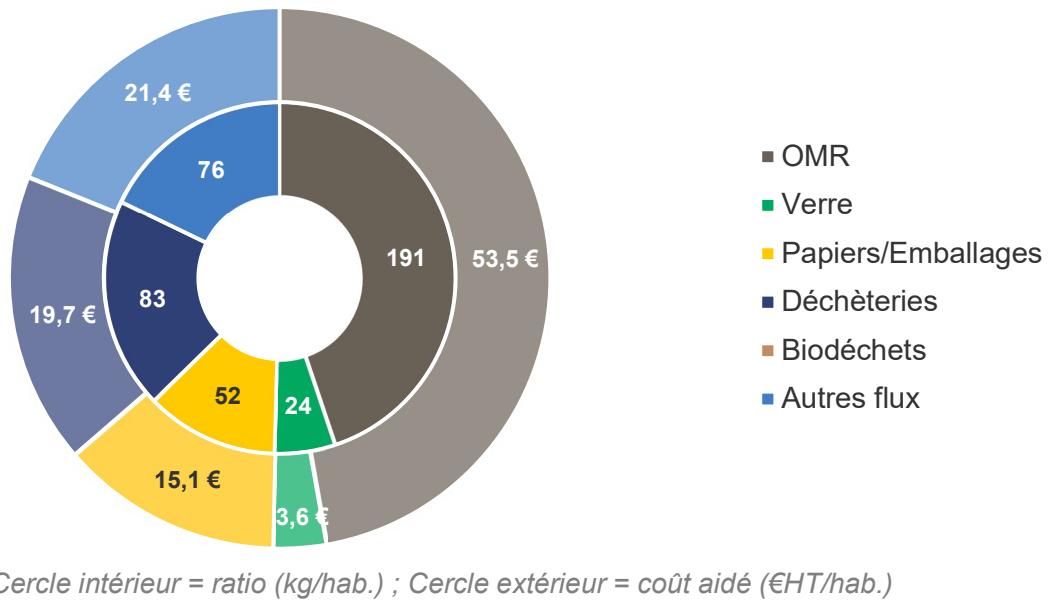


Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux).

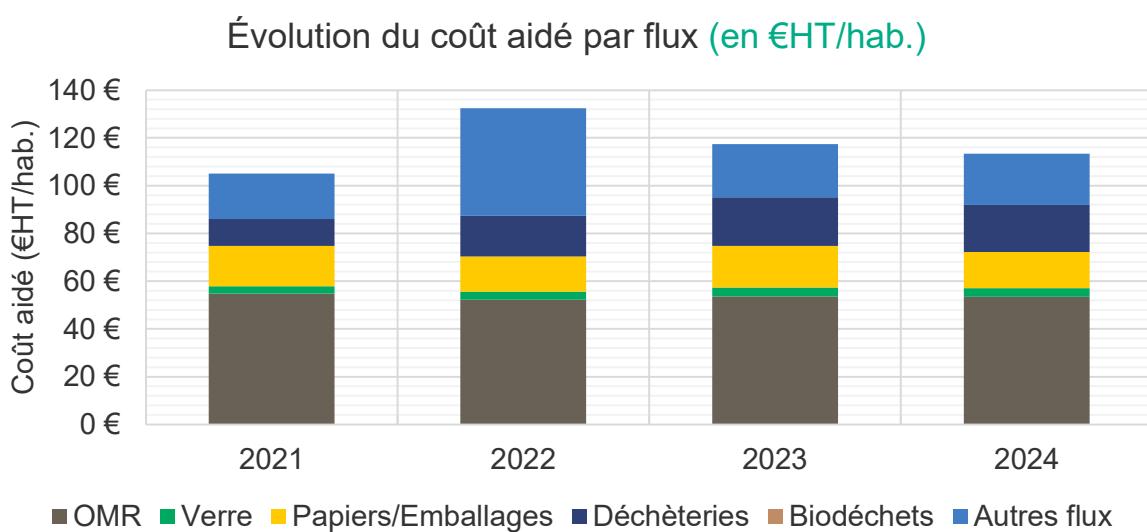
Le poste le plus important est la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR), puis les emballages et papiers (EP) et les déchets des déchèteries.

Dans le graphique, on note une cohérence entre le coût aidé et le ratio de collecte pour tous les flux sauf les végétaux.

## Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2024

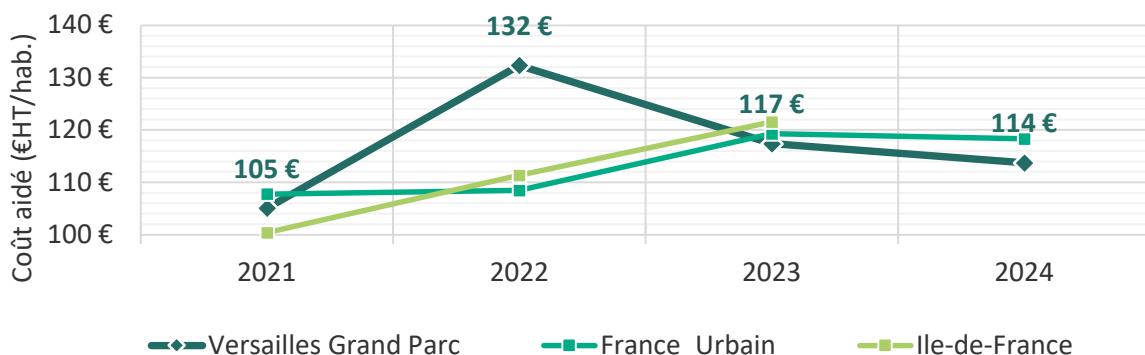


Le coût aidé par habitant est de 114€ et le coût aidé par tonne est de 266€. Par flux, voici l'évolution du coût aidé de Versailles Grand Parc :



En comparant ces résultats avec ceux des autres collectivités urbaines et l'Ile-de-France, on constate que les coûts de Versailles Grand Parc sont dans la moyenne (en 2022, la hausse s'explique par l'indemnité de sortie du Syctom).

## Évolution du coût aidé - Tous flux (en €HT/hab.)



### FOCUS : REDEVANCE SPECIALE

La loi prévoit que les collectivités puissent assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires et prévoit la possibilité qu'elle soit financée par les professionnels concernés. Ainsi, par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui ne proviennent pas des ménages mais des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

L'année 2024 aura été marquée par plusieurs points :

- La mise à jour de la base de données sur 15 territoires : le nombre de professionnels en 2023 a été revu à 970 au lieu de 1026 (fermeture d'établissements, doublon de comptes, facturation non légitime (erreur de dotation, type de redevable...)).
- A noter que la mise à jour des 3 dernières communes (Versailles, Le Chesnay Rocquencourt et La Celle-Saint-Cloud) est en cours, les chiffres seront réévalués en 2025.

- Début de la tarification écoresponsable (TECO) sur 7 communes : Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a institué la mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) sur un territoire pilote de 8 communes : Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à compter de 2023, puis Saint-Cyr-l'Ecole à compter de 2024. Aussi, le taux de TEOM appliqué sur ces communes sera abaissé. Pour ne pas répercuter la perte de ces recettes sur les particuliers, il est proposé d'abandonner le système de franchise pour les 480 premiers litres d'ordures ménagères et d'appliquer un tarif moindre (tarif 1) pour ces 480 premiers litres d'ordures ménagères présentés à la collecte chaque semaine. Au-delà, dès le 481ème litre, le tarif de la redevance en vigueur sur le reste du territoire s'applique (tarif 2). D'autre part, les bacs étant pucés et les professionnels équipés de badges (collecte en borne de collecte), la redevance spéciale écoresponsable calculée au réel : chaque présentation ou dépôt est facturé. A contrario, si les bacs ne sont pas présentés à la collecte (ou si aucun dépôt n'est effectué), ils ne sont pas facturés. Les établissements spécifiques (de type résidence services, maison de retraite, Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), structure d'accueil à caractère social comportant de l'hébergement) auront une redevance au réel dès le 1 er litre. Néanmoins, ces établissements étant, par certains aspects, assimilable à des logements, il est proposé d'appliquer uniquement le tarif de la redevance amoindri (tarif 1) quel que soit la quantité d'ordures ménagères présentée à la collecte. Ce tarif s'apparente au tarif appliquéd

particuliers pour un bac de 240L dans le cadre de la tarification incitative. La RS ECO s'appliquant à l'ensemble des professionnels, dans une optique de rationalisation de la facturation, il est proposé la mise en œuvre d'une tarification semestrielle pour les plus petits producteurs. La facturation trimestrielle est maintenue pour les gros producteurs.

- Ainsi, on a observé l'émergence de nouveaux professionnels qui ne payaient pas la redevance spéciale jusqu'alors, celles-ci étant en dessous de la franchise des 480L.
- Enfin, une légère augmentation des tarifs, soit +1,14%.

Il y a 3 types de recettes :

**- La collecte des OM :**

Sur les territoires hors TECO, elle est calculée sur un an, perçue trimestriellement et au prorata de la date d'arrivée du professionnel.

Sur les territoires TECO, elle est calculée également sur un an, semestriellement ou

trimestriellement selon les producteurs de déchets.

- **Les apports en déchèterie** : la redevance est fonction du volume déposé et type de venants. Elle est également perçue semestriellement ou trimestriellement selon les producteurs de déchets.

- **Les forains** : redevance perçue deux fois par an par la Ville de Versailles puis reversée à l'agglo.

L'ensemble des redevables sont regroupés en 3 types :

- Les associations ;
- Les administrations relevant des ministères de l'Etat (Préfecture, Tribunal, Conseil Départemental...) ;
- Les professionnels.

Les collectivités et établissements municipaux (crèches, gymnases, bibliothèques, écoles maternelles et primaires...) sont exonérées de la redevance spéciale.

#### REPARTITION DES RECETTES PAR EXERCICE COMPTABLE :

TYPE DE RECETTES	2022*	2023**	2024
Collectes Hors TECO	2 443 588,87	1 943 162,37	2 089 487,72
Collectes TECO		178 771,53	402 727,56
<b>SOUS TOTAL COLLECTE</b>	<b>2 443 588,87</b>	<b>2 121 933,90</b>	<b>2 492 215,28</b>
FORAINS (Hors TECO)	184 957,42	154 033,89	135 492,06
<b>TOTAL COLLECTES</b>	<b>2 628 546,29</b>	<b>2 275 967,79</b>	<b>2 627 707,34</b>
DECHETERIES (apports des professionnels)	58 365,70	69 530,84	84 695,94
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 686 911,99</b>	<b>2 345 498,63</b>	<b>2 712 403,28</b>

Pour rappel, les montants dus au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre sont facturés sur l'année suivante.

\* Des titres émis en 2021 ont été annulés et régularisés sur 2022.

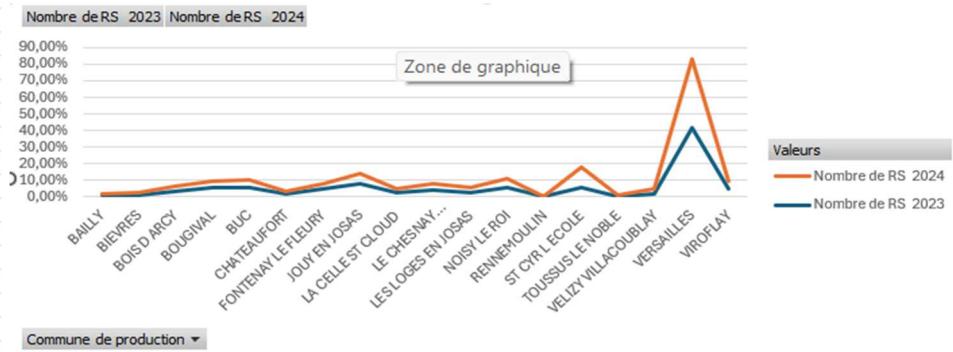
\*\* D'autres régularisations ont eu lieu sur 2023 (professionnels non identifiés en 2022, régularisés sur 2023, annulations pour motif de clôture, etc.).

La mise en place de la TECO a permis de générer environ 11.5% de recettes supplémentaire en 2024 par rapport à 2023, le nombre de redevables ayant eu un taux d'augmentation à peu près similaire (+11.3%).

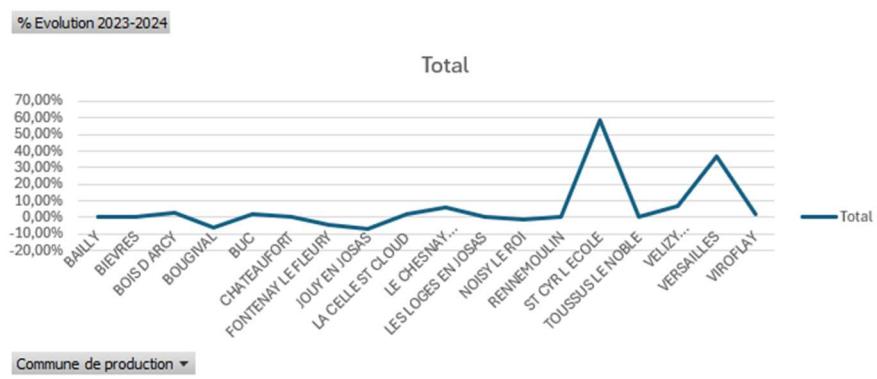
## REPARTITION DU NOMBRE DE REDEVABLES PAR COMMUNE

1 103 professionnels ont été facturés en 2024. L'augmentation la plus significante est représentée par l'entrée en TECO de Saint-Cyr l'École (+ du double par rapport à l'an dernier) :

Commune de production	Nombre de RS 2023	Nombre de RS 2024
BAILLY	9	9
BIEVRES	12	12
BOIS D ARCY	31	35
BOUGIVAL	51	43
BUC	52	55
CHATEAUFORT	18	18
FONTENAY LE FLEURY	45	39
JOUY EN JOSAS	76	67
LA CELLE ST CLOUD	22	25
LE CHESNAY ROCQUENCOURT	37	45
LES LOGES EN JOSAS	28	28
NOISY LE ROI	58	56
RENNEMOULIN	1	1
ST CYR L ECOLE	55	133
TOUSSUS LE NOBLE	3	4
VELIZY VILLACOUBLAY	21	30
VERSAILLES	404	453
VIROFLAY	47	50
<b>Total général</b>	<b>970</b>	<b>1103</b>



Commune de production	% Evolution 2023-2024
BAILLY	0,00%
BIEVRES	0,00%
BOIS D ARCY	3,01%
BOUGIVAL	-6,02%
BUC	2,26%
CHATEAUFORT	0,00%
FONTENAY LE FLEURY	-4,51%
JOUY EN JOSAS	-6,77%
LA CELLE ST CLOUD	2,26%
LE CHESNAY ROCQUENCOURT	6,02%
LES LOGES EN JOSAS	0,00%
NOISY LE ROI	-1,50%
RENNEMOULIN	0,00%
ST CYR L ECOLE	58,65%
TOUSSUS LE NOBLE	0,75%
VELIZY VILLACOUBLAY	6,77%
VERSAILLES	36,84%
VIROFLAY	2,26%
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>



La ville de Versailles représente toujours la part la plus importante des professionnels soumis à la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire.

# ORIENTATIONS 2025

Les principales orientations pour l'année 2025 sont les suivantes :

## PREVENTION

- Renouvellement du PLPDMA 2025-2030 ;
- Mise en œuvre de l'expérimentation (composteurs grutables, keyholes (jardin en trou de serrure) et abris-bacs) ;
- Proposition de composteurs avec des volumétries intermédiaires pour les petits espaces de jardin ;
- Organisation de la première matinée des référents de site de compostage ;
- Organisation d'ateliers Gachi'Miettes dans des écoles pour mieux comprendre le gaspillage dans les écoles ;
- Organisation de Grafiteria en déchèteries.

## DECHETERIES

- Lancement d'une étude et vérification de la conformité réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des déchèteries de Versailles Grand Parc ;
- Mise en place de la filière REP PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) sur les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy ;
- Mise en œuvre de la collecte des ustensiles de cuisine sur les déchèteries.

## TARIFICATION ECO-RESPONSABLE (TECO)

- Extension du périmètre à quatre nouvelles communes : Bailly, Buc, Bièvres et Toussus-Le-Noble (campagne d'adaptation et opération massive de distribution des bacs) ;

## COMMUNICATION

- Campagne de communication dans le cadre de la mise en place de la tarification Eco responsables pour les communes du périmètre d'extension ;
- Nouvelle campagne pour promouvoir l'Appli TRI.

## PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES PUBLICS

Les équipes travailleront sur les marchés suivants :

- Collecte et traitement des déchets dangereux ;
- Entretien des Espaces Verts des déchèteries ;
- Traitement des déchets alimentaires ;
- Expérimentation biodéchets (fourniture du matériel et collecte) ;
- Maîtrise d'œuvre pour travaux de réseaux et d'ouvrages d'assainissement - Réalisation d'une étude de faisabilité (FAI) en vue de la mise en conformité réglementaire de la déchèterie de Bois d'Arcy, conformément aux exigences applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette étude comprend l'analyse des écarts par rapport à la réglementation, la définition des solutions techniques et organisationnelles, ainsi que l'estimation des coûts et des délais pour la mise en œuvre des travaux.
- Assistance Maitrise d'Ouvrage en vue du renouvellement du marché de collecte ;
- Assistance à la maitrise d'ouvrage pour le suivi de la tarification incitative ;
- Suivi de collecte pour relever la qualité du tri dans les bacs et le taux de remplissage des bacs ordures ménagères.



# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : MARCHES PUBLICS EN COURS

44 marchés sont gérés par la Direction Gestion des déchets

N° DU MARCHÉ	INTITULE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIFICATION	DATE DE FIN
<b>PRECOLLECTE (19 marchés en cours)</b>				
2020ABA41	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 1 : Fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs (roulants et modulos bacs) destines à la collecte des déchets	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2024
2020ABA42	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 2 : Fourniture de modulos bac destines à la collecte des déchets	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2024
2024ABA05	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'enquêtes en porte à porte des producteurs de déchets et d'opérations massives suite aux enquêtes - Lot 1 : Fourniture de bacs roulants, gestion du parc de bacs (roulants et non roulants) destinés à la collecte des déchets et réalisation d'enquête en porte à porte des producteurs de déchets suivies d'opérations massives	CONTENUR	21/10/2024	01/01/2029
2024ABA06	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'enquêtes en porte à porte des producteurs de déchets et d'opérations massives suite aux enquêtes - Lot 2 : Fourniture de Modulos bacs destinés à la collecte des déchets	ESE FRANCE	21/10/2024	01/01/2029
2020ABA30	Travaux d'installation de conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc	SEIP	15/01/2020	14/01/2024
2024ABA01	Travaux d'installation de conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc	SEIP	02/02/2024	02/02/2028
2023ABA19	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	CONTENUR	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA20	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte des emballages et papiers	CONTENUR	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA21	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Lavage du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	MINERIS PROPRETE	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA22	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	ESE France	22/12/2023	22/12/2027

<b>2023ABA23</b>	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès	ASTECH	23/12/2023	23/12/2027
<b>2019ABA21</b>	Marché fourniture et livraison de composteurs, lombricomposteurs et bioseaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	QUADRIA	11/02/2020	10/02/2024
<b>2023ABA061</b>	Sensibilisation lot 1 : Spectacles à destination des scolaires	Multi attributaire : Chapiteau vert, la Tumba.	02/05/2023	02/05/2027
<b>2023ABA06</b>	Sensibilisation lot 2 : Ateliers à destination des publics scolaire et péri-scolaire	Les Petits Débrouillards	02/05/2023	02/05/2027
<b>2023ABA03</b>	Sensibilisation lot 3 : Sensibilisation en porte à porte et en pied d'immeuble	Terravox	25/04/2023	24/04/2027
<b>2023ABA09</b>	Sensibilisation : Atelier zéro déchet	Multi attributaire : Chouette Atelier, Versailles zéro déchet	13/07/2023	12/07/2027
<b>2024ABA07</b>	Fourniture et livraison de lombricomposteurs pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SARL LA FERME DU MOUTTA	24/06/2024	23/06/2028
<b>2024ABA11</b>	Fourniture et livraison de composteur bois pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SOLUBIO	18/07/2024	17/07/2028
<b>2024ABA13</b>	Fourniture et livraison de composteurs plastiques et bioseaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	QUADRIA	02/08/2024	01/08/2028

#### COLLECTE ET TRAITEMENT (7 marchés en cours)

<b>19ABA07</b>	Traitement des végétaux	Bio Yvelines Service/ SEPUR	16/08/2019 (Démarrage prestations au 01/01/2020)	31/10/2027 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2028
<b>2020ABA34</b>	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Territoire 1 (Bougival, CSC, Chesnay, Vélizy, Versailles)	NICOLLIN	09/09/2020 (démarrage prestations au 01/04/2021)	31/03/2028
<b>2020ABA035</b>	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	COVED	09/09/2020 (démarrage prestation au 01/04/2021)	31/03/2028
<b>19ABA16</b>	Traitement des objets encombrants du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	13/03/2020 (démarrage prestations au 01/01/2021)	31/03/2028
<b>2022ABA06</b>	Collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, permanences de collecte et des CTM VGP	TRIADIS SERVICES	14/09/2022	14/09/2026
<b>2021ABA14</b>	Traitement des déchets alimentaires et assimilés du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	10/12/2021	31/12/2025
<b>2022ABA01</b>	Collecte des contenants permettant le stockage des livres et des documents confidentiels sur la déchèterie de Bois-d'Arcy	NOUVELLE ATTITUDE	20/04/2022	20/04/2026

## DECHETERIE (9 marchés en cours)

<b>2020ABA36</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, prestation de gardiennage des permanences de collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux	NICOLLIN SEPUR	30/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	29/11/2024 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2024
<b>2020ABA37</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Traitement des déchets tout venant collectés sur les déchèteries intercommunales, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	NICOLLIN SEPUR	01/12/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	30/11/2024 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2024
<b>2020ABA38</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020	26/11/2024 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2024
<b>2020ABA39</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2024
<b>2020ABA40</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Traitement des gravats non inertes ou en mélange collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2024
<b>2024ABA14</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et traitement des déchets tout-venant, gravats inertes, bois issus des déchèteries et des dépôts sauvages	NICOLLIN SEPUR	04/10/2024	02/01/2033
<b>2021ABA10</b>	Entretien des espaces verts dans l'enceinte des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et, à titre exceptionnel, sur d'autres sites du territoire	VOISIN PARCS ET JARDINS	11/08/2021	10/08/2025
<b>2024ABA02</b>	Entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des déchèteries de Versailles Grand Parc	SECHÉ ASSAINISSEMENT	16/02/2024	15/02/2028
	Etude et vérification de la conformité réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des déchèteries de Versailles Grand Parc	ARCOE	21/11/2023	20/11/2027

## AUTRES (9 marchés en cours)

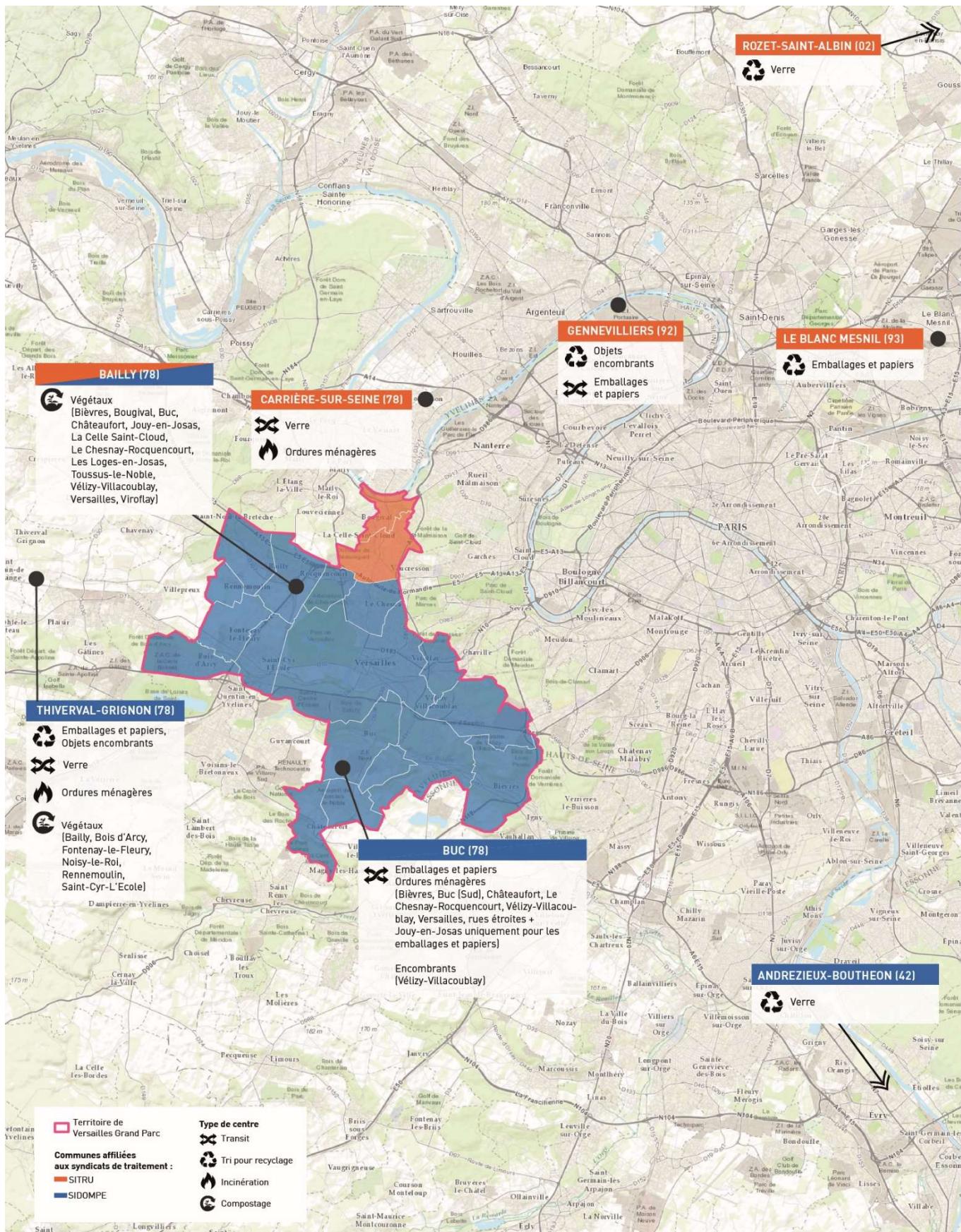
<b>2022812549</b>	Etude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets des ménages et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	AJBD	26/12/2022	Début 2024
<b>2023ABA07</b>	Prestations de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants sur les territoires des communes membres de VGP	SACPA	22/05/2023	22/05/2027
<b>2024ABA03</b>	Maintenance et tierce maintenance applicative de la solution logicielle Ecocito et prestations associées (Marché captif)	TRADIM	18/03/2024	17/03/2028
<b>19ABA14</b>	Acquisition et installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des conteneurs d'apport volontaire de Versailles Grand Parc	SIGRENEA	08/10/2019	07/10/2024
<b>2024ABA15</b>	Maintenance et tierce maintenance applicative de la solution S-MONITOR et prestations associées	SIGRENEA	25/11/2024	25/11/2028
<b>2023ABA10</b>	Assistance Maitrise d'ouvrage relative à la mise en place de la tarification incitative	CITEXIA/ LANDOT et ASSOCIES/AJBD/ PARMENION	07/11/2022	31/12/2024
<b>2020ABA45</b>	Fourniture et livraison de gallinacées	FERME DE GALLY	17/07/2020	17/07/2024
<b>2023ABG028</b>	Transport scolaire, périscolaire et socio-éducatif	SAVAC	28/07/2023	28/07/2027
<b>2024812558</b>	Assistance Maitrise d'ouvrage pour l'analyse des offres du marché exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et traitement des déchets tout-venant, gravats inertes, bois issus des déchèteries et des dépôts sauvages collectés par les CTM situés sur le territoire de la CAVGP	OPTAE	26/06/2024	26/11/2024

## ANNEXE 2 : 11 AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS PASSES EN 2024 PAR LA DIRECTION GESTION DES DECHETS

N° DU MARCHE	INTITULE DU MARCHE	INTITULE DES AVENANTS	NOTIFIE LE
19ABA16	Traitement des objets encombrants du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Avenant 2 : Elargissement du périmètre du marché en intégrant les encombrants issus des déchèteries du territoire	29/01/2024
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	Avenant 3 : remplacement d'un indice de révision des prix arrêté	27/09/2024
2020ABA41	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 1 : Fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs (roulants et modulos bacs) destines à la collecte des déchets	Avenant 1 : prolongation du marché jusqu'au 31/12/2024	28/06/2024
2020ABA42	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 2 : Fourniture de modulos bac destines à la collecte des déchets	Avenant 1 : prolongation du marché jusqu'au 31/12/2024	28/06/2024
2023ABA07	Prestations de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants sur les territoires des communes membres de VGP	Avenant 1 : Mise en place de zones de transit avant mise en fourrière pour les villes du Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi	07/04/2024
2023ABA23	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès	Avenant 1 – Intégration du parc existant de systèmes de contrôle d'accès de conteneurs enterrés et abris bacs destinés aux ordures ménagères.	04/06/2024
2020ABA36	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, prestation de gardiennage des permanences de collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux	Avenant 2 : prolongation du marché jusqu'au 31/12/2024	24/06/2024

<b>2020ABA37</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Traitement des déchets tout venant collectés sur les déchèteries intercommunales, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	Avenant 1 : prolongation du marché jusqu'au 31/12/2024	24/06/2024
<b>2020ABA38</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres.	Avenant 1 : prolongation du marché jusqu'au 31/12/2024	24/06/2024
<b>2020ABA39</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	Avenant 2 : prolongation du marché jusqu'au 31/12/2024	24/06/2024
<b>2020ABA40</b>	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Traitement des gravats non inertes ou en mélange collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres	Avenant 1 : prolongation du marché jusqu'au 31/12/2024	24/06/2024

# ANNEXE 3 : DEVENIR DES DECHETS EN FONCTION DE L'AFFILIATION DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE TRAITEMENT



## ANNEXE 4 : PARTICULARITES DE COLLECTE

COMMUNE	COMPACTEUR (HORS MARCHE ALIMENTAIRE)	BENNE OUVERTE POSEE AU SOL	GRUTAGE / AUTRE
BOUGIVAL		<p><b>Résidence les 3 Forêts</b>  <b>334 logements</b>            1 benne encombrants de 30 m<sup>3</sup> vidée à la demande 1 à 2 fois par mois.            Pose de la benne le mardi vers 7h et récupération vers 12h30.</p> <p><b>Résidence 3F</b>  <b>425 logements</b>            Location de 3 bennes encombrants de 30 m<sup>3</sup> vidé 1 fois par mois            Pose de la benne la veille du dernier jeudi de chaque mois (retrait de 2 benne vers 12h30 et la 3<sup>e</sup> le lendemain matin)</p>	
FONTENAY-LE-FLEURY	<b>Résidence du Parc Montaigne</b> <b>2 500 habitants</b> 2 compacteurs dont 1 OM et 1 EP (20m <sup>3</sup> chacun) vidé 1 fois par semaine. Jour de vidage : jeudi pour les ordures ménagères et jeudi pour les emballages et papiers	<b>Résidence du Parc Montaigne</b> <b>2 500 habitants</b> 1 benne encombrants de 30 m <sup>3</sup> vidé 2 fois par mois (jeudi semaine paire)	
JOUY-EN-JOSAS	<b>Résidence Parc de Diane</b> <b>1500 habitants</b> 1 compacteur OM de 20 m <sup>3</sup> vidé le vendredi		
LA CELLE SAINT-CLOUD	<b>Résidence Elysée 2</b> <b>4 500 habitants</b> 2 compacteurs ordures ménagères (25 et 20 m <sup>3</sup> ) vidés deux fois par semaine pour le 25m <sup>3</sup> (mardi et vendredi) et une fois par semaine pour le 20 m <sup>3</sup> (mercredi)	<b>Résidence Elysée 2</b> <b>4 500 habitants</b> 1 benne encombrants de 30 m <sup>3</sup> au lieu-dit du Bois Sabatier - 4 rotations par mois Vidage le mercredi (mise en place à 7h et retrait vers 12h30)  Leur collecte a lieu deux fois par mois : - secteur n° 1 : bâtiments 31 à 75 - secteur n° 2 : bâtiments 76 à 130	<b>Résidence DSFA</b> <b>470 logements</b> Grutage des végétaux le jeudi jusqu'à 48 collectes par an  <b>Résidence Elysée 2</b> <b>4500 habitants</b> 18 avenue de la jonchère 15 grutages maximum de végétaux sont effectués par an le mardi à la demande
NOISY-LE-ROI		<b>Résidence la Gaillarderie</b> <b>510 logements</b> 1 benne encombrants 30 m <sup>3</sup> le 2 <sup>e</sup> mercredi du mois	Apport direct au centre technique municipal sur présentation d'une carte d'accès. Uniquement accessible aux habitants de la Quintinie depuis septembre 2016
VERSAILLES		<b>Zone militaire de Satory</b> <b>2056 logements</b> 3 bennes encombrants 30 m <sup>3</sup> dont un vidage systématique d'une benne tous les mardis et au besoin le vendredi	

## ANNEXE 5 : PERMANENCES DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	HORAIRES DE COLLECTE	LIEUX DE COLLECTE
LA CELLE SAINT-CLOUD	1 <sup>er</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9H00 - 13H00	Place du Jumelage
NOISY-LE-ROI	3 <sup>e</sup> samedi du mois	9h00 - 13h00	CTM, 2 Avenue de l'Europe
VERSAILLES	1 <sup>er</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	rue Pierre Lescot (Ctre Cial Richard Mique)
	1 <sup>er</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30	Angle de la rue Artois et de la rue du Refuge
	2 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	Square Jean Houdon
	2 <sup>e</sup> samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30	9 rue Vauban
	3 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	Marché place Saint Louis
	3 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	14h00 - 17h30	Marché Notre Dame (Carré à la Marée)
	4 <sup>e</sup> samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
	4 <sup>e</sup> samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	86, rue Yves le Coz (maison de quartier de Porchefontaine)
VIROFLAY	1 <sup>er</sup> samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking allée des Cordons Bleus
	1 <sup>er</sup> samedi du mois	8H30 - 12H30	Rue Robert Cahen (entre la bibliothèque et l'Ecu de France)

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

## ANNEXE 6 : PERMANENCES DE COLLECTE DEEE

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	HORAIRES DE COLLECTE	LIEUX DE COLLECTE
VIROFLAY	1 <sup>er</sup> samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking allée des Cordons Bleus
VERSAILLES	2 <sup>e</sup> samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
	3 <sup>e</sup> samedi du mois (Pas de collecte en août)	9H00 - 12H30	Croissement Chemin de Fausses Reposes et rue Charles Gounod
	4 <sup>e</sup> samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
NOISY-LE-ROI*	3 <sup>e</sup> samedi du mois	9h00 - 13h00	CTM, 2 Avenue de l'Europe

\*collecte des gravats également sur ce point

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

## ANNEXE 7 : LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>DECHETERIE DE BOIS D'ARCY</b> (fermée les jours fériés)							
<b>PARTICULIER</b>	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
<b>PROFESSIONNEL</b>	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
<b>DECHETERIE DE BUC</b> (fermée les jours fériés)							
<b>PARTICULIER</b>	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
<b>PROFESSIONNEL</b>	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
<b>ECOPPOINT DE BIEVRES</b> (fermé les jours fériés)							
<b>PARTICULIER</b>	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)
<b>DECHETERIE DE CHESNAY-ROCQUENCOURT</b> (fermée les jours fériés)							
<b>PARTICULIER</b>	9h30 - 13h30	8h30 -12h 14h -17h	Fermé				
<b>MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY</b> (fermée les jours fériés)							
<b>PARTICULIER</b>	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	9h -12h	Fermée
<b>DECHETERIE DE CARRIERES SUR SEINE</b> (fermeture : 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)							
<b>PARTICULIER</b>	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	9h - 17h (19h d'avril à septembre)	9h - 17h (19h d'avril à septembre)				

## ANNEXE 8 : PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT

KG par habitant	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>ORDURES MENAGERES</b>	230,38	229,03	228,23	223,42	212,26	211,92	198,81	190,87	190,50
<b>EMBALLAGES ET PAPIERS</b>	47,16	45,76	45,06	45,50	48,42	50,57	50,56	50,81	52,18
<b>VERRE</b>	24,49	24,88	24,68	25,37	26,77	26,58	25,71	25,53	24,50
<b>VEGETAUX</b>	33,00	30,23	29,95	29,85	29,40	32,58	26,09	27,22	30,35
<b>ENCOMBRANTS</b>	27,44	26,71	26,13	25,75	26,96	26,31	22,56	20,18	21,05
<b>DECHETS ALIMENTAIRES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,42	1,36
<b>DEEEE</b>	0,38	0,22	0,23	0,19	0,11	0,16	0,13	0,30	0,29
<b>DDM</b>	0,23	0,22	0,21	0,24	0,20	0,18	0,29	0,14	0,30
<b>TEXTILE</b>	2,74	2,88	2,94	2,99	2,38	2,80	1,94	2,65	4,56
<b>DECHETS OCCASIONNELS</b>	0,72	0,56	0,67	0,51	0,42	0,42	0,47	0,67	1,20
<b>DECHETERIE</b>	42,42	51,96	52,11	61,82	64,92	79,99	105,94	112,70	109,92
<b>CTM</b>	20,48	18,60	20,91	19,59	18,88	19,29	15,17	16,31	15,95
<b>DMA (Hors déchèterie et CTM)</b>	<b>363,19</b>	<b>357,16</b>	<b>354,71</b>	<b>350,39</b>	<b>344,23</b>	<b>348,38</b>	<b>325,70</b>	<b>318,68</b>	<b>324,51</b>
<b>OMA</b>	<b>302,03</b>	<b>299,66</b>	<b>297,97</b>	<b>294,29</b>	<b>287,44</b>	<b>289,07</b>	<b>275,08</b>	<b>267,21</b>	<b>267,19</b>
<b>DMA</b>	<b>426,09</b>	<b>427,72</b>	<b>427,73</b>	<b>431,79</b>	<b>428,02</b>	<b>447,66</b>	<b>446,55</b>	<b>448,37</b>	<b>451,59</b>

## ANNEXE 9 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

KG par habitant par an	GRANDE COURONNE (ORDIF 2023)	YVELINES (ORDIF 2023)	ILE-DE-FRANCE (ORDIF 2023)	FRANCE (ORDIF 2023)	VERSAILLES GRAND PARC 2024
<b>DMA</b>	646	443	434	559	448
<b>ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)</b>	237	218	256	225	191
<b>EMBALLAGES ET PAPIERS</b>	44	44	41	52,1	51
<b>VERRE</b>	20	23	19	32,6	26
<b>VEGETAUX</b>	33	33	22	16,8	27
<b>ENCOMBRANT HORS DECHETERIE</b>	16	18	21	7,7	20
<b>DECHETERIE OCCASIONNELS</b>					1
<b>DECHETERIE</b>	113	107	74	2016	112

# ANNEXE 10 : FICHE RECAPITULATIVE

		TONNAGES COLLECTES	TONNAGES ENTRANTS	DESTINATION DE TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION
ORDURES MENAGERES	PAP	47138	51430	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
	BORNE DE COLLECTE	4292			
VERRE	PAP	777	6880	Verrerie	Valorisation matière
	BORNE DE COLLECTE	6103			
EMBALLAGES ET PAPIERS	PAP	12713	13690	Centre de tri	Valorisation matière
	BORNE DE COLLECTE	977			
BIODECHETS	PAP	382	382	Micro-méthanisation	Valorisation matière
VEGETAUX	PAP	6977	8684	Compostage	Valorisation organique
	BORNE DE COLLECTE	358			
	DECHETERIE	1606			
ENCOMBRANTS	PAP	5036	5974	Centre de tri puis centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	BORNE DE COLLECTE	401			
	DECHETERIE	760			
GRAVATS	PAP	0	9993	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais
	BORNE DE COLLECTE	0			
	DECHETERIE	9128			
PLATRE	DECHETERIE	2642	2642		
AMEUBLEMENT	DECHETERIE	1710	1710	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
BOIS	DECHETERIE	2569	2569	Centre de tri	Valorisation matière
CARTON	DECHETERIE	546	546	Centre de tri	Valorisation matière
METAUX	DECHETERIE	561	561	Centre de tri	Valorisation matière
TOUT VENANT INCINERABLE	DECHETERIE	1318	1318	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
TOUT VENANT NON INCINERABLE	DECHETERIE	7930	7930	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière énergétique
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES	PERMANENCE	46	303	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	DECHETERIE	419			
DEEE	PERMANENCE	79	509	Centre de tri	Valorisation matière
	DECHETERIE	465,84			
TEXTILE	BORNE DE COLLECTE	1231	1276,52	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière
	DECHETERIE	45,52			
RADIOGRAPHIE	DECHETERIE	0,99	0,99	Centre de tri	Valorisation matière
PILE ET ACCUMULATEURS	DECHETERIE	5,69	5,69	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
LAMPES ET TUBE NEONS	DECHETERIE	2,91	2,91	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
HUILE MOTEUR	DECHETERIE	12,66	13,66	Traitement spécifique	Valorisation matière
PNEUMATIQUES	DECHETERIE	19,13	19,13	Centre de tri	Valorisation matière
CARTOUCHES D'ENCRE	DECHETERIE	1,19	1,19	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
CAPSULES CAFE	DECHETERIE	1,99	1,99	Centre de tri	Valorisation matière
SOMME DES TONNAGES COLLECTES		116332			



Suivez-nous sur



VersaillesGrandParc.fr



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS 10922  
78009 Versailles Cedex  
environnement@agglovgp.fr